



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 6 SEPTEMBRE 1879.

ERRATUM.

Page 2756, au bas de la page, dans la cause de "The Commercial Mutual Building Society of Montreal vs. Mewhort," il faut lire Mewhort au lieu de "Mewhart." 7137

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 3 septembre 1879.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer William B. Johnson, Hugh Merlin, Donald McNaughton, Joseph A. V. Amirault et Michael McAleen, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, pour le township de Hemmingford, dans le comté de Huntingdon. Ancienne commission révoquée. 7151

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 22 août 1879.

Avis de demande d'érection, annexions, délimitations, &c., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e Sec. 41 Vic. ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 6th SEPTEMBER, 1879.

ERRATUM.

Page 2756, foot of the page, in the case of "The Commercial Mutual Building Society of Montreal vs. Mewhort," read Mewhort, instead of "Mewhart." 7138

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 3rd September, 1879.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint William B. Johnson, Hugh Merlin, Donald McNaughton, Joseph A. V. Amirault and Michael McAleen, commissioners for the summary trial of small causes, for the township of Hemmingford, in the county of Huntingdon. Former commission revoked. 7152

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 22nd August, 1879.

Notice of application to erect, annex, bound, &c., school municipalities, in virtue of the 5th sect., 41st Vict., ch. 6.

To detach from the school municipality of Saint

Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, le terrain désigné sous le nom de "Petit Rang Nord-Ouest," et de l'annexer à la municipalité scolaire de Sainte-Marie Madeleine, dans le comté de Saint-Hyacinthe, tel qu'il l'est déjà pour les fins civiles. 6899 2

Avis de demandes d'érections, annexions, délimitations, etc., de municipalité scolaires, en vertu de la 5e section, 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire la municipalité de Como, située dans la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil, dans le comté de Vaudreuil, avec les mêmes limites que possède actuellement la dite municipalité de Como. 6913 2

BUROU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 8 août 1879.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Joseph H. Lefebvre, écuyer, notaire, du village de Waterloo, comté de Shefford, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoire de Thomas Brassard, écuyer, notaire, ci-devant du village de Waterloo, et maintenant régistrateur du comté de Brome, résidant à Knowlton, en vertu des dispositions de l'Acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

6557 5

Jean Baptiste, in the county of Rouville, the lot designated under the name "Petit Rang Nord Ouest," and to annex it to the school municipality of Sainte Marie Madeleine, in the county of Saint Hyacinthe, such as it is already for civil purposes. 6900

Notice of application of erecting, annexing, bounding, &c., school municipalities, under the 5th section of the 41st Vict., chap. 6.

To erect into a school municipality of Como, situate in the parish of Saint Michel de Vaudreuil, in the county of Vaudreuil, with the same limits as those actually assigned to the said municipality of Como. 6914

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 8th August, 1879.

Public notice is hereby given that there has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, a petition from Joseph H. Lefebvre, esquire, notary, of the village of Waterloo, county of Shefford, praying for permission to accept the transfer of the minutes and repertory of Thomas Brassard, esquire, notary, lately of the village of Waterloo, and now registrar of the county of Brome, residing at Knowlton, in accordance with the dispositions of the Act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

6558

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Emelie Clavelle, de la cité et du district de Montréal, épouse de Charles Berger, entrepreneur, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Charles Berger, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

DOUTRE, BRANCHAUD & McCORD,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 27 août 1879. 7107

Province de Québec, }
District de Rimouski. } *Cour Supérieure.*
No. 1030.
Dame Geneviève Gagné, de la paroisse de Saint-Anaclet, épouse de Joseph Lavoie, cultivateur, du dit lieu, Demanderesse ;

vs.

Joseph Lavoie, cultivateur, de la paroisse de Saint-Anaclet, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour intentée en cette cause.

J. N. POULIOT,
Procureur de la Demanderesse.

Rimouski, 25 août 1879. 6921 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 2672.
Dame Délina Payé, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Félix Richer, commerçant, du même lieu, et la dite Dame Délina Payé, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Félix Richer, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le quinzième jour de juillet (1879).

AUGÉ & LAVIOLETTE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 août 1879. 6755 3

2

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Emelie Clavelle, of the city and district of Montreal, wife of Charles Berger, of the same place, contractor, judicially authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

The said Charles Berger, Defendant.
An action in separation of property has been instituted in this cause.

DOUTRE, BRANCHAUD & McCORD,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 27th August, 1879. 7108

Province of Quebec, }
District of Rimouski. } *Superior Court.*
No. 1030.
Dame Geneviève Gagné, of the parish of Saint-Anaclet, wife of Joseph Lavoie, farmer, of the same place, Plaintiff ;

vs.

Joseph Lavoie, farmer, of the parish of Saint-Anaclet, Defendant.
An action in separation as to property has been instituted this day in this cause.

J. N. POULIOT,
Attorney of Plaintiff.

Rimouski, 25th August, 1879. 6922

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 2672.
Dame Delima Payé, of the city and district of Montreal, wife commune en biens of Félix Richer trader, of the same place, and the said Dame Delima Payé, duly authorised to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Félix Richer, Defendant.
An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the fifteenth day of July last (1879).

AUGÉ & LAVIOLETTE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th August, 1879. 6756

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 No. 1590. } *Cour Supérieure.*

Dame Hortense Lefebvre, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Lewis *alias* Louis Childs, forgeron, ci-devant de la paroisse de Saint-Edouard, dans le district d'Iberville, et maintenant de l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et la dite Dame Hortense Lefebvre, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse ;

vs.

Le dit Lewis *alias* Louis Childs, Défendeur.
 Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le dix-neuf avril dernier (1879).

AUGÉ & LAVIOLETTE,
 Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 août 1879. 6753 3

No. 151. } *Cour Supérieure.—Montréal.*

Dame Elphège Leroux, épouse de Joseph Vandandaigne, marchand, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisé à ester en justice ;

vs.

Le dit Joseph Vandandaigne.
 La demanderesse a ce jour intenté une action en séparation de biens contre le défendeur.

TRUDEL DE MONTIGNY & CHARBONNEAU,
 Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 12 août 1879. 6675 4

Province de Québec, }
 District de Bedford. }
Cour Supérieure.

Avis est par le présent donné que Dame Lucie Cocher, épouse de Cléophas Vincent, autrement appelé John Croteau, du canton de Granby, dans le dit district, dûment autorisée à ester en justice en cette cause, a, ce jour instituée une action en séparation de biens contre son dit mari.

BUCHANAN & BAKER,
 Procureurs de la Demanderesse.

Sweetsburgh, 31 juillet 1879. 6567 4

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 No. 60. } *Cour Supérieure.*

Dame Azilda Prévost, des cité et district de Montréal, épouse de Alexis St. Charles, commerçant, du même lieu, donne avis que par la présente action elle a institué une demande en séparation de biens contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 2 août 1879. 6605 4

Avis public est par le présent donné que demande sera faite au lieutenant gouverneur en conseil par John Ralston, marchand, Louis Davis, marchand, Moses Schwob, marchand, George Seymour Brush, fondeur, James Baylis, marchand, et John Martin, plombier, tous de la cité de Montréal, en la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation les constituant, et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créée, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est "The Dominion Gas Economizing Company" (en commandite).

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée est de se servir, manufacturer, louer et vendre et pour disposer du droit de se servir, manufacturer, louer et vendre Palmer & Shaw's Carburetter, (Carbure), ou toute autre machine ou invention que la compagnie a pu acquérir ou pourra acquérir à l'avenir, dont le but est d'améliorer la qualité du gaz, extrait du charbon employé comme luminaire, et en même temps de

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 No. 1590. } *Superior Court.*

Dame Hortense Lefebvre, of the city and district of Montreal, wife, *commune en biens* of Lewis *alias* Louis Childs, blacksmith, formerly of the parish of Saint-Edouard, in the district of Iberville, and presently of the State of California, one of the United States of America, and the said Dame Hortense Lefebvre, duly authorised *à ester en justice*. Plaintiff ;

vs.

The said Lewis *alias* Louis Childs, Defendant.
 An action *en séparation de corps et de biens* has been intended in this cause, on the nineteenth of April last (1879).

AUGÉ & LAVIOLETTE,
 Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th August, 1879. 6754

No. 151. } *Superior Court—Montreal.*

Dame Elphège Leroux, wife of Joseph Vandandaigne, merchant, of the city and district of Montreal, duly authorized *à ester en justice* ;

vs.

The said Joseph Vandandaigne.
 The plaintiff has this day instituted an action for separation as to property against the defendant.

TRUDEL DE MONTIGNY & CHARBONNEAU,
 Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 12th August, 1879. 6676

Province of Quebec, }
 District of Bedford. }
Superior Court.

Notice is hereby given that Dame Lucie Cocher, wife of Cleophas Vincent, otherwise called John Croteau, of the township of Granby, in said district, duly authorised *en justice* for the purpose of this suit, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

BUCHANAN & BAKER,
 Attorneys for Plaintiff.

Sweetsburgh, 31st July, 1879. 6568

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 No. 60. } *Superior Court.*

Dame Azilda Prevost, hereby gives notice that the present action is for separation as to property from her husband, Alexis St. Charles, trader, of the city and district of Montreal.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Plaintiff's attorneys.

Montreal, 2nd August, 1879. 6606

Public notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant-Governor in Council, by John Ralston, merchant, Louis Davis, merchant, Moses Schwob, merchant, George Seymour Brush, founder, James Baylis, merchant, and John Martin, plumber, all of the city of Montreal, in the province of Quebec, for Letters Patent of Incorporation constituting them, and such other persons as may become shareholders in the proposed company, a body corporate and politic under "the provisions of the Joint Stock Companies Incorporation Act."

The name of the proposed company is the "Dominion Gas Economizing Company," (limited.)

The object for which the incorporation of the said company is sought is to use, manufacture, lease and sell and to dispose of rights to use, manufacture, lease and sell Palmer & Shaw's Carburetter, or any other similar machine or invention which the company may have acquired, or may hereafter acquire, whose purpose is to improve the quality of coal illuminating gas, and at the same time diminish the consumption of the same

diminuer la dépense d'icelui pour le bénéfice des consommateurs.

Les opérations de la dite compagnie se feront en la cité de Montréal, en la province de Québec, et le principal bureau d'affaires sera en la dite cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cent mille piastres, divisé en mille actions, de cent piastres chacune.

Les premiers directeurs de la dite compagnie seront les dits John Ralston, George Seymour Brush, et James Baylis, tous sujets anglais.

BETHUNE & BETHUNE,

Procureurs des requérants.

Montréal, 12 août 1879.

6631 4

for the benefit of consumers.

The operations of the said company are to be carried on in the city of Montreal, in the province of Quebec, and the principal place of business will be in the said city of Montreal.

The capital stock of said company shall be the sum of one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each.

The first directors of the said company are to be the said John Ralston, George Seymour Brush, and James Baylis, all of whom are British subjects.

BETHUNE & BETHUNE,

Attorneys for applicants.

Montreal, 12th August, 1879.

6632

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Bedford. } No. 2448.
Dame Marilla Z. Gill, du village de Waterloo, dans le dit district de Bedford, épouse de William Carter, menuisier charpentier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

William Carter, du dit village de Waterloo, menuisier charpentier, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 11 juin courant.

T. AMYRAULD,

Avocat de la Demanderesse.

Sweetsburg, 13 juin 1879.

7067 2

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Bedford. } No. 2448.
Dame Marilla Z. Gill, of the village of Waterloo, in said district of Bedford, wife of William Carter, of the same place, carpenter and joiner, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

William Carter, of the said village of Waterloo, carpenter and joiner, Defendant.
An action in separation of property has been taken in this cause on the 11th June instant.

T. AMYRAULD,

Plaintiff's Attorney.

Sweetsburgh, 13th June, 1879.

7068

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, } *Montréal.*
District de Montréal. }
Dame Arabella Kate Louisa Lloyd, des cité et district de Montréal, épouse de Bernard Furniss, du même lieu, commerçant, failli, dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse ; vs. le dit Bernard Furniss, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée contre le dit défendeur.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 28 août 1879.

7059 2

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, } *Montreal.*
District of Montreal. }
Dame Arabella Kate Louisa Lloyd, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Bernard Furniss, of the same place, trader, an insolvent, duly authorised to ester en justice, Plaintiff ; vs. the said Bernard Furniss, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted against the said defendant.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 28th August, 1879.

7060

District de Québec. } *Cour Supérieure.*
Avis est par les présentes donné que Dame Louise Laroche, de la cité de Québec, dans le district de Québec, épouse de Damase Vézina, du même lieu, entrepreneur menuisier, s, ce jour, intentée une action en séparation de biens contre son dit époux.

SUZOR & TESSIER,

Avocats de la Demanderesse.

Québec, 22 août 1879.

6829 3

District of Quebec. } *Superior Court.*
Notice is hereby given that Dame Louise Laroche, of the city of Quebec, district of Quebec, wife of Damase Vezina, of the same place, joiner and undertaker, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

SUZOR & TESSIER,

Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 22nd August, 1879.

6830

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Richelieu. }
Dame Henriette Veilleux, de la ville de Sorel, épouse de Claude Rajotte, cultivateur, du même lieu, Demanderesse ;

vs.

Le dit Claude Rajotte, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cause.

A. GERMAIN,

Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 7 août 1879.

6523 5

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Richelieu. }
Dame Henriette Veilleux, of the town of Sorel, wife of Claude Rajotte, of the same place, farmer, Plaintiff ;

vs.

The said Claude Rajotte, Defendant.
An action en séparation de biens has been this day instituted in this cause.

A. GERMAIN,

Attorney for Plaintiff.

Sorel, 7th August, 1879.

6524

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. N. Amédée Massé, de Québec, épicier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, jeudi, le dix-huitième jour de septembre courant, à onze heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic.

Bureau : No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 5 septembre 1879. 7149

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Gardner, des cité et district de Montréal, pharmacien, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 112, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, jeudi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

Montréal, 1er septembre 1879. 7097

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaac Giroux, fils, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Je, soussigné, Samuel Johnston, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques,
Montréal, 28 août 1879. 7079

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe. } Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Alphonse Denis, failli.

Le soussigné a filé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le troisième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectuée.

ALPHONSE DENIS,
Par MERCIER & DESMARAIS,
Ses procureurs ad litem.

Saint-Hyacinthe, 1er septembre 1879. 7117

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Meloche, de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. O. Perrault, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations avec pièces justificatives sous un mois.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 août 1879. 7145

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of P. N. Amédée Massé, of Québec, grocer, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Québec, on Thursday, the eighteenth day of September instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.

Office : No. 114, Saint Peter street,
Lower Town, Québec.
Québec, 5th September, 1879. 7150

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Gardner, of the city and district of Montreal, chemist and druggist, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, No. 112, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Thursday, the eighteenth day of September, A. D. 1879, at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

Montreal, 1st September, 1879. 7098

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isaac Giroux, junior, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Samuel Johnston, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street,
Montreal, 28th August, 1879. 7080

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Québec, District of Saint Hyacinthe. } In the Superior Court.

In the matter of Alphonse Denis, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the third day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALPHONSE DENIS,
By MERCIER & DESMARAIS,
His attorneys ad litem.

Saint Hyacinthe, 1st September, 1879. 7118

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Meloche, of the parish of Sainte Genevieve, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. O. Perrault, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims with vouchers attached before me within one month.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 29th August, 1879. 7146

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Leo Harmburger, des cité et district de Montréal, marchand, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de L. Harmburger & Cie., failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 223, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le seizième jour de septembre A. D. 1879, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge exécuté par la majorité de ses créanciers tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont une composition de dix centins dans la piastre, payable par les billets du failli, à cinq, huit et douze mois, le dernier paiement garanti par endossement.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.
7081

Montréal, 28 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Antoine Sicotte, failli.

Le huitième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ANTOINE SICOTTE,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 4 septembre 1879. 7139

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Lefebvre, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bordereau de dividendes a été déclaré et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le dix-huitième jour de septembre 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 6 septembre 1879. 7113

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Barnet Rubenstein, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objections jusqu'au vingt-quatrième jour de septembre 1879 inclusivement, après laquelle date les dividendes seront payables.

ALFRED LIONAIS,
Syndic.

Bureau d'Alfred Lionais,
33, rue Saint-Gabriel, Montréal. 7115

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Leggat et Bradstreet D. Johnson, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme manufacturiers de chaussures et commerçants, sous les nom et raison de Leggat & Johnson, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau de dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera sujet à objections jusqu'au vingt-troisième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 septembre 1879. 7141

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Leo Harmburger, of the city and district of Montreal, merchant, there doing business as such under the name and style of L. Harmburger & Co., an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, No. 223, Saint James street, in the city of Montreal, Tuesday, the sixteenth day of September A. D. 1879, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by a majority of his creditors as required by law. The terms of the said deed are a composition of ten cents in the dollar, payable by the notes of the insolvent, at five, eight and twelve months, last payment secured by endorsement.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee
7082

Montreal, 28th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Antoine Sicotte, an Insolvent.

On the eighth day of October next, the undersigned will apply to the said court his discharge under the said act.

ANTOINE SICOTTE,
Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 4th September, 1879. 7140

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michel Lefebvre, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend has been declared in this matter open to objection until Thursday, the eighteenth day of September, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 6th September, 1879. 7114

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Barnet Rubenstein, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet subject to contestation up to twenty fourth day of September 1879 inclusive, has been prepared in this matter, after which date said dividend will be payable.

ALFRED LIONAIS,
Assignee.

Office of Alfred Lionais,
33, Saint Gabriel street, Montreal. 7116

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Leggat and Bradstreet D. Johnson, both of the city of Montreal, and there doing business together in partnership as manufacturers of boots and shoes and traders, under the name style and firm of Leggat & Johnson, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared on the above matter, open to objection until the twenty third day of September A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street,
Montreal, 4th September, 1879. 7142

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John C. Becket, des cité et district de Montréal, imprimeur et éditeur, failli.

Je, soussigné, Samuel Johnston, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1879.

7077

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexis Bisailon, du village de Saint-Rémi, dans le district d'Iberville, charron et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations avec pièces justificatives sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1879.

7143

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de D. & A. Corriveau, de la cité de Montréal, fabricants de soieries et commerçants, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Frigon & Globensky, 7 et 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-septième jour de septembre A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic officiel.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 3 septembre 1879.

7147

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John McMannis, du township de Bolton, propriétaire de moulin et diligence, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le seizième jour de septembre prochain, à une heure de l'après-midi, une assemblée des créanciers du dit failli se tiendra à mon bureau, ici, pour prendre en considération et approuver s'ils le jugent à propos, un acte de décharge filé entre mes mains par le dit failli, et signé par le nombre requis des créanciers du dit failli qui ont des réclamations dûment assermentées de cent dollars et plus.

J. M. LEFEBVRE,
Syndic.

Knowlton, Brome, 25 août 1879.

6919 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. A. Corneillier, de Joliette, failli.

Un bordereau de dividendes a été déclaré en cette affaire, et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le dix-huitième jour de septembre 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 août 1879.

7003 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John C. Becket, of the city and district of Montreal, printer and publisher, an Insolvent.

I, the undersigned, Samuel Johnston, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street.
Montreal, 28th August, 1879.

7078

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexis Bisailon, of the village of Saint Rémi, in the district of Iberville, carriage maker and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims with vouchers attached before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, Saint James street.
Montreal, 28th August, 1879.

7144

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of D. & A. Corriveau, of the city of Montreal, silk manufacturers and traders, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Frigon & Globensky, 7 & 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of September A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. GLOBENSKY,
Official assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 and 9, Place d'Armes Hill,
Montreal, 3rd September, 1879.

7148

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John McMannis, of the township of Bolton, mill owner and stage proprietor, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the sixteenth day of September now next, at one of the clock in the afternoon, a meeting of the said Insolvents creditors will be held at my office, here, to take into consideration and to approve if they see fit, a deed of discharge filed with me by the said Insolvent, and signed by the required number of said Insolvents creditors, holding claims duly filed of one hundred dollars and upwards.

J. M. LEFEBVRE,
Assignee.

Knowlton, Brome, 25th August, 1879.

6920

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of L. A. Corneillier, of Joliette, an Insolvent.

A dividend has been declared in this matter, open to objection until Thursday, the eighteenth day of September, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 30th August, 1879.

7004

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Turgeon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un troisième bordereau de dividendes a été préparé en cette affaire et sera sujet à objections jusqu'au seizième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,

Syndic.
6965 2

Montréal, 27 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Roy, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, *es-qualité*, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur immeuble a été déclaré et sera sujet à objection jusqu'à mercredi, le dixième jour de septembre prochain (1879), après laquelle date les dividendes seront payables.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Bureau : No. 44, rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 août 1879.

6977 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norbert Robert, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur immeuble a été déclaré et sera sujet à objection jusqu'à mercredi, le dixième jour de septembre prochain (1879), après laquelle date les dividendes seront payables.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Bureau : No. 44, rue Saint-Jacques,
Montréal, 30 août 1879.

6979 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. H. Craig, des Trois-Rivières, failli.

Un dividende sur immeubles a été déclaré et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le dix-huitième jour de septembre 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 27 août 1879.

7005 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Colwell Mullarky, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau de dividendes des produits de la vente de l'immeuble (partie du lot officiel No. 1584, du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal), a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au dix-septième jour de septembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 27 août 1879.

6967 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montréal.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Charles Nelson, failli.

Mercredi, le premier jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES NELSON,
Par JUDAH & BRANCHAUD,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 juin 1879.

6951 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Turgeon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared open to objection until the sixteenth day of September next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,

Assignee.
6966

Montreal, 27th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Damase Roy, of the city of Montreal, contractor and trader, *es-qualité*, an Insolvent.

A first and final dividend on immovables has been declared open to objection until Wednesday, the tenth day of September next (1879), after which date dividend will be payable.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Office : No. 44, Saint James street.
Montreal, 30th August, 1879.

6978

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Norbert Robert, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A first and final dividend on immovables has been declared open to objection until Wednesday, the tenth day of September next (1879), after which date dividend will be payable.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Office : No. 44, Saint James street,
Montreal, 30th August, 1879.

6980

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of H. H. Craig, of Three Rivers, an Insolvent.

A dividend on immovables has been declared open to objection until Thursday, the eighteenth day of September, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 27th August, 1879.

7006

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Colwell Mullarky, of the city of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of sale of real estate (part of lot official No. 1584, of the Saint Antoine ward, of the city of Montreal), has been prepared open to objection until the seventeenth day of September next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee

Montreal, 27th August, 1879.

6968

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS

Canada, Province of Québec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal.

In the matter of Charles Nelson, an Insolvent.

On Wednesday, the first day of October next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

CHARLES NELSON,
By JUDAH & BRANCHAUD,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th June, 1879.

6952

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Beattie, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler en mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-septième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre de composition faite par le failli qui sera produite à la première assemblée des créanciers. Les conditions de la dite offre sont dix centins dans la piastre comptant sur toutes dettes ordinaires, et le paiement en entier de toutes les réclamations privilégiées et les dépenses de la faillite.

ALEX. F. RIDDELL,
Syndic.
6945 2

Montréal, 27 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Cyrille Mongeon, commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 26, rue George, en la ville de Sorel, mercredi, le dix-septième jour de septembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires du failli, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,
Syndic.
7191

Sorel, 4 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de David Sleeth, senior, failli.

Le dix-septième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. & W. A. BATES,
Procureurs *ad litem*.
6625 5

Montréal, 13 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal.

Dans l'affaire de James H. Michaud, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Le dixième jour de septembre prochain, le sousigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JAMES H. MICHAUD,
Par HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.
6541 5

Montréal, 7 août 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Regis Labelle, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes des produits de la vente du lot connu aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Saint-Augustin, en la paroisse de Montréal, sous le numéro deux mille deux cent quarante (2240), des dits plan et livre de renvoi officiels, a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mardi, le neuvième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1879.

7061 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Beattie, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration an offer of composition by the insolvent submitted at the first meeting of creditors. The terms of which are, ten cents on the dollar in cash on all ordinary liabilities, and the payment in full of all privileged claims and expenses in insolvency.

ALEX. F. RIDDELL,
Assignee.
6946

Montreal, 27th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Cyrille Mongeon, of the town of Sorel, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me. Creditors are notified to meet at my office, No. 26, George street, in the town of Sorel, on Wednesday, the seventeenth day of September instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
7192

Sorel, 4th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of David Sleeth, senior, an Insolvent

On the seventeenth day of September next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. & W. A. BATES,
Attorneys *ad litem*.
6626

Montreal, 13th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal.

In the matter of James H. Michaud, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the tenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JAMES H. MICHAUD,
By HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.
6542

Montreal, 7th August, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Regis Labelle, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend upon the proceeds of sale of lot known on the official plan and in the book of reference of the village of Saint-Augustin, in the parish of Montreal, as number two thousand two hundred and forty (2240), of said official plan and book of reference, has been prepared open to objection until Tuesday, the ninth day of September A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 28th August, 1879.

7062

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph J. Ford, de la cité et du
district de Montréal, commerçant, failli.
Le dixième jour de septembre prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

JOSEPH J. FORD,
Par HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 7 août 1879. 6539 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET
LES AMENDEMENTS D'ICELUI.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Rémi Malhiot, failli.

Le vingt-sixième jour de septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
sa décharge en vertu du dit acte.

REMI MALHIOT,
Par LS. CONRAD PELLETIER,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 21 août 1879. 6871 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire d'Andrew Esinhart, failli.

Le vingtième jour de septembre prochain, le dit
failli demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

E. Z. PARADIS,
Procureur *ad litem* du dit failli.
Saint-Jean, 15 août 1879. 6653 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de François Xavier Panneton, mar-
chand, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Le dix-septième jour de septembre prochain, le
failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa
décharge.

GERVAIS & GERIN,
Procureurs du failli.
Trois Rivières, 12 août 1879. 6607 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Pierre Hébert, du canton de
Marston, hôtelier et commerçant, failli.

Lundi, le sixième jour d'octobre prochain, le
dit failli s'adressera au juge siégeant pour affaires
de faillite, pour obtenir une décharge en vertu du
dit acte.

IVES, BROWN & MERRY,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 28 août 1879. 7055 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de William Tait, de Québec, appro-
visionneur de navires et propriétaire de bateaux
remorqueurs, failli.

Le failli ayant manqué de remplir les conditions
de l'acte de composition consenti entre lui et ses
créanciers, le quatorzième jour de février 1879,
devant Andrews, notaire public, je, soussigné,
syndic, ai repris possession de la faillite, et les
créanciers sont priés de s'assembler en mon
bureau, bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre,
lundi, le huitième jour de septembre 1879, à onze
heures a. m., pour le règlement des affaires de la
faillite en général.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 25 août 1879. 7013 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. }
In the matter of Joseph J. Ford, of the city and
district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the tenth day of September next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

JOSEPH J. FORD,
By HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 7th August, 1879. 6540

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
THEIR AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Rémi Malhiot, an Insolvent.

On the twenty sixth day of September next,
the undersigned will apply to the said court for
his discharge under the said act.

REMI MALHIOT,
By LS. CONRAD PELLETIER,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 21st August, 1879. 6872

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*
In the matter of Andrew Esinhart, an Insolvent.

On the twentieth day of September next, the
said insolvent shall apply to the said court for a
discharge under the said act.

E. Z. PARADIS,
Attorney *ad litem* for said Insolvent.
Saint Johns, 15th August, 1879. 6654

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
In the matter of François Xavier Panneton, mer-
chant, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

On the seventeenth day of September next, the
insolvent will apply to the said court for his
discharge.

GERVAIS & GERIN,
His attorneys *ad litem*.
Three Rivers, 12th August, 1879. 6608

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*
In the matter of Pierre Hébert, of the township
of Marston, hotel keeper and trader, an Insol-
vent.

On Monday, the sixth day of October next, the
said insolvent will apply to the judge sitting in
insolvency for a discharge under said act.

IVES, BROWN & MERRY,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 28th August, 1879. 7056

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of William Tait, of Quebec, ship
chandler and steam tug proprietor, an Insol-
vent.

The insolvent having failed to carry out the con-
ditions of the deed of composition entered into
between him and his creditors, on the fourteenth
day of February, 1879, before Andrews, notary
public, I, the undersigned assignee, have resumed
possession of the estate, and request the creditors
to meet at my office, Telegraph Building, Saint
Peter street, on Monday, the eighth day of Sep-
tember, 1879, at eleven o'clock a. m., for the pur-
pose of ordering the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Québec, 25th August, 1879. 7014

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. & G. Cushing, des cité et district de Montréal, marchands et commerçants, faillis.

Les créanciers des susdits faillis sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de John Taylor, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement par écrit à leur décharge ou un acte de composition et de décharge, portant avoir été signé par la majorité requise en nombre de leurs créanciers qui ont prouvé des réclamations et le montant en valeur. Des conditions du dit acte sont le paiement comptant par les faillis de vingt-cinq centins dans la piastre sur leurs dettes, et de toutes les dépenses de la faillite.

JOHN TAYLOR & PHILIP S. ROSS,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 28 août 1879. 7051 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Savage, Lyman & Cie., faillis.
Un bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au quinzième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

COURT & MACINTOSH,
Syndics conjoints.

Montréal, 29 août 1879. 7041 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. Ernest Leblanc, du village de Saint-Jacques de l'Achigan, dans le district de Joliette, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au dix-neuvième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR & A. MAGNAN,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 28 août 1879. 7043 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaiah L. Bangs & Cie., des cité et district de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le dixième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1879. 7063 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de Donald McLeod, et Gordon McLeod, tous deux du canton de Lingwick, entrepreneurs et commerçants, faillis.

Lundi, le sixième jour d'octobre prochain, les dits faillis s'adresseront au juge siégeant pour affaires de faillite pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

IVES, BROWN & MERRY,
Leurs procureurs ad litem.
Sherbrooke, 28 août 1879. 7057 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of F. & G. Cushing, of the city and district of Montreal, merchants and traders, Insolvents.

The creditors of the above insolvents are hereby notified to meet at the office of John Taylor, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Thursday, the eighteenth day of September A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent in writing to their discharge or a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of their creditors who have proved claims. The terms of which are the payment by the insolvents of twenty five cents on the dollar cash on their liabilities, and payment of all expenses in insolvency in cash.

JOHN TAYLOR & PHILIP S. ROSS,
Joint assignees.

Office of Taylor & Simpson,
Assignees and accountants.
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 28th August, 1879. 7052

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Savage, Lyman & Co., Insolvents.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of September next, after which dividend will be paid.

COURT & MACINTOSH,
Joint assignee.

Montreal, 29th August, 1879. 7042

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. Ernest Leblanc, of the village of Saint Jacques de l'Achigan, in the district of Joliette, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the nineteenth day of September, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR & A. MAGNAN,
Joint assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 28th August, 1879. 7044

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isaiah L. Bangs & Co., of the city and district of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared open to objection until Wednesday, the tenth day of September, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 28th August, 1879. 7064

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Québec, District of Saint Francis. } In the Superior Court.
In the matter of Donald McLeod and Gordon McLeod, both of the township of Lingwick, contractors and co-partners, Insolvents.

On Monday, the sixth day of October next, the said insolvents will apply for a discharge under said act to the judge sitting in insolvency.

IVES, BROWN & MERRY,
His attorneys ad litem
Sherbrooke, 28th August, 1879. 7058

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Saint-François } *Dans la Cour Supérieure, en faillite.*
 R. H. G. Chapman, failli; et Thomas Torrance, requérant.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit failli aura lieu au bureau du soussigné, au palais de justice, en le village de Richmond, le huitième jour de septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'autoriser à conserver sa garantie sur un terrain partie des lots Nos. 19 et 20, dans le cinquième rang du canton de Melbourne, ou pour prendre la dite garantie avec une avance de dix par cent sur la valeur spécifiée,

Par ordre de la cour,

W. BROOKE,
 Syndic officiel.

Richmond, P. Q., 26 août 1879. 6935 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. H. Marceau, de Saint-Henri, failli.

Une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le dixième jour de septembre prochain, à onze heures a. m., pour le règlement de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.
 Québec, 29 août 1879. 7069 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edouard Schultze, du canton de Bowman, dans le district d'Ottawa, maintenant de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, A. T. Holland, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Holland, Fulton & Bourbonnière, No. 199, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le seizième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre de composition, faite par le failli, de dix centins dans la piastre avec garantie, payable à quatre mois de la date de l'assemblée approuvant icelle.

A. T. HOLLAND,
 Syndic.
 Montréal, 28 août 1879. 7039 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Price, de la cité de Montréal, commerçant de bestiaux, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

3 lots de terre situés sur la ferme Pavillon, et

Canada. }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court, Insolvency.*
 District of Saint-François }
 R. H. G. Chapman, Insolvent; and Thomas Torrance, petitioner.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the said Insolvent will be held at ten o'clock in the forenoon, of the eighth day of September next, at the office of the undersigned, in the court house, in the village of Richmond, to authorize the retention by the Petitioner of his security on certain land parts of lots Nos. 19 and 20, in the fifth range of the township of Melbourne, or to take such security at an advance of ten per cent upon the specified value.

By order of the court,

W. BROOKE,
 Official assignee

Richmond, P. Q., 26th August, 1879. 6936

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of E. H. Marceau, of Saint Henri, an Insolvent.

A meeting of the creditors will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, on Wednesday, the tenth day of September next, at eleven o'clock a. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.
 Québec, 29th August, 1879. 7070

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward Schultze, of the township of Bowman, in the district of Ottawa, now in the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, A. T. Holland, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet within the office of Holland, Fulton & Bourbonnière, No. 199, Saint James street, Montreal, on Tuesday, the sixteenth day of September next, at eleven o'clock forenoon, to take into consideration the offer of composition made by the Insolvent, of ten cents in the dollar with security payable at our months from date of meeting approving of the same.

A. T. HOLLAND,
 Assignee.
 Montreal, 28th August, 1879. 7040

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Price, of the city of Montreal, drayer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables properties hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

3 lots of land situate on Pavillon farm, and

désignés aux plan et livres de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous les Nos. 4101, 4102 et 4111.

Pour être vendus au plus offrant enchérisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le SEPTIEME (7e) jour de NOVEMBRE 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal.
[Première publication, 6 septembre 1879.] 7109

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Philip Kennedy, de la paroisse de Sainte-Cunégonde, district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Trois lots de terre situés en la paroisse de Sainte-Cunégonde, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal comme lots Nos. 694, 695 et 698—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au plus offrant enchérisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE 1879, à MIDI.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, 7111
[Première publication, 6 septembre 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Louis Lavallières, de Lévis, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre ou emplacement situé en la ville de Lévis, premier rang le long de la route de Saint-Henri, contenant le long de la dite route cent pieds de front sur quatre-vingt et un pieds de profondeur courant, vers l'ouest de la dite route au bout de la dite profondeur; borné vers le nord au terrain de Louis Thompson ou ses représentants, et vers le sud au bout des dits cent pieds du terrain loué à Joseph, Thomas et Célestin Cameron—avec la maison dessus érigée, circonstances et dépendances. Le dit lot vendu à la charge de

designated on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as Nos. 4101, 4102 and 4111.

To be sold to the highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the SEVENTH (7th) day of NOVEMBER, 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal.
[First published, 6th September, 1879.] 7110

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Philip Kennedy, of the parish of Sainte-Cunégonde, district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Three lots of land situate in the parish of Sainte-Cunégonde, known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as lots Nos. 694, 695 and 698—with dwellings thereon erected.

To be sold to the highest bidder at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the SEVENTH day of NOVEMBER, 1879, at NOON.

A. L. KENT,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal.
[First published, 6th September, 1879.] 7112

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS.

In the matter of Louis Lavallières, of Lévis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of ground situated in the town of Lévis, first range along the Saint Henri road, containing along the said road one hundred feet in front on eighty one feet in depth, following, towards the west of the said road, to the end of the said depth; bounded towards the north to the land of Louis Thompson or his representatives, and towards the south at the end of the said one hundred feet to the land leased to Joseph, Thomas and Celestin Cameron—with the house thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot of

payer une rente annuelle de seize piastres à Dame Geneviève Huot dit St. Laurent, épouse de feu Louis Nolet.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de Lévis, LUNDI, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
6739

Québec, 14 août 1879.
[Première publication, 16 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Salem Paquet, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, au bureau de la Banque d'Hochelega, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Premièrement.—Les cinq huitièmes indivis de la moitié nord du lot numéro seize (No. 16.)

Secondement.—Les cinq huitièmes indivis du lot numéro dix-sept (No. 17.)

Troisièmement.—Les cinq huitièmes indivis, de la moitié nord du lot numéro dix-huit (No. 18), tous dans le neuvième rang du township de Templeton, dans le comté d'Ottawa.

Quatrièmement.—Les cinq huitièmes indivis, de la moitié sud du lot numéro dix-sept (No. 17.)

Cinquièmement.—Les cinq huitièmes indivis, de la moitié sud du lot numéro dix-huit (No. 18.)

Sixièmement.—Les cinq huitièmes indivis de la moitié sud du lot numéro dix-neuf (No. 19.)

Septièmement.—Les cinq huitièmes indivis du lot numéro vingt (No. 20.)

Huitièmement.—Les cinq huitièmes indivis de la moitié sud du lot numéro vingt et un (No. 21), tous dans le dixième rang du dit township de Templeton.

Neuvièmement.—Les cinq huitièmes indivis de la moitié sud du lot numéro dix-huit (No. 18.)

Dixièmement.—Les cinq huitièmes indivis de la moitié sud du lot numéro dix-neuf (No. 19.)

Onzièmement.—Les cinq huitièmes indivis du lot numéro vingt (No. 20.)

Douzièmement.—Les cinq huitièmes indivis du lot numéro vingt et un (No. 21), tous dans le onzième rang du dit township de Templeton, contenant en tout seize cents arpents de terre, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

La propriété mentionnée plus haut connue sous le nom de "Mine de Phosphate Goldring," sera vendue par le soussigné, dans le bureau du régistreur pour le comté d'Ottawa, dans la cité de Hull, P. Q., JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI.

J. E. BRAIS,
Syndic.
6693 4

Montréal, 14 août 1879.
[Première publication, 16 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph C. Bissonnet, de la paroisse de Saint-Joseph, Lévis, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après désigné sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de men-

ground sold at the charge of paying an annual rent of sixteen dollars to Dame Geneviève Huot dit St. Laurent, wife of late Louis Nolet.

To be sold at the church door of Notre Dame de Lévis, on MONDAY, the TWENTIETH day of OCTOBER next, at TEN o'clock a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
6740

Quebec, 14th August, 1879.
[First published, 16th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Jean Salem Paquet, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at the office of the Bank of Hochelaga, in the city of Montreal, previous to the fifteenth days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Firstly.—The undivided five eights of the north half of lot number sixteen (No. 16.)

Secondly.—The undivided five eights of lot number seventeen (No. 17.)

Thirdly.—The undivided five eights of the north half of lot number eighteen (No. 18), all in the ninth range of the township of Templeton, county of Ottawa, province of Quebec.

Fourthly.—The undivided five eights of the south half of lot number seventeen (No. 17.)

Fifthly.—The undivided five eights of the south half of lot number eighteen (No. 18.)

Sixthly.—The undivided five eights of the south half of lot number nineteen (No. 19.)

Seventhly.—The undivided five eights of lot number twenty (No. 20.)

Eighthly.—The undivided five eights of the south half of lot number twenty one (No. 21), all in the tenth range of the said township of Templeton.

Ninety.—The undivided five eights of the south half of lot number eighteen (No. 18.)

Tenthly.—The undivided five eights of the south half of lot number nineteen (No. 19.)

Eleventhly.—The undivided five eights of lot number twenty (No. 20.)

Twelfthly.—The undivided five eights of lot number twenty one (No. 21), all in the eleventh range of the said township of Templeton, containing in all one thousand six hundred acres of land, be the same, more or less.

The above property known as the Goldring Phosphate Mine, to be sold by the undersigned, at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, P. Q., on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at NOON.

J. E. BRAIS,
Assignee
6694

Montreal, 14th August, 1879.
[First published, 16th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph C. Bissonnet, of the parish of Saint Joseph, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the hereinafter described immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate,

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé à Saint-Joseph de Lévis, au sud du chemin public, contenant quarante pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné en front au chemin public, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à James Gorry ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à E. J. Melon ou ses représentants—avec la maison dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce lot de terre est vendu à la charge de payer une rente annuelle de \$16.00 seize piastres à Dame veuve Pierre Samson, de Saint-Joseph de Lévis.

Pour être vendu à la porte de l'église du village Lauzon, Lévis, SAMEDI, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin.

T. CHARLAND,
Syndic.
6157 2

Québec, 6 août 1879.

[Première publication, 9 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Patrick Bartley, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous ces lots de terre situés dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, connus aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, sous les numéros cinq cent vingt-cinq, cinq cent vingt-six et cinq cent vingt-sept, tous contigus; bornés d'un côté par la rue Mill, et de l'autre côté par la Rivière Saint-Laurent, et ayant au bureau sus-érigé; aussi les lots numéros cinq cent trente-deux, cinq cent trente-trois et cinq cent trente-quatre, situés entre le Bassin du Canal Lachine et la rue Mill, ayant une boutique de machineries, une fonderie, bouilloire et forge, et autres bâtisses sus-érigées—ensemble avec le pouvoir d'eau du surplus de l'eau du dit Canal Lachine, et tous les droits et appartenances qui s'y trouvent, tel qu'acquis en premier lieu par le dit William Patrick Bartley, et qui en jouit maintenant en vertu d'un bail emphytéotique à lui accordé par le Gouvernement de Sa Majesté.

Pour être vendus à la salle d'encan de John J. Arnton, No. 91, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 5 août 1879.

6487 2

[Première publication, 9 août 1879.]

under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot situate at Saint-Joseph de Lévis, south of the main road, measuring forty feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front by the main road, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by James Gorry or his representatives, and on the other side to the south west by E. J. Melon or his representatives—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

This lot will be sold subject to the charge of paying an annual rent of \$16.00 sixteen dollars to Mrs. widow Pierre Samson, of Saint-Joseph de Lévis.

To be sold at the church door of the village of Lauzon, Lévis, on SATURDAY, the ELEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

T. CHARLAND,
Assignee.

Québec, 6th August, 1879.

[First published, 9th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Patrick Bartley, of the city of Montreal, manufacturer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables property hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All those certain lots of ground situate in the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal, known on the official plan and in the book of reference of said ward, as numbers five hundred and twenty five, five hundred and twenty six and five hundred and twenty seven, all lying contiguous to and adjoining each other; bounded on one end by Mill street, and on the other end by the river Saint-Lawrence, and having an office thereon erected; also lots numbers five hundred and thirty two, five hundred and thirty three and five hundred and thirty four, being between the Lachine Canal Basin and Mill street, crossing a machine shop, foundry, boiler blacksmith's shop, and other buildings thereon erected—together with the water power of the surplus water of the said Lachine Canal, and all the rights and appartenances thereunto belonging, as fully as the said William Patrick Bartley, acquired the same and now holds the same under emphyteutic lease from Her Majesty's Government.

To be sold at the auction rooms of John J. Arnton, No. 91, Saint James street, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of OCTOBER next, at TWELVE o'clock, NOON.

JOHN FAIR,
Assignee.

115, Saint François Xavier street,
Montreal, 5th August, 1879.

6438

[First published, 9th August, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Victor Côté commerçant, de Saint-Hyacinthe, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, au coin des rues Girouard et Saint-Denis, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, sur la rue Concorde, près du pont du Centre, contenant environ quatre-vingt-dix pieds de front depuis la rue Concorde, au terrain de Jacques Robitaille ou représentants; borné à quinze pieds en arrière de la maison en briques dessus érigée, à aller à la Rivière Yamaska; tenant devant à la dite Rivière, en arrière au terrain, joignant les quinze pieds, d'un côté à la rue Concorde, et de l'autre le dit Robitaille ou représentants—bâti d'une maison en briques et autres constructions.

2. Un terrain situé en la dite cité, au nord-est de la rue Saint-Simon, de cent dix pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la dite rue Saint-Simon, derrière à Joseph Fitchet, d'un côté Paschal Chalifoux, et au sud-est la rivière Yamaska—avec une tannerie et autres bâtisses y érigées.

3. Un autre terrain voisin de celui ci-haut No. 2, étant la juste moitié d'un emplacement de cinquante-quatre pieds par quatre-vingt, contenant la dite moitié vingt-sept pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur; tenant devant à la rue Saint-Simon, en profondeur Charles Yelle et Edouard Dufort, d'un côté Paschal Chalifoux, et de l'autre le terrain ci-dessus en second lieu désigné—avec moitié de la maison y érigée.

4. Un autre terrain situé en la dite cité, au sud-ouest de la rue Saint-François; tenant devant à la rue Saint-François, en arrière la rue Sainte-Anne, d'un côté au sud-est Léonard Beaudry et Napoléon Bernier, et de l'autre côté Isaac Langelier—avec une maison de briques à deux étages, et autres bâtisses y érigées.

5. Un autre terrain situé en la dite cité, au sud de la dite rue Saint-François; borné devant à la dite rue, en arrière la rue Sainte-Anne, d'un côté au sud-est au dit Isaac Langelier, et de l'autre côté François Cadoret—avec deux maisons de briques et autres bâtisses y érigées.

6. Un autre terrain situé en la dite cité, au coin nord des rues Bourdages et Cascades, renfermé dans les bornes suivantes; tenant devant à la rue Bourdages, en arrière Louis Marin, père, d'un côté au nord-ouest à Noé Raymond, et au sud-est à la dite rue Cascades—avec une maison de briques à deux étages, faisant face aux dites rues Bourdages et Cascades, et autres bâtisses y érigées.

7. Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, au sud du chemin public longeant la rivière Yamaska, contenant trois arpents et cent pieds de front jusqu'à une profondeur moyenne de vingt-trois arpents et cinquante pieds; et là prenant une largeur de six arpents jusqu'au bout de la dite terre qui mesure une longueur d'à peu près trente arpents; tenant devant au dit chemin public, derrière au terrain d'Azarie Gauthier, d'un côté

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Victor Côté, trader, of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immoveables property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Saint Hyacinthe, corner of Girouard and Saint Denis streets, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate in the city of Saint-Hyacinthe, on Concorde street, near the Central bridge, containing about ninety feet in front from Concorde street, to the lot of land of Jacques Robitaille or representatives; bounded in rear at fifteen feet from a brick house thereon erected, and hence to the Yamaska River; forming in front the said river, in rear to the lot adjoining the fifteen feet above mentioned, on one side the said Concorde street, and on the other side the said Robitaille or representatives—with a brick house and other buildings.

2. A lot of land situate in the said city of Saint Hyacinthe, on the north east side of Saint Simon street, of one hundred and ten feet in front by eighty feet in depth, more or less; joining in front to the said Saint Simon street, in rear Joseph Fitchet, on one side Paschal Chalifoux, and to the south east side the Yamaska river—with a tannery and other buildings thereon erected.

3. Another lot of land adjoining the next above described No. 2, being the just half of a lot of land of fifty four feet in front by eighty in depth, containing said half twenty seven feet in front by eighty in depth; joining in front the Saint Simon street, in rear Charles Yelle and Edouard Dufort, on one side Paschal Chalifoux, and on the other the above described lot of land in second place—with half of the house thereon erected.

4. Another lot of land situate in the said city, to the south west side of Saint François street; joining in front the said Saint François street, in rear Saint Ann street, on one side to the south east Leonard Beaudry and Napoleon Bernier, and to the other side Isaac Langelier—with a two storey brick house, and other buildings thereon erected.

5. A lot of land situate in said city, on the south side of Saint François street; joining in front the said street, in rear Saint Ann street, on one side to the south east the said Isaac Langelier, and on the other side François Cadoret—with two brick houses and other buildings thereon erected.

6. Another lot of land situate in said city, corner of Bourdages and Cascades streets; bounded as follows: joining in front the said Bourdages street, in rear Louis Marin, senior, on one side to the north west to Noé Raymond, and to the south east the said Cascades street—with a two stories brick house, facing the said Bourdages and Cascades streets, and other buildings thereon erected.

7. A lot of land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, to the south side of the public road skirting the Yamaska river, containing three arpents and one hundred feet in front to about twenty three arpents and fifty feet in depth; and there measuring six arpents in front to the end of said land which contains about thirty arpents in depth; joining in front the said public road, in rear to a lot of land belonging to Azarie Gauthier, on

Alphonse Keroack et les héritiers Pierre Brunelle, et de l'autre côté à la rue Saint-Michel, et au terrain de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe—avec grange, étables et autres bâties; à distraire de cette terre un emplacement tel que clos appartenant aux héritiers Brunelle.

8. Un terrain situé en la dite paroisse au nord du dit chemin, long-ant Yamaska, renfermé dans les bornes suivantes; tenant devant au dit chemin, en arrière partie à la rivière Yamaska, et partie à la Compagnie Manufacturière de Saint-Hyacinthe, d'un côté la dite compagnie, et de l'autre au terrain de l'hon. L. N. Sicotte—avec maisons et autres bâties y érigées.

9. Une terre sise en la dite paroisse de Saint-Hyacinthe, au nord-est du chemin du Petit Rang, de deux arpents de front sur quarante-cinq de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur les terres de Saint-André, d'un côté une terre des représentants de feu Dame Cecile Chatot, et de l'autre une terre du Séminaire de Saint-Hyacinthe—avec maison, grange et autres bâties y érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le TREIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures a. m.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 6 août 1879. 6473 2

[Première publication, 9 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jérémie Poirier, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

1. Un lot de terre ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent vingt-trois (423), sur le plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse du même nom, district de Montréal; sujet à un constitut au capital de trois cent piastres, portant intérêt à six pour cent par an, en faveur des héritiers de feu Stanley C. Bagg—avec maison et dépendances sus-érigées.

2. La moitié sud du lot de terre ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent vingt-quatre (424), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste—avec maison et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus par encaissement public, au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Montréal, MARDI, le VINGT-UNIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures a. m.

J. C. DANSEREAU,
Syndic.

Montréal, 7 août 1879. 6553 2

[Première publication, 9 août 1879.]

one side Alphonse Keroack and the representatives of Pierre Brunelle, and on the other to Saint Michel street, and to a lot of land belonging to Hotel Dieu of Saint Hyacinthe—with a barn, stable and other buildings; less a lot of land such as fenced belonging to the heirs Brunelle.

8. A lot of land situate in the said parish, to the north side of the public road, skirting the Yamaska, bounded as follows; bounded in front to the said road, in rear part to the Yamaska river, and part to the Saint Hyacinthe Manufacturing Company, on one side the said company, and on the other to a lot of land belonging to the Hon. L. N. Sicotte—with houses and other buildings thereon erected.

9. A lot of land situate in the said parish of Saint Hyacinthe, to the north east side of *Petit Rang* road, of two arpents in front by forty five arpents in depth; joining in front the said road, in rear the lands of Saint André range, on one side a lot of land belonging to the heirs of Cecile Chabot, and on the other a lot of land belonging to the Saint Hyacinthe Seminary—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, in the city of Saint Hyacinthe, on the THIRTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock a. m.

M. F. BERNIER,

Assignee.

Saint Hyacinthe, 6th August, 1879. 6174

[First published, 9th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENT

In the matter of Jeremie Poirier, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at the office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

1. A lot of land known and designated as number four hundred and twenty three (423), on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of that name, district of Montreal; subject to a constituted rent upon the capital of three hundred dollars, bearing interest at six per cent per annum, in favor of the heirs of the late Stanley C. Bagg—with the house and dependencies thereon erected.

2. The south half of the lot of land known and designated as number four hundred and twenty four (424), on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste aforesaid—with the house and dependencies thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

J. C. DANSEREAU,
Official assignee.

Montreal, 7th August, 1879. 6554

[First published, 9th August, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Robinson, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, étant le lot numéro sept cent quarante-trois (743), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, en la dite cité de Montréal, ayant vingt-huit (28) pieds de front sur la rue Juror, sur quarante pieds de profondeur, plus ou moins, tel qu'enclos—avec une maison en bois à deux étages et remises sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, VENDREDI, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE, A. D. 1879, à MIDI.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 août 1879. 6495 2
[Première publication, 9 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Stanislas Poirier, menuisier, entrepreneur et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent dix-huit (418), sur le plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse du même nom, district de Montréal; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue Clarke—avec maisons et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu par encan public, au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VIN ET NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures a. m.

J. C. DANSEREAU,
Syndic.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 12 août 1879. 6599 2
[Première publication, 16 août 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Robinson, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of ground and emplacement situate, lying and being in the said Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, being lot number seven hundred and forty three (743), of the official plan and in the book of reference of the said Saint Lawrence ward, in the said city of Montreal, having twenty eight (28) feet front on Juror street, by forty feet in depth, more or less, as enclosed—with a two storey wooden house, and sheds thereon erected.

To be sold at the office of the assignee, in the city of Montreal, on FRIDAY, the TENTH day of OCTOBER, A. D. 1879, at TWELVE o'clock noon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 6th August 1879. 6496
[First published, 9th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Stanislas Poirier, joiner, contractor and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land known and designated as number four hundred and eighteen (418), on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of that name, district of Montreal; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Clarke street—with the house and dependencies thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

J. C. DANSEREAU,
Assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 12th August, 1879. 6600
[First published, 16th August, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Forrester & Bourdeau, du village de Laprairie, dans le district de Montréal, commerçants, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé au village de Laprairie, et connu sous le numéro cent soixante et sept, aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement, conformément aux dispositions de la loi—avec un hangard de pierre et autres dépendances y érigées.

Pour être ven lu à la porte de l'église du village de Laprairie, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour d'OCTOBRE, A. D. 1879, à DEUX heures de l'après-midi.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 13 août 1879. 6645 2
[Première publication, 16 août 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Trahan, d'Auckland, Que., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Environ deux acres de terre en superficie, formant parties des lots Nos. dix et onze, du rang A, et dix et onze du rang B, du township d'Auckland, comté de Compton, Que.; borné et désigné comme suit: mesurant cinquante pieds de large sur cent cinquante pieds de profondeur à prendre dans le coin nord-ouest du dit lot No. 10, rang B, et cent soixante pieds de largeur sur la largeur du lot par cent cinquante pieds de profondeur sur la profondeur du dit lot No. 11, rang B susdit, et trois cent quinze pieds de large sur la largeur du lot par cent soixante et deux pieds de long sur la longueur du lot en profondeur dans le coin sud-est du dit lot No. 11, dans le dit rang A, et enfin cent soixante et deux pieds de profondeur sur la profondeur du lot sur soixante et dix pieds de largeur sur la largeur du lot au bout est et sur soixante et dix pieds de largeur au bout ouest ou plus—avec le pouvoir d'eau, dam, moulin, machineries et bâtisses sur la dite propriété.

Pour être vendu par le syndic soussigné, en la

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Forrester & Bourdeau, of the village of Laprairie, in the district of Montreal, traders, insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate and being in the village of Laprairie, known as number one hundred and sixty seven, on the official plan and in the book of reference for the said village of Laprairie, made for registration purposes, pursuant to the requirements of the law—with a stone hangard and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the village of Laprairie, on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of OCTOBER, A. D. 1879, at TWO o'clock in the afternoon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 13th August, 1879. 6646
[First published, 16th August, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Napoléon Trahan, of Auckland, Que., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

About two acres in superficies, forming parts of lots Nos. ten and eleven, in range A, and ten and eleven in range B, of the township of Auckland, county of Compton, Que.; designated and bounded as follows: measuring fifty feet in width by one hundred and fifty in depth to be taken at the north west corner of said lot No. 10, range B, and one hundred and sixty feet in width on the width of the lot by one hundred and fifty feet in depth on the length of the lot at the south west corner of said lot No. 11, range B, and three hundred and fifteen feet in width on the width of the lot by one hundred and sixty two feet in length on the length of the lot in depth at the south east corner of said lot No. 11, in said range A, and last by one hundred and sixty two feet in depth on the length of the lot by seventy feet in width on the width in the lot at the east end and having seventy feet of width at the west end or more—with the water power, dam, mill, machineries and buildings on said property.

To be sold by the undersigned assignee, in said

city of Sherbrooke, au palais de justice, en la chambre réservée pour les procédés en faillite, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE 1879, à DIX heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 16 juillet 1879. 6077 3
[Première publication, 26 juillet 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Rollo Middlemiss, ci-devant des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, financier-agent-général, et maintenant absent de la dite province, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en le village de Saint-Henri, en la susdite municipalité de la paroisse de Montréal, et formant partie d'un morceau de terre connu sous le numéro (1434) quatorze cent trente quatre, des plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse, et contenant trois cent quatre-vingt-trois pieds six pouces sur les lignes de front et en arrière, sur une profondeur de huit cent trente pieds sur la ligne de côté nord-est et sept cent quatre-vingt-six pieds six pouces sur la ligne de côté sud-ouest, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par l'Avenue Dorchester, en arrière au sud-est par la propriété des héritiers Brodie, et des deux côtés par la propriété du dit J. R. Middlemiss—sans bâtisses sus-érigées, le tout tel que montré et marqué numéro deux, sur le plan d'icelui fait par Joseph Rielle, arpenteur.

Le dit lot de terre sera vendu sujet à une hypothèque de trente mille piastres avec intérêt en faveur de la Montreal Loan & Mortgage Company.

2. Un lot de terre vacant situé à la Côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâces près de Montréal, étant la subdivision numéro quarante-trois (43), du lot primitif numéro deux cent quinze (215), du plan et du livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, dont la dite paroisse de Notre-Dame de Grâces est un démembrement, contenant une superficie de cinq mille neuf cent soixante et deux pieds, mesure anglaise; et borné en front par la subdivision numéro quarante-six (46), du dit lot primitif, réservée pour une Avenue (Western Avenue), en arrière par la subdivision numéro quarante-deux (42), du dit lot primitif, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro deux cent quatorze, du plan officiel de la dite paroisse de Montréal, appartenant à Bryson & Warmington, et d'autre côté au nord-est par la subdivision numéro quarante quatre (44), du dit lot primitif.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, MARDI, le VINGT-UNIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. DARLING,

Montréal, 13 août 1879. 6597 2
[Première publication, 16 août 1879.]

city of Sherbrooke, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER, 1879, at TEN o'clock a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 16th July, 1879. 6078
[First published, 26th July, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Rollo Middlemiss, heretofore of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, financial and general agent, and now absent from the said province, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land lying and being in the village of Saint Henri, in the municipality of the parish of Montreal aforesaid, and forming part and portion of a piece of land known under the number (1434) fourteen hundred and thirty four, on the official plan and book of reference of the said parish, and containing three hundred and eighty three feet six inches on the front, and rear lines by a depth of eight hundred and thirty feet, on the north east side line, and seven hundred and eighty six feet six inches on the south west side line, english measure, more or less; bounded in front by Dorchester Avenue, in rear to the south east by property belonging to the heirs Brodie, and on both side by property belonging to the said J. R. Middlemiss—without any buildings thereon erected, the whole as shown and marked number two, on the plan thereof made by Joseph Rielle, land surveyor.

The said lot will be sold subject to a hypothec held by the Montreal Loan & Mortgage Company, for thirty thousand dollars and interest.

2. A vacant lot situate at Cote Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Graces, near Montreal, being subdivision number forty three (43), of the primitive lot number two hundred and fifteen (215), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, whereof the parish of Notre Dame de Graces, is a dismemberment, containing in superficies five thousand nine hundred and sixty two feet, english measure; and bounded in front by subdivision number forty six of the said primitive lot, reserved for an Avenue (Western Avenue), in rear by subdivision number forty two (42), of the said primitive lot, on one side to the south west by lot number two hundred and fourteen of the official plan of the said parish of Montreal, belonging to Bryson & Warmington, on the other side to the north east by subdivision number forty four (44), of the said primitive lot.

To be sold at the office of the undersigned, No. 182, Saint James street, Montreal, on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING.

Montreal, 13th August, 1879. 6693
[First published, 16th August, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } GEORGES SAVOIE,
No. 1478. } Demandeur; contre
IGNACE LESSARD, Défendeur, savoir:

Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Elzéar de la Beauce, seigneurie Linière, en le quatrième rang ou concession Saint-Olivier; bornée en front au fronteau de la dite concession, en arrière au bout de la dite profondeur, tenant d'un côté au sud-est au terrain de Jacques Routier, et de l'autre côté au nord-ouest à celui de Daniel Nolet—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Elzéar, le SEPTIÈME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le huitième jour de janvier prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 1er septembre 1879.
[Première publication, 6 septembre 1879.] 7105

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } GEORGES SAVOIE, Plaintiff;
No. 1478. } against IGNACE LESSARD,
Defendant, to wit:

A land of three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the parish of Saint Elzéar de la Beauce, seigniorie Linière, in the fourth range of the Saint Olivier concession; bounded in front by the front of the said concession, in rear by the end of the said depth, on the south east side by the property of Jacques Routier, and on the other side to the north west by Daniel Nolet's—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Elzéar, on the SEVENTH day of JANUARY next, at NOON. Said writ returnable on the eighth day of January next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 1st September, 1879.
[First published, 6th September, 1879.] 7106

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE CON-
Nos. 486 et 1948. } STRUCTION METRO-
POLITAINE, Demanderesse; contre CHARLES
PITRE dit LAJAMBE et autres, Défendeurs, par
reprise d'instance, et Félix Pitre dit Lajambe,
opposant, et la Demanderesse contestant.

Les immeubles ci-après décrits appartenant au dit Félix Pitre dit Lajambe, savoir:

1. Un douzième indivis d'une terre de deux arpents et demi de largeur sur quarante-huit arpents de longueur, plus ou moins, faisant partie des numéros dix-huit et dix-neuf, d'Annstown, dans la paroisse de Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois; bornée en front

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } THE METROPOLITAN
Nos. 486 and 1948. } BUILDING SOCIETY,
Plaintiff; against CHARLES PITRE dit LA-
JAMBE and others, Defendants, in continuance
of suit, and Félix Pitre dit Lajambe, opposant, and
the Plaintiff contesting.

The immovables hereinafter described belonging to the said Félix Pitre dit Lajambe, to wit:

1. One undivided twelfth of a land of two arpents and a half in width by forty eight arpents in length, more or less, forming part of lots numbers eighteen and nineteen, of Annstown, in the parish of Saint Clément, in the county of Beauharnois; bounded in front by the river Saint

par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la propriété de Nicholas Marchand ou ses représentants, du côté nord-est par la propriété d'Octave D'Aoust, et du côté sud-ouest par celle de Joseph Goyette—avec une maison en pierre et dépendances dessus érigées. Cette terre est maintenant désignée sous les numéros huit, neuf et cinq cent cinquante-cinq (8, 9 et 555), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

2. Un douzième indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ dix-sept arpents de profondeur; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par les héritiers Wilson, du côté nord-est par la propriété ci-après désignée, et du côté sud-ouest par les représentants Faubert. Cette terre est maintenant désignée sous le numéro soixante-cinq (65), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

3. Un sixième indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ trente-deux arpents de longueur; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin Saint-Zéphirin, du côté nord-est par Louis Branchaud, et du côté sud-ouest partie par les héritiers Wilson et partie par la propriété ci-dessus désignée—avec une maison en pierre, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites. Cette terre est maintenant désignée sous les numéros quarante-trois et quarante-quatre (43 et 44), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

4. Un sixième indivis d'une terre située dans la concession de Saint-Zéphirin, dans la dite paroisse Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de longueur; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par la terre d'Antoine Boyer, d'un côté par la propriété de Benjamin Lanthier, et d'autre côté par celle de Nicolas Boyer—sans bâtisses. Cette terre est maintenant désignée sous le numéro soixante-treize (73), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

Les terres en troisième et quatrième lieu ci-dessus décrits, sujets aux réserves, charges et obligations suivantes en faveur de Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, de la dite paroisse de Saint-Clément, et son épouse, savoir :

1. La jouissance durant leur vie de la moitié sud-ouest de la maison comprenant deux appartements, et la jouissance en commun avec l'adjudicataire des cuisines, grenier, cave et laiterie, d'aller et venir dans les autres bâtiments, et sur les dites terres, et y loger les animaux qu'ils auront en jouissance.

2. De fournir et payer aux dits Pierre Pitre et son épouse, tous les ans de leur vie, la rente et pension viagère suivante, livrable par quartiers de trois en trois mois d'avance, savoir : trente minots de bon blé froment loyal et marchand réduit en farine et rendu dans leur grenier, deux cochons gras de bon engrais, pesant chacun deux cent livres, compris la panne, trois minots et demi de pois cuisant pour la soupe, un minot et demi de sel, trente livres de bon bœuf frais, une livre de poivre, douze pots de bon rhum des Isles, une livre et demi de bon thé vert, cinquante livres de bon sucre d'érable ou bonne cassonade, vingt livres de bon tabac à fumer pour le dit Pierre Pitre, vingt-cinq livres de bon savon; de fournir de pièces et faire raccommoder les dits Pierre Pitre et son épouse à leur besoin, leur payer la somme de cent soixante livres, ancien cours, en un seul payement, au premier de novembre chaque année, pour leur entretien et habillement, de leur faire faire leurs hardes, entretenir leur lit de draps et couvertures convenablement et décemment, leur fournir vingt livres de bonne chandelles, une bonne vache laitière, nourrie hiver et été par l'adjudicataire, livra-

Lawrence, in rear by the property of Nicolas Marchand or representatives, on the north east side by the property of Octave D'Aoust, and on the south west side by Joseph Goyette's—with a stone house and dependencies thereon erected. This land is now designated as numbers eight, nine and five hundred and fifty five (8, 9 and 555), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

2. One undivided twelfth of a land situate in the said parish of Saint Clément, containing two arpents in width by about seventeen arpents in depth; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by the heirs Wilson, on the north east side by the property hereinafter described, and on the south west side by the representatives Faubert. This land is now designated as number sixty five (65), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

3. One undivided sixth of a land situate at the said parish of Saint Clément, containing two arpents in width by about thirty two arpents in length; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Saint Zéphirin road, on the north east by Louis Branchaud, and on the south west partly by the heirs Wilson and partly by the property hereinabove described—with a stone house, a barn, shed and outbuildings thereon erected. This land is now designated as numbers forty three and forty four (43 and 44), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

4. One undivided sixth of a land situate in the Saint Zéphirin concession, in the said parish of Saint Clément, measuring two arpents in width by twenty eight arpents in length; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by Antoine Boyer's property, on one side by Benjamin Lanthier's property, and on the other side by Nicolas Boyer's—without buildings. This land is now designated as number seventy three (73), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

The lands thirdly and fourthly above described, subject to the following reservations, charges and obligations in favor of Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, of the parish of Saint Clément, and his wife, to wit :

1. The enjoyment during their lifetime of the south west half of the house comprising two apartments, and the enjoyment in common with the purchaser of the kitchen, garret, cellar and dairy, to go and come in and out of the other buildings, and on the said lands, and to lodge therein the cattle which they may use.

2. To furnish and pay to the said Pierre Pitre and his wife, during every year of their lifetime, the following life rent deliverable by quarters of three months in advance, to wit : thirty bushels of good wheat of good quality and merchantable ground to flour and to be delivered in their granary, two fat pigs well fed weighing two hundred pounds each, including the lard, three bushels and a half of peas for soup, a bushel and a half of salt, thirty pounds of good fresh beef, one pound of pepper, twelve pots of good Jamaica rum, one pound and a half of good green tea, fifty pounds of good maple sugar or good brown sugar, twenty pounds of good smoking tobacco for the said Pierre Pitre, twenty five pounds of good soap; to furnish the stuff and repairs the clothes of the said Pierre Pitre and his wife when needed, to pay them the sum of one hundred and sixty livres, ancien cours, in one single payment, on the first of November of every year, to keep and clothe them, to have their clothes made, to provide them with sheets and bed covers suitably and decently, to give them twenty pounds of good candles, one good milk cow kept winter and summer by the purchaser, to

ble chaque année au premier de mai et remise au premier novembre pour l'hivernement dont les écrouis appartiendront à l'adjudicataire, laquelle vache sera remplacée par le dit adjudicataire en cas de mort, vieillesse ou infirmité, de leur fournir tout le bois nécessaire pour leur ordinaire, les chauffer et cuir leur pain et tenir leurs chambres chaudes en saison, et dans le cas où les dits Pierre Pitre et son épouse iraient demeurer ailleurs dans la dite paroisse, de leur fournir vingt-cinq cordes de bois, soit de pruche, épinette, fresne ou orme bûché et fendu d'avance et rendu à leur porte, de leur fournir et de payer une fille pour les servir quand la dite Dame Pitre ne pourra pas aisément le faire ou qu'elle le demandera; en cas de maladie avoir bien soin des dits Pierre Pitre et son épouse, leur fournir les douceurs nécessaires et les remèdes et médicaments requis avec les secours du prêtre et du médecin-chirurgien, que le dit adjudicataire payera, leur fournir un bon cheval attelé sur la voiture la plus propre et convenable aux saisons pour aller à leurs affaires, à l'église et à leurs visites, lequel cheval sera hiverné et pacagé en bon état par le dit adjudicataire, et de leur fournir et payer leur place dans un banc à l'église leur vie durant.

Arrivant le décès des dits Pierre Pitre et son épouse, de les faire inhumér dans le cimetière de leur paroisse, avec à chacun un service le corps présent s'il est possible, ou à sa mémoire du coût de six piastres, pareil service au bout de l'an, et de leur faire dire à chacun vingt-cinq messes basses au bout d'un mois de leur décès, et chacun vingt-cinq messes à la fin de l'année de leur décès pour le repos de leur âme.

Arrivant le décès de l'un des dits Pierre Pitre et son épouse, la dite rente ou pension viagère diminuera de moitié, excepté la vache, le cheval attelé et voiture, le bois, la chandelle et les services d'une fille, et au décès du dernier sera totalement éteinte.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4635 3

FIERI FACIAS

De la Cour de Circuit.

Beauharnois, à savoir: } LUTHER D. SAWYER
No. 708. } et autres, Deman-
deurs; vs. DAMASE FARETTE, Défendeur.

1. Une terre désignée sous le numéro mille huit cent cinquante-sept (1857) du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, située dans la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté de Chateauguay, district de Beauharnois, contenant trois arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur par la seconde concession, du côté nord-ouest par le Docteur Laberge, et du côté sud-est par les deux immeubles ci-après décrits—avec une maison, deux granges, écurie, remise et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro mille huit cent cinquante-huit (1858), du cadastre de la dite seigneurie, située dans la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté et district susdits, contenant un arpent de largeur sur vingt arpents de longueur; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur et du côté sud-est par l'immeuble ci-après décrit, et du côté nord-ouest par l'immeuble ci-dessus décrit—avec une grange dessus construite.

3. Une terre formant tout le lot numéro mille huit cent cinquante-neuf (1859), et partie du lot numéro mille huit cent cinquante-huit (1858), du

be delibered every year, on the first of May and returned on the first of November for wintering, the calves to be the property of the purchaser; which said cow shall be replaced by the purchaser when she may become too old or infirm or die, to furnish them all the wood necessary for their ordinary use to warm them and bake their bread and to heat their rooms in winter; and in the event of the said Pierre Pitre and his wife going to reside outside of the said parish, to furnish them twenty five cords of wood either tamarac, spruce, ash or elm, chopped and split and piled in advance at their door, to pay for a girl to wait upon them when the said Dame Pitre will not be able to do so herself easily or when she may require it; in case of sickness to take good care of the said Pierre Pitre and his wife, to bestow attendance upon them and furnish them with suitable remedies, also the assistance of a priest and the services of a physician to be paid by the purchaser, to provide them with a good horse harnessed to a vehicle suited to the different seasons of the year to attend to their business to go to church and pay their visits, which horse will be wintered and pastured in good condition by the said purchaser, and to pay for and provide them place in a pew at the church during their lifetime.

Upon the death of the said Pierre Pitre and his wife, to have each of them buried in their parish cemetery, with a service for each in presence of the body if possible, or *in memoriam* to cost six dollars, also similar service upon the anniversary, to have twenty five low masses said for each of them at the end of one month from their death, and twenty five masses each at the end of a year from their death for the repose of their souls.

Upon the death of either the said Pierre Pitre or his wife, the said life rent shall be diminished by one half, except as regards the cow, harnessed horse and vehicle, the wood, candles, and the services of a girl, and upon the death of the other party the said rent shall wholly cease.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Clément, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of October next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4636

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court.

Beauharnois, to wit: } LUTHER D. SAWYER,
No. 708. } et al., Plaintiffs; vs.
DAMASE FARETTE, Defendant.

1. A land described as number one thousand eight hundred and fifty seven (1857), of the cadastre of the seignory of Beauharnois, situate in the first concession of Williamstown, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateauguay and district of Beauharnois, containing three arpents in width by twenty five arpents in length; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear by the second concession, on the north west side by Doctor Laberge, and on the south east side by the two lots hereinafter described—with a house, two barns, a stable, shed and outbuildings thereon erected;

2. A land forming part of lot one thousand eight hundred and fifty eight (1858), of the cadastre of the said seignory, situate in the first concession of Williamstown, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county and district aforesaid, containing one arpent in width by twenty arpents in length; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear and on the south east by the lot hereinafter described, and on the north west side by the immovable hereinabove described—with a barn thereon erected.

3. A land forming part of lot number one thousand eight hundred and fifty nine (1859), and part of lot number one thousand eight hundred and

cadastre de la dite seigneurie, située dans la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté et district susdits, contenant d'abord un arpent de largeur sur vingt arpents de longueur; ensuite prenant deux arpents de largeur sur cinq arpents de longueur; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur par la seconde concession, du côté nord-ouest par les deux immeubles ci-dessus désignés, et du côté sud-est par Louis Dubuc représentant Charles Dupras.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Urbain Premier, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4641 3

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: } DAME MARIE
No. 623. } DELMIRE LALONDE,
Demanderesse; contre ANTOINE LEVI OCTAVE
DAOUST, Défendeur.

1. Une terre située dans la concession du Lac Saint-Louis, dans la paroisse de Saint-Clément, comté de Beauharnois, désignée sous le numéro sept (7), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément, de figure irrégulière; contenant trois arpents et cinq perches de largeur sur une longueur de neuf arpents et trois perches dans la ligne sud-ouest, et neuf arpents et sept perches dans la ligne nord-est, formant trente-cinq arpents et vingt-cinq perches en superficie—avec une maison, une grange, hangar, boutique, écurie, remise, le tout en pierre et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située dans la concession du Lac Saint-Louis, dans la paroisse de Saint-Clément, comté de Beauharnois, désignée sous le numéro six (6), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément, contenant trois arpents et six perches de largeur sur une longueur de trente-sept arpents et deux perches dans la ligne sud-ouest, et trente-cinq arpents et six perches dans la ligne nord-est, formant cent trente-un arpents et quatre perches en superficie.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de novembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 28 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4713 3

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir: } RAPHAEL BOUR-
No. 447. } DEAU, Demandeur;
contre HYACINTHE PRIMEAU, Défendeur.

1. Une terre étant le numéro mille neuf cent vingt-huit (1928), du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, formant la moitié nord-ouest du lot de terre numéro trente-trois, de la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté de Chateaugay et district de Beauharnois, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur; bornée en front par le chemin du petit rang qui sépare la première de la seconde concession, en profondeur par la paroisse de Saint-Remi, du côté nord-ouest par le numéro trente-deux, à Hilaire Bourdon, représentant John Finlayson, et du côté sud-est par l'immeuble ci-après désigné—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre étant le numéro mille neuf cent vingt-neuf (1929), du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, formant la moitié sud-est du lot de terre numéro trente-trois, de la première con-

fifty eight (1858), of the cadastre of the said seigniorie, situate in the first concession of Williamstown, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county and district aforesaid, containing firstly one arpent in width by twenty arpents in length; thence measuring two arpents in width by five arpents in length; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear by the second concession, on the north west side by the two lots above described, and on the south east side by Louis Dubuc, representing Charles Dupras.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Urbain Premier, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4642

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } DAME MARIE ELMIRE
No. 623. } LALONDE, Plaintiff;
against ANTOINE LEVI OCTAVE DAOUST,
Defendant.

1. A land situate in the Lake Saint Louis concession, of the parish of Saint Clement, county of Beauharnois, designated as number seven (7), on the cadastre, official plan and book of reference for the said parish of Saint Clement, of irregular outline, containing three arpents and five perches in width by a length of nine arpents and three perches on the south west alignment, and nine arpents and seven perches in the north east alignment, forming thirty five arpents and twenty five perches in superficies—with a house, barn, hangar, shop, shed, stable, all built of stone and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the Lake Saint Louis, concession of the parish of Saint Clement, county of Beauharnois, designated as number six (6), on the cadastre, official plan and book of reference for the said parish of Saint Clement, containing three arpents and six perches in width by a length of thirty seven arpents and two perches on the south west alignment, and thirty five arpents and six perches on the north east alignment, forming one hundred and thirty one arpents and four perches in superficies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Clément, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of November next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 28th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4714

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Beauharnois.

Beauharnois, to wit: } RAPHAEL BOUR-
No. 447. } DEAU, Plaintiff;
against HYACINTHE PRIMEAU, Defendant.

1. A land being number nineteen hundred and twenty eight (1928), of the cadastre of the seigniorie of Beauharnois, forming the north west half of lot number thirty three, of the first Williamstown concession, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateaugay and district of Beauharnois, containing two arpents in width by twenty five arpents in length; bounded in front by the little range road which separate the first from the second range, in rear by the parish of Saint Remi, on the north west side by number thirty two, belonging to Hilaire Bourdon, representing John Finlayson, and on the south east side by the immovable property hereinafter described—with a house, barn and outbuilding thereon erected.

2. A land being number nineteen hundred and twenty nine (1929), of the cadastre of the seigniorie of Beauharnois, forming the south east half of lot number thirty three, of the first Williamstown

cession de Williamston, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, dans le comté de Chateauguay, district de Beauharnois, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur; bornée en front par le chemin du petit rang, en profondeur par la paroisse de Saint-Rémi, du côté nord ouest par l'immeuble ci-dessus désigné, et du côté sud-est par la concession de Beach Ridge—avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Urbain Premier, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4643 3

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } DAME MARY ANN
No. 10308. } CROSS, Demande-
resse; contre THOMAS SOUTH, Défendeur.

1. Un lot de terre étant le numéro dix-sept, du neuvième rang de Jamestown, dans la paroisse de Saint-Antoine Abbé, dit district, contenant cinq arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin public du dit neuvième rang de Jamestown, en arrière par les terres du huitième rang de Jamestown, d'un côté par Leonard Young, d'autre côté par Thomas Brady—avec une maison, remise, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

2. Un lot de terre étant le numéro vingt, du neuvième rang de Jamestown, dans la paroisse de Saint-Antoine Abbé, dit district, contenant cinq arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin public du neuvième rang de Jamestown, en arrière par les terres du huitième rang de Jamestown, d'un côté par John Galaher, d'autre côté par John South, fils—avec une maison, grange, remise et écurie dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 15 juillet 1879. Shérif.
[Première publication, 19 juillet 1879.] 5007 2

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

concession, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateauguay, and district of Beauharnois, containing two arpents in width by twenty five arpents in length; bounded in front by the little range road, in rear by the parish of Saint-Rémi, on the north west side by the immovable property hereinabove described, and on the south east side by the Beach Ridge concession—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Urbain Premier, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of October next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4644

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } DAME MARY ANN
No. 10308. } CROSS, Plaintiff;
against THOMAS SOUTH, Defendant.

1. A lot of land being number seventeen, of the ninth range of Jamestown, in the parish of Saint Antoine Abbé, said district, containing five arpents in width by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the public road of the ninth range of Jamestown, in rear by the lands of the eighth range of Jamestown, on one side by Leonard Young, and on the other side by Thomas Brady—with a house, shed, barn, stable and other dependencies thereon erected.

2. A lot of land being number twenty, of the ninth range of Jamestown, in the parish of Saint Antoine Abbé, said district, containing five arpents in width by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the public road of the ninth range of Jamestown, in rear by the lands of the eighth range of Jamestown, on one side by John Galaher, and on the other side by John South, junior—with a house, shed, barn, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of December next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 19th July, 1879. Sheriff.
[First published, 19th July, 1879.] 5008

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **M**AGLOIRE FOURNIER,
No. 219. } Demandeur; contre les
terres et tenements de ALBERT DENAULT, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, formant partie de la moitié est du lot numéro neuf, dans le neuvième rang des lots dans le dit canton, consistant en lots de village numéros un et deux, du bloc numéro trente, étant de forme triangulaire; bornée à l'est et au nord par une étendue de terre réservée pour le chemin de fer de Montréal et Vermont Junction, à l'ouest par la deuxième rue, et au sud par le lot de village numéro dix—ensemble avec une maison, étable, remise et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, SAMEDI, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, 7119
Sweetsburgh, 1er septembre 1879.
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **O**NESIME BOISVERT,
No. 996. } Demandeur; contre les
terres et tenements de FRANÇOIS HEBERT, Défendeur.

Premièrement.—Une étendue de terre étant partie du lot numéro dix-huit, dans le premier rang du canton de Granby, dans le district de Bedford, contenant dix acres de terre en superficie, plus ou moins, bornée comme suit: au nord par Toussin Audette dit Lapointe, au sud par le chemin de la Reine, à l'ouest par F. Palardi, et à l'est par Marcelle Sabourin.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre étant partie du dit lot numéro dix-huit, dans le dit premier rang du dit canton de Granby, étant un tiers du dit lot, et contenant soixante et six acres et deux tiers en superficie, plus ou moins; borné au nord par Toussin Audette dit Lapointe, au sud par un nommé Croto, à l'est par France Palardi, et à l'ouest partie par Giroux & Desroche, et partie par Cléophas Croteau—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, 4615 3
Sweetsburgh, 17 mai 1879.
[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **D**ANIEL BISHOP MEIGS,
No. 2416. } Demandeur; contre les
terres et tenements de JESSE CLARK, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau de terre étant partie du lot numéro quarante-trois, dans le cinquième rang, des lots, dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford; borné en front au sud partie par le chemin public, Robert McCorkill et la ligne entre les quatrième et cinquième rangs, à l'est par la propriété de la fonderie de Farnham, au nord par la rive nord de la rivière Yamaska à

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Iberville

Bedford, to wit: } **M**AGLOIRE FOURNIER,
No. 219. } Plaintiff; against the lands
and tenements of ALBERT DENAULT, Defendant.

A certain tract or parcel of land situated in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, forming part of the east half of lot number nine, in the ninth range of lots in the said township, consisting of village lots numbers one and two, of block number thirty, being of triangular form; bounded on the east and north by a reserved tract for the Montreal and Vermont Junction railroad, on the west by the second street, and on the south by village lot number ten—together with a house, stable, shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the TENTH day of JANUARY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of January next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, 7120
Sweetsburgh, 1st September, 1879.
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **O**NESIME BOISVERT, Plain-
No. 996. } tiff; against the lands and
tenements of FRANÇOIS HEBERT, Defendant.

Firstly.—A piece or parcel of land being part of lot number eighteen, in the first range of the township of Granby, in the district of Bedford, containing ten acres of land in superficies, be the same, more or less, bounded as follows: north by Toussin Audette dit Lapointe, south by the Queen's highway, west by F. Palardi, and east by Marcelle Sabourin.

Secondly.—Another piece or parcel of land being part of the said lot number eighteen, in the said first range of the said township of Granby, being one third of said lot, and containing sixty six acres and two thirds of an acre in superficies, be the same, more or less; bounded north by Toussin Audette dit Lapointe, south by one Croto, east by France Palardi, west partly by Giroux & Desroche, and partly by Cléophas Croteau—with the improvements made and buildings erected thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of OCTOBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the eleventh day of October next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, 4616
Sweetsburgh, 17th May, 1879.
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **D**ANIEL BISHOP MEIGS,
No. 2416. } Plaintiff; against the lands
and tenements of JESSE CLARK, Defendant.

Firstly.—A piece or parcel of land being a part of lot number forty three, in the fifth range of lots in the township of Farnham, in the district of Bedford; bounded in front on the south partly by the highway, Robert McCorkill and the line between the fourth and fifth ranges, on the east by the property of the foundry of Farnham, on the north by the north bank of the Yamaska river, at

la marque de la haute marée, et à l'ouest par la dite rivière, contenant environ dix acres en superficie, plus ou moins—ensemble avec le pouvoir d'eau, moulin, mécanisme et accessoires du dit moulin sus-érigé.

Deuxièmement.—Un morceau de terre formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le quatrième rang des lots dans le dit canton de Farnham, contenant deux arpents en superficie, plus ou moins; borné au sud par le chemin public, à l'est par John Bowker ou représentants, au nord par la ligne entre les quatrième et cinquième rangs, et à l'ouest par Robert McCorkill ou représentants—avec les bâtisses sus-érigées.

Troisièmement.—Tout ce morceau de terre formant partie du lot numéro quarante-deux, dans le cinquième rang des lots dans le dit canton de Farnham, s'étendant sur le côté nord de la rivière Yamaska jusqu'à la ligne est du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, et du côté nord de la dite rivière, sur la ligne ouest du dit lot numéro quarante-deux, commençant du bord de l'eau sur la dite ligne ouest et courant nord jusqu'au chemin, est parallèle à la dite rivière, la même distance, du bord de l'eau jusqu'à la ligne ouest du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, supposé être une lisière de quatre ou cinq perches, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—ensemble avec le droit de se servir du passage qui a douze pieds de large depuis le chemin public jusqu'au chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, passant sur le lot numéro quarante-trois, dans le quatrième rang, sur la ligne entre William Donahue et S. Truscot.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, SAMEDI, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 8 juillet 1879. 5687 2

[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JAMES HAYES, Deman-
No. 2407. } deur; contre les terres et
ténements de THEOPHILE ST. ANDRÉ, Défendeur.

Premièrement.—Toutes les terres comprises dans les dix acres de la moitié est du lot numéro vingt-sept, dans le quatrième rang des lots du canton de Brôme, dans le district de Bedford, qui sont au nord de la ligne qui divise la dite moitié est de lot en deux justes moitiés nord et sud, contenant sept acres et demi de terre en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—La juste moitié nord de la moitié ouest du dit lot numéro vingt-sept, dans le dit quatrième rang des lots du dit canton de Brôme, la dite moitié nord de la moitié ouest supposée contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec la moitié des bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues au bureau du registrateur pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, MARDI le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 4 juillet 1879. 5689 2

[Première publication, 12 juillet 1879.]

the high water mark, and on the west by the said river, containing about ten acres, more or less, in superficies—together with the water privilege, mill, machineries and accessories of said mill thereon.

Secondly.—A piece of land forming part of lot number forty four, in the fourth range of lots in the said township of Farnham, containing two arpents, more or less, in superficies; bounded on the south by the highway, on the east by John Bowker or representatives, on the north by the line between the fourth and fifth ranges, and on the west by Robert McCorkill or representatives—with the buildings thereon erected.

Thirdly.—All that certain piece of land forming part of lot number forty two, in the fifth range of lots in the said township of Farnham, laying on the north side of the Yamaska river up to the east line of the Stanstead, Shefford and Chambly railroad, and on the north side of said river, on the west line of said lot number forty two, beginning at the water edge on said west line and running north up to the road, easterly parallel with the said river, the same distance, from the water edge up to the west line of the Stanstead, Shefford and Chambly railroad, supposed to be a strip of four or five rods, be the same, more or less, without any guarantee for precise measurement,—together with the right of way twelve feet wide from the highway to the Stanstead, Shefford and Chambly railroad, passing through lot number forty three, in the fourth range, on the line between William Donahue and S. Truscot.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty second day of November next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 8th July, 1879. 5688

[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JAMES HAYES, Plaintiff ;
No. 2407. } against the lands and tene-
ments of THEOPHILE ST. ANDRE, Defendant.

Firstly.—All the lands of certain ten acres of the east half of lot number twenty seven, in the fourth range of lots of the township of Brôme, in the district of Bedford, which may be found north of the line dividing said east half of lot into two equal north and south halves, containing seven and a half acres of land in superficies, more or less.

Secondly.—The north equal half or moiety of the west half of said lot number twenty seven, in the said fourth range of lots in said township of Brôme, said north half of west half of lot supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—together with one half of the buildings made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of November next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 4th July, 1879. 5690

[First published, 12th July, 1879.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Chicoutimi, à savoir: } **CHARLES SAMSON**, de No. 1372. } la cité de Québec, marchand de fer, Demandeur; contre **SILVESTRE BOUCHARD**, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, canton de Roberval, comté de Chicoutimi et district de Chicoutimi, Défendeur.

1. Le lot de terre numéro vingt-trois, du premier rang du canton de Roberval, contenant deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins—avec ensemble toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; mais avec réserve de l'arpent sud-est du dit lot et joignant le lot numéro vingt-quatre, lequel terrain est distrait ou faveur de François Bouchard, auquel cet arpent de terre appartient depuis plusieurs années.

2. Une terre de quatre arpents de front, plus ou moins, sur la profondeur du rang, et à prendre dans le lot numéro vingt-cinq, du premier rang du canton de Roberval, joignant le lot numéro vingt-six; tenant par un bout au Lac Saint-Jean, par l'autre bout au second rang, joignant au nord-ouest à Ovide Bouchard, et au sud-est à Louis Allaire—avec ensemble toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

3. La moitié sud-est du lot de terre numéro sept, et le lot numéro huit, du deuxième rang du canton de Ouïatchouan, contenant ensemble cent cinquante acres, plus ou moins, en superficie, et formant une terre; bornée par le front au chemin entre le premier et le second rangs, par la profondeur au troisième rang, joignant par le côté nord-ouest à la moitié nord-ouest du dit lot numéro sept, appartenant à Magloire Tremblay et par le côté sud-est au lot numéro neuf, appartenant à Adolphe Bouchard—avec ses appartenances et dépendances.

4. Le lot de terre numéro trente-sept, du troisième rang du canton Ashuapmouchouan, contenant cent acres, plus ou moins, en superficie; borné par le front au deuxième rang, par la profondeur au quatrième rang, joignant par le côté nord-ouest au lot numéro trente-six, appartenant à la Couronne, et par le côté sud-est au lot numéro trente-huit, appartenant à Rémi Hudon—avec ses appartenances et dépendances.

5. Les lots de terre numéros quarante et quarante et un, du troisième rang du canton Ashuapmouchouan, contenant cent acres chacun, plus ou moins, en superficie; contigus et bornés par le front au deuxième rang, par la profondeur au troisième rang, joignant par le côté nord-ouest au lot numéro quarante-deux, appartenant à Euloge Ménard, et par le côté sud-est au lot numéro trente-neuf, appartenant à Rémi Hudon—avec leurs appartenances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le **TREIZIEME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Chicoutimi, to wit: } **CHARLES SAMSON**, of the No. 1372. } city of Québec, hardware merchant, Plaintiff; against **SILVESTRE BOUCHARD**, of Notre Dame du Lac Saint-Jean, township of Roberval, county of Chicoutimi, district of Chicoutimi, Defendant.

1. Lot number twenty three, of the first range of township Roberval, containing two hundred acres of land in superficies, more or less—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; but reserving the south east arpent of the said lot and adjoining lot number twenty four, which lot is reserved in favor of François Bouchard, to whom this arpent of land belongs for many years past.

2. A land of four arpents in front, more or less, by the depth of the range, to be taken off lot number twenty five, of the first range of township Roberval, adjoining lot number twenty six; bounded at one end by Lake Saint John, at the other end by the second range, on the north west side by Ovide Bouchard, and on the south east by Louis Allaire—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. The south east half of lot number seven, and lot number eight, of the second range of township Ouïatchouan, containing together one hundred and fifty acres, more or less, in superficies; and forming a land; bounded in front by the land between the first and second ranges, on the north west side by the north west half of said lot number seven, belonging to Magloire Tremblay, and on the south east side by lot number nine, belonging to Adolphe Bouchard—with its appartenances and dependencies.

4. Lot number thirty seven, of the third range of township Ashuapmouchouan, containing one hundred acres, more or less, in superficial extent; bounded in front by the second range, in rear by the fourth range, on the north west side by lot number thirty six, belonging to the Crown, and on the south east side by lot number thirty eight, belonging to Rémi Hudon—with its appartenances and dependencies.

5. Lots numbers forty and forty one, of the third range of township Ashuapmouchouan, containing one hundred acres each, more or less, in superficial extent; contiguous and bounded in front by the second range, in rear by the third range, on the north west side by lot number forty two, belonging to Euloge Ménard, and on the south east side by lot number thirty nine, belonging to Rémi Hudon—appartenances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the **THIRTEENTH** day of the month of **NOVEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon.

rapportable le quinziesme jour de decembre prochain.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 8 juillet 1879.
[Première publication, 12 juillet 1879.]

O. BOSSÉ,
Shérif.
5781 2

Said writ returnable the fifteenth day of December next.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 8th July, 1879.
[First published, 12th July, 1879.]

O. BOSSÉ,
Sheriff.
5782

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } ROMUALD TASSE, Demandeur; contre
No. 184. } GEORGE HOULE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, connue et désignée comme étant la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, de la première concession de la seigneurie de Noyan, depuis la rivière Richelieu, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par la rivière Richelieu, à l'est en profondeur par le chemin du Petit Rang Saint-Louis, du côté sud par la moitié sud du dit lot numéro vingt-quatre, appartenant à Michael Barry, et du côté nord par Robert Wright—avec une maison, une remise et une étable dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Henryville, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 28 mai 1879.
[Première publication, 31 mai 1879.]

Shérif.
4671 3

Sheriff's Office,
Saint Johns, 28th May, 1879.
[First published, 31st May, 1879.]

CHS. NOLIN,
Sheriff.
4672

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } PATRICK DONNELLY, Demandeur; contre
No. 253. } JAMES DONNELLY, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le district d'Iberville, au côté est de la rivière du sud-ouest, étant le lot numéro quarante-sept, de la seigneurie de Monnoir, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant devant à la dite rivière, derrière au vuide, d'un côté au nord à George Lindley, et de l'autre côté à la veuve James Comerford—avec maison et autre bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigitte, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 30 juin 1879.
[Première publication, 12 juillet 1879.]

Shérif.
5651 2

Sheriff's Office,
Saint Johns, 30th June, 1879.
[First published, 12th July, 1879.]

CHS. NOLIN,
Sheriff.
5652

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } ROMUALD TASSE, Plaintiff;
No. 184. } titl; against GEORGE
HOULE, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint George de Henryville, in the district of Iberville, known and described as being the north half of the lot number twenty four, of the first concession of the seigniorie of Noyan, from the river Richelieu, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Richelieu, to the east in depth by the road of the Petit Rang Saint Louis, on the south side by the south half of the said lot number twenty four, belonging to Michael Barry, and on the north side by Robert Wright—with a house shed and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Henryville, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of October next.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } PATRICK DONNELLY, Plaintiff;
No. 253. } against
JAMES DONNELLY, Defendant.

A farm situate in the parish of Sainte Brigitte, in the district of Iberville, on the east side of the south west river, being the lot number forty seven, of the seigniorie of Monnoir, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less, without any guarantee as to precise measure; joining in front the said river, in rear the vuide, on one side George Lindley, and on the other side the widow James Comerford—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Brigitte, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of November next.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
 Saint-Jean, à savoir : } GEDEON FREDETTE,
 No. 185. } Demandeur; contre
 JOSEPH BISAILLON, Défendeur.

La moitié sud du lot de terre désigné sous le numéro cinquante-neuf, et situé au côté ouest de la rue Champlain, en la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, la dite moitié sud contenant trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur; et étant bornée en front vers l'est par la dite rue Champlain, en profondeur par Jean-Baptiste Simard ou ses représentants, du côté sud par les représentants de feu Edouard Gettings, et du côté nord par la moitié nord du dit lot numéro cinquante-neuf, appartenant à Antoine Soutière ou représentants — avec une maison et une écurie dessus construites, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro 156.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif,
 Saint-Jean, 20 mai 1879. 4611 3

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.
 Saint-Jean, à savoir : } EDOUARD LANGLOIS,
 No. 264. } Demandeur; contre
 ALEXANDRE LANOUE, fils, Défendeur.

1. La moitié nord du lot de terre situé au rang Grand Bernier, en la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous la moitié nord du lot numéro cent soixante, de la contenance d'environ six arpents en superficie—sans bâtisses.

2. Une terre située au dit rang Grand Bernier, connue aux plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Jean, sous le numéro quatre-vingt-douze, de la contenance de soixante et quatorze arpents, sept perches et cent soixante et deux pieds en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise—avec maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif,
 Saint-Jean, 8 juillet 1879. 5619 2

[Première publication, 12 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
 Saint Johns, to wit : } GEDEON FREDETTE,
 No. 185. } Plaintiff; against
 JOSEPH BISAILLON, Defendant.

The south half of the lot of land described under the number fifty nine, and situate on the west side of Champlain street, in the town of Saint Johns, district of Iberville, the said half containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth; and being bounded in front to the east by the said Champlain street, in depth by Jean Baptiste Simard or representatives, on the south side by the representatives of the late Edouard Gettings, and on the north side by the north half of the said lot number fifty nine, belonging to Antoine Soutière or representatives — with a house and stable thereon erected, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under number 156.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the SECOND day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon: Said writ returnable on the fourteenth day of October next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Saint Johns, 20th May, 1879. 4611

[First published, 21st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.
 Saint Johns, to wit : } EDOUARD LANGLOIS,
 No. 264. } Plaintiff; against ALEX-
 ANDRE LANOUE, fils, Defendant.

1. The north half of the lot of land situate at the Grand Bernier range, in the parish of Saint Johns, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said parish, as the north half of the lot number one hundred and sixty, containing about six arpents in superficies—without buildings.

2. A farm situate at the Grand Bernier range, known on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Johns, under number ninety two, containing seventy four arpents, seven perches and one hundred and sixty two feet in superficies, more or less, without any guarantee as to the precise measure—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Johns, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of November next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Saint Johns, 8th July, 1879. 5650

[First published, 12th July, 1879.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } **E. M. A. BOUCHER**,
No. 306. } **E.** écuyer, notaire, de
la paroisse de Notre-Dame de Liesse, de la rivière
Ouelle, Demandeur ; contre **JEAN CARON** et
JEAN FRANÇOIS RAPHAEL CARON, tous deux
cultivateurs, de la paroisse de Notre-Dame du
Mont-Carmel, Défendeurs, c'est-à-savoir :

Une terre sise et située en la susdite paroisse
de Notre-Dame du Mont-Carmel, en le sixième
rang des concessions du fief de Saint-Denis de la
Bouteillerie, contenant deux arpents de front sur
trente arpents de profondeur, plus ou moins ;
bornée au nord à Guillaume Mignault et François
LeBel, à l'est à Joseph Drapeau, au sud au défen-
deur ou ses représentants, et Augustin Lavoie,
Noel Antil ou ses représentants à l'ouest—avec
une maison, grange et étable dessus construites,
circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, le
TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à
DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le
vingtième jour de novembre prochain..

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 9 juillet 1879. 5697 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE**
No. 1067. } **PRETS ET PLACE-**
MENTS DE QUÉBEC, corps politique et incor-
poré, ayant son principal bureau d'affaires à
Québec, Demanderesse ; contre **MICHEL ALFRED**
ST. JORE, du lieu appelé Saint-George de Cacouna,
Défendeur, c'est à savoir :

Une terre et habitation située en la paroisse de
Saint-George de Cacouna, au premier rang, conté-
nant deux arpents de front, plus ou moins, sur
quarante-deux arpents de profondeur, aussi plus
ou moins ; borné au nord par le fleuve Saint-Lau-
rent, au sud au second rang ; tenant au nord-est à
Narcisse Michaud et les représentants Abraham
Gagné, au sud-ouest à Félix Gagnon, écuyer, et aux
représentants de Demoiselle Séraphine Dubuc et
à Jean Chassé—avec les maisons et autres bâtisses
dessus construites, et autres appartenances et
dépendances ; sauf les réserves et exceptions ci-
après mentionnées, c'est-à-savoir :

En faveur de Félix Gagnon, toute cette partie
de terre située au sud du chemin Royal de front
du dit premier rang, à partir du dit chemin cou-
rant sud jusqu'au premier travers qui se ren-
contre sur la largeur qui se trouve à partir de la
clôture de la ligne du dit Narcisse Michaud, jus-
qu'à la clôture de la petite route de communica-
tion existante actuellement, et joignant au sud-
ouest au dit Félix Gagnon ; dans cette réserve sont
renfermés les emplacements occupés par Léonard
Pelletier, Joseph Martin et Benjamin Dionne,
écuyers.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-George de Cacouna, le
DOUZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à
DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable
le premier jour de décembre prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 9 juillet 1879. 5783 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } **E. M. A. BOUCHER**,
No. 306. } **E.** esquire, notary, of
the parish of Notre Dame de Liesse, de la rivière
Ouelle, Plaintiff ; against **J E A N CARON** and
JEAN FRANÇOIS RAPHAEL CARON, both of
the parish of Notre Dame du Mont Carmel, Defen-
dants, to wit :

A land situate and being in the parish of Notre
Dame du Mont Carmel aforesaid, in the sixth
range of concessions of the fief of Saint Denis de
la Bouteillerie, containing two arpents in front by
thirty arpents in depth, more or less ; bounded
on the north by Guillaume Mignault and François
LeBel, on the east by Joseph Drapeau, on the
south by the defendant or his representatives, and
Augustin Lavoie, Noel Antil or his representati-
ves on the west—with the house, barn and stable
thereon erected, circumstances, appurtenances
and dependencies.

To be sold at the church door of the
parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the
THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at
TEN o'clock in the forenoon. Said writ return-
able the twentieth day of November next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 9th July, 1879. 5698
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court of Québec.

Kamouraska, to wit : } **LA SOCIÉTÉ DE PRETS**
No. 1067. } **ET PLACEMEMTS**
DE QUÉBEC, a body politic and corporate having
its principal place of business at Québec, Plaintiff ;
against **MICHEL ALFRED ST. JORE**, of the place
called Saint George de Cacouna, Defendant, to
wit :

A land and habitation situate in the parish of
Saint George de Cacouna, in the first range, contain-
ing two arpents in front, more or less, by forty two
arpents in depth, also more or less ; bounded on the
north by the river Saint Lawrence, on the south by
Narcisse Michaud and the representatives of Abraham
Gagné, on the south west by Felix Gagnon,
esquire, and the representatives of Miss Séra-
phine Dubuc and Jean Chassé—with the houses
and outbuildings thereon erected, and other
appurtenances and dependencies ; saving the
reservations and exceptions hereinafter mentioned
to wit :

In favor of Félix Gagnon, all that parcel of land
situate south of the Queen's front road of the
said first range, starting from the said road, run-
ning south to the first fence which is met there, by
the width to be found starting from the line fence
of the said Narcisse Michaud, to the fence of the
road there being, and adjoining on the south west
the said Félix Gagnon ; in this reservation are
enclosed the lots occupied by Leonard Pelletier,
Joseph Martin and Benjamin Dionne, esquire.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint George de Cacouna, on the
TWELFTH day of NOVEMBER next, at TEN
o'clock in the forenoon. Said writ returnable the
first day of December next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 9th July, 1879. 5784
[First published, 12th July, 1879.]

Sheriff's Sale.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have

ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } PIERRE PICARD, de
No. 113. } la paroisse de Saint-
Pierre de la Rivière du Sud; contre JEAN-BAP-
TISTE JOSEPH VALLEE, fils, cultivateur, du
township de Montmini, savoir :

Un arpent de terre de front sur vingt acres de profondeur, plus ou moins, situé dans le township de Montmini, dans le deuxième rang nord-est, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour le township de Montmini, comme faisant partie du No. 6, joignant au nord-est à Joseph Gagné, au sud-ouest à Joseph Vallée, père; borné par le nord au premier rang, par le sud au troisième rang du dit township—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Montmagny, au palais de justice, dans le village de Montmagny, JEUDI, le HUITIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de janvier prochain.

Bureau du Shérif, J. D. LEPINE, Shérif.
Montmagny, 30 août 1879. 7033
[Première publication, 6 septembre 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Québec, } DAME EUPHEMIE
No. 1820. } HELOISE ROY, veuve
de Prudent Grégoire Roy, de la ville de Lévis;
contre ALFRED LABRECQUE, huissier, de Saint-
Gervais, savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Gervais, en le fief Livandière, au lieu nommé le village, du côté sud-ouest de la rue Sainte-Catherine, étant le lot No. 12, de la contenance de trois perches de front sur cinq perches de profondeur; borné par devant au nord-est à la dite rue Sainte-Catherine, par derrière au sud-ouest au terrain de Madame Robertson, joignant d'un côté au sud partie au représentant de Jean Bilodeau et partie au lot No. 11, Prisque Aubé ou son représentant, et de l'autre côté au nord au lot No. 13, où Noel Rhéaume—circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière annuelle de trois piastres, en faveur de la demanderesse, payable le premier d'octobre de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, JEUDI, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, J. D. LÉPINE, Shérif.
Montmagny, 5 juillet 1879. 5635 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } PIERRE PICARD, of
No. 113. } the parish of Saint
Pierre de la Rivière du Sud; against JEAN BAP-
TISTE JOSEPH VALLEE, junior, farmer, of the
township of Montmini, to wit :

One arpent of land in front by twenty acres in depth, more or less, situate in the township of Montmini, in the second range north east, known on the official cadastral plan and in the book of reference for the county of Montmagny, for the township of Montmini, as forming part of No. 6, adjoining on the north east Joseph Gagné, on the south west Joseph Vallée, senior; bounded on the north by the first range, on the south by the third range of the said township—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Montmagny, in the court house, in the village of Montmagny, on THURSDAY, the EIGHTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of January next.

Sheriff's Office, J. D. LEPINE, Sheriff.
Montmagny, 30th August, 1879. 7034
[First published, 6th September, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Quebec, } DAME EUPHEMIE
No. 1820. } HELOISE ROY, widow
of the late Prudent Grégoire Roy, of the town of
Levis; against ALFRED LABRECQUE, bailiff, of
Saint Gervais, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Gervais, in the fief Livandière, at the place called the village, on the south west side of Sainte Catherine street, being lot No. 12, containing three perches in front by five perches in depth; bounded in front to the north east by Sainte Catherine street aforesaid, in rear to the south west by Mrs. Robertson's property, on one side to the south partly by the representative of Jean Bilodeau and partly by lot No. 11, belonging to Prisque Aubé or his representative, and on the other side to the north by lot No. 13, or Noel Rhéaume—circumstances and dependencies.

Subject to the charge of a yearly ground rent of three dollars, in favor of the plaintiff, payable on the first of October of every year.

To be sold at the church door of the parish of Saint Gervais, on THURSDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

Sheriff's Office, J. D. LÉPINE, Sheriff.
Montmagny, 5th July, 1879. 5636
[First published, 12th July, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brei.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2443. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, Demanderesse; contre **CATHERINE MA-**
LONEY, des cité et district de Montréal, veuve de feu Denis Hogan, en son vivant, du même lieu, journalier, Mary Ann Hogan, du même lieu, épouse de Michael MacDonnell, du même lieu, charretier, avec lequel elle est commune en biens, et le dit Michael MacDonnell, pour autoriser et assister sa dite épouse, et Denis Hogan, du même lieu, charretier, Défendeurs.

Saisi comme étant la propriété des dits défendeurs ci-dessus mentionnés, leur part respective et intérêt dans tout le lot de terre et tenements ci-après décrits, à savoir :

Un lot de terre sis et situé partie dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, et partie dans la paroisse de Saint-Gabriel de Montréal, district de Montréal, la partie située dans le quartier Sainte-Anne, étant connue sous le numéro neuf cent trente et un (931), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, et la partie située dans la paroisse de Saint-Gabriel, étant connue sous le numéro trois mille soixante et dix-sept (3077), aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse de Montréal; borné en front par la rue Saint-François, d'un côté par Crevier, et de l'autre côté par McCraw—avec deux maisons en bois lambrissées en brique sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le **SEPTIEME** jour de **JANVIER** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref reportable le vingtième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 2 septembre 1879. 7135
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE ROYAL CANADIAN**
No. 1787. } **INSURANCE COM-**
PANY, Demanderesse; contre **JAMES BRANKIN**,
ès-qualité, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse de Saint-Vincent de Paul de Montréal, dit district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois (3), de la subdivision du lot officiel connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1598); le dit lot de terre tenant en front à la rue Sainte-Marie, et en arrière à une ruelle—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terres sis et situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro quatre (4),

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2443. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, Plaintiffs; against **CATHERINE MA-**
LONEY, of the city and district of Montreal, widow of the late Denis Hogan, in his lifetime, of the same place, laborer, Mary Ann Hogan, of the same place, wife of Michael MacDonnell, of the same place, carter, with whom she is *commune en biens*, and the said Michael MacDonnell, to authorize and assist his said wife, and Denis Hogan, of the same place, carter, Defendants.

Seized as the property of the said defendants above mentioned, their respective shares and interest in the whole of the lot of land and tenements hereinafter described, to wit :

A lot of land situate lying and being partly in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame of Montreal, and partly in the parish of Saint Gabriel of Montreal, district of Montreal, that part situate in the Saint Ann's ward, being known under the number nine hundred and thirty one (931), on the official plan and book of reference of the said ward, and that part situate in the parish of Saint Gabriel, being known under the number three thousand and seventy seven (3077), on the official plan and book of reference made for the parish of Montreal; bounded in front by Saint Francis street, on one side by Crevier, and on the other side by McCraw—with two wooden encased brick houses thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the **SEVENTH** day of **JANUARY** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of January next.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 2nd September, 1879. 7136
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE ROYAL CANADIAN**
No. 1787. } **INSURANCE COMPANY**,
Plaintiff; against **JAMES BRANKIN**, *ès-qualité*,
Defendant.

1. A lot of land situate and being in Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Saint Vincent de Paul de Montreal, said district of Montreal, known and designated as number three (3), of the subdivision of the official lot, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Mary's ward aforesaid, as number fifteen hundred and ninety eight (1598); said lot being bounded in front by Saint Mary's street, and in rear by a lane—without buildings.

2. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated as number

de la subdivision du dit lot officiel, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1598); le dit lot de terre tenant en front à la rue Sainte-Marie, et en arrière à la ruelle sus-mentionné—aussi sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JANVIER, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 3 septembre 1879. 7131
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA BANQUE DU PEU-
No. 1953. } PLE, Demanderesse; contre MARY J. DONNELLY, Défenderesse, es-qualité.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse de Sainte-Brigitte, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro cent cinq (105); tenant en front à la rue Craig, et en arrière à la rue Sainte-Marie—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, dit district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro cent quarante-neuf (149), formant l'encoignure des rues Rousseau et Campeau—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro cent vingt (120), formant l'encoignure des rues Craig et Jacques-Cartier—avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 3 septembre 1879. 7133
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THE MONTREAL LOAN
No. 1900. } AND MORTGAGE
COMPANY, Demanderesse; contre JOSEPH
SIMON BRUN, Défendeur.

La moitié nord d'un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro onze cent cinquante-huit (1158); tenant en front à la rue Amherst, d'un côté à un nommé Pierre Rivet ou représentants, et d'autre côté à Dame Rouillard ou représentants—avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 juillet 1879. 5657 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

four (4), of the subdivision of the official lot, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Mary's ward aforesaid, as number fifteen hundred and ninety eight (1598); said lot being bounded in front by Saint Mary's street, and in rear by the lane above mentioned—also without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JANUARY, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 3rd September, 1879. 7132
[First published 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA BANQUE DU PEU-
No. 1953. } PLE, Plaintiff; against
MARY J. DONNELLY, Defendants, es-qualité.

1. A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Sainte-Brigitte, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said Saint Mary's ward, as number one hundred and five (105); bounded in front by Craig street, and in rear by Saint Mary street—without buildings.

2. Another lot of land situate and being in Saint James ward, of the said city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, said district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said Saint James ward, as number one hundred and forty nine (149), forming the corner of Rousseau and Campeau streets—without buildings.

3. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said Saint James ward, as number one hundred and twenty (120), forming the corner of Craig and Jacques Cartier streets—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JANUARY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of January next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 3rd September, 1879. 7134
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE MONTREAL LOAN
No. 1900. } AND MORTGAGE COM-
PANY, Plaintiff; against JOSEPH SIMON BRUN,
Defendant.

The north half of a certain lot of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint James ward aforesaid, as number eleven hundred and fifty eight (1158); bounded in front by Amherst street, on one side by one Pierre Rivet or representatives, and on the other side by Dame Rouillard or representatives—with a wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th July, 1879. 5658
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **G**EOURGE R. GRANT *et al.*,
 No. 9343. } **G**és-qualités, Demandeurs ;
 contre ALPHONSINE PAQUETTE, ès-nom et
 qualité, Défenderesse.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Seaton, connu et désigné sous le numéro trente-huit, de la subdivision du numéro onze cent un, du plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité—avec une maison en bois à deux étages lambrissées en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
 Montréal, 28 mai 1879. 4655 3
 [Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **G**EOURGE R. GRANT *et al.*,
 No. 4627. } **G**és-qual., Demandeurs ;
 contre ANTOINE LESSARD, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal ; borné en front par la rue Seaton, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro quarante (40), de la subdivision du numéro onze cent un (1101)—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
 Montréal, 28 mai 1879. 4657 3
 [Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T**HE MONTREAL LOAN
 No. 681. } **A**ND MORTGAGE
 COMPANY, Demanderesse ; contre JOHN Mc-
 KEOWN, Défendeur.

Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, district de Montréal, paroisse de Notre-Dame, composé le dit lot de terre d'une partie du lot de terre désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, sous le numéro mille huit (1008), et d'une petite partie du lot officiel connu et désigné aux livre de renvoi et plan officiels faits pour la paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille vingt-deux (3022), et maintenant étant dans la paroisse de Saint-Gabriel, de Montréal ; borné en front le dit lot par la rue Richardson, d'un côté par Thomas Conway, et en arrière par un nommé Phelan ou représentants—avec une maison, écuries et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
 Montréal, 8 juillet 1879. 5665 2
 [Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **G**EOURGE R. GRANT *et al.*,
 No. 9343. } **G**és-qualités, Plaintiffs ;
 against ALPHONSINE PAQUETTE, ès-nom et
 qualité, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Seaton street, described on the official plan and in the book of reference for the said city and ward, as number thirty eight, of the subdivision of lot number eleven hundred and one—with a two storey wooden house cased with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
 Montreal, 28th May, 1879. 4656
 [First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **G**EOURGE R. GRANT *et al.*,
 No. 4627. } **G**és-qual., Plaintiffs ; against
 ANTOINE LESSARD, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the said city of Montreal ; bounded in front by Seaton street, known and designated on the official plan and in the book of reference as number forty (40), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101)—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
 Montreal, 28th May, 1879. 4658
 [First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HE MONTREAL LOAN
 No. 681. } **A**ND MORTGAGE COM-
 PANY, Plaintiff ; against JOHN McKEOWN, De-
 fendant.

A certain lot of land situate in Saint Ann's ward, of the city of Montreal, district of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, said lot of land being composed of a portion of the lot of land designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Ann's ward aforesaid, of the said city of Montreal, as number one thousand and eight (1008), and of a small portion of the official lot known and designated on the official plan and in the book of reference made for the parish of Montreal, as number three thousand and twenty two (3022), and being now in the parish of Saint Gabriel de Montreal ; bounded in front by Richardson street, on one side by Thomas Conway, and in rear by one Phelan or representatives—with a house, shed and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of November next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
 Montreal, 8th July, 1879. 5666
 [First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH WILLIAM
No. 1248. } SMITH, Demandeur ;
contre NARCISSE MARTINET dit BONHOMMIE,
Défendeur.

La partie sud-ouest d'un terrain situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse du Sacré Cœur de Jésus, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro onze cent trente-sept (1137), contenant le dit terrain quatre-vingt pieds de front sur cinquante-sept pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise ; bornée en front par le chemin Papineau, en profondeur et d'un côté par le terrain du gouvernement, et de l'autre côté par le résidu du dit lot numéro onze cent trente sept (1137)—avec une maison en bois à trois étages dessus construite.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 8 juillet 1879. 5659 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 2009. } LET CREDIT FON-
CIERS, Demanderesse ; contre les terres et tene-
ments mentionnés et décrits dans la cédule mar-
quée A, annexée au bref d'exécution, et maintenant
en les mains et possession de George H. Kernick,
curateur au délaissement fait en cette cause par
Ubaldo Garand, commis de banque, de la cité et du
district de Montréal, en sa qualité de fidéi-com-
missaire aux biens de la faillite de JAMES PEAR-
SON, fils, du village Saint-Jean-Baptiste, dit district,
boucher, pour le bénéfice des créanciers du dit
Pearson.

1. Un lot de terre situé sur la rue Saint-Dominique, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Louis, sous le numéro mille trente-huit (1038)—avec deux maisons, dont une en bois lambrissée en briques, et l'autre en pierre à un seul étage, et dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé au village Saint-Jean-Baptiste, paroisse Saint-Jean-Baptiste, faisant clevant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, faisant front sur la rue Saint-Jean-Baptiste, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, sous le numéro cent huit (108)—avec une maison, une écurie et autres bâtisses dessus construites.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, faisant front sur le haut de la rue Saint-Urbain, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, sous le numéro quatre cent quarante-trois (443)—avec une maison en pierre et en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 9 juillet 1879. 5749 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH WILLIAM
No. 1248. } SMITH, Plaintiff; against
NARCISSE MARTINET dit BONHOMMIE, De-
fendant.

The south west part of a lot situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Mary's ward aforesaid, as number eleven hundred and thirty seven (1137), said land measuring eighty feet in front by one hundred and fifty seven feet in depth, more or less, english measure ; bounded in front by the Papineau road, in rear and on one side by the government property, and on the other side by the residue of said lot number eleven hundred and thirty seven (1137)—with a three story wooden house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th July, 1879. 5660
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 2009. } LET CREDIT FONCIERS,
Plaintiff; against the lands and tenements des-
cribed in the schedule marked A, annexed to the
writ of execution, and now in the hands and pos-
session of George H. Kernick, curator to the sur-
render made in this cause by Ubaldo Garand, bank
clerk, of the city and district of Montreal, in his
quality of trustee (*fidei-commissaire*) of the insol-
vent estate of JAMES PEARSON, junior, of the
village of Saint Jean Baptiste, said district, but-
cher, for the benefit of, the creditors of the said
Pearson.

1. A lot of land situate in Saint Dominique street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Louis ward, as number one thousand and thirty eight (1038)—with two houses, one wood cased with brick, and the other stone, one storey high, and dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate in the village of Saint Jean Baptiste, parish of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, fronting on Saint Jean Baptiste street, known and described on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, county of Hochelaga, as number one hundred and eight (108)—with a house, stable and other buildings thereon erected.

3. Another lot of land situate at the same place, fronting on the upper end of Saint Urbain street, known and described on the official plan and in the book of reference for the said village of Saint Jean Baptiste, county of Hochelaga, as number four hundred and forty three (443), with a stone and brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of December next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 9th July, 1879. 5750
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES KAY, Deman-
No. 497. } deur ; contre DAME
MARGARET THERESA HANDS *et al.*, es-noms
et qualités, Défendeurs.

Saisie comme appartenant à Henry John Brooks, Emily Brooks, et Frederic W. Brooks, chacun pour un quatrième indivis, et comme appartenant au dit Frederick W. Brooks, en sa qualité de curateur à Charles Brooks ; aussi pour un quatrième indivis, dans l'immeuble ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse du Sacré Cœur de Jésus, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro neuf cent soixante et dix-huit (978) ; tenant en front à la rue Panet—avec une maison à deux étages en bois lambrissée en briques, une manufacture à suif, écuries, hangards et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 juillet 1879. 5663 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2100. } TRUCTION M U-
TUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre
LOUIS HAMEL, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Amherst, connu et désigné sous le numéro neuf cent soixante et huit (968), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier—avec une maison en bois à deux étages l'ambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 mai 1879. 4639 3
[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MESSIEURS DOHERTY
No. 1849. } & DOHERTY, Deman-
deurs sur distraction de frais ; contre les terres et
tenements de FRANCIS CLARKE, dans une cer-
taine cause ou Dame Anne Conlan, était Demande-
resse.

Ce certain lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent quatre (704), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans la cité et district de Montréal, le dit lot de terre faisant front sur la rue Hermine, en la dite cité de Montréal ; borné en arrière par le lot No. 707, d'un côté vers le nord par le lot No. 703, et de l'autre côté vers le sud par le lot No. 705—avec un cottage en bois à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 9 juillet 1879. 5747 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JAMES KAY, Plaintiff ;
No. 497. } against DAME MARGUE-
RET THERESA HANDS *et al.*, es-noms *et quali-*
tés, Defendants.

Seized as belonging to Henry John Brooks, Emily Brooks and Frederick W. Brooks, each for one undivided fourth, and as belonging to the said Frederick W. Brooks, in his quality of curator to Charles Brooks ; also for one undivided fourth of the immovable property hereinafter described, to wit :

A lot of land situate in Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Le Sacré-Cœur de Jésus, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Sainte Mary's ward aforesaid, as number nine hundred and seventy eight (978) ; bounded in front by Panet street—with a two storey wooden house cased with brick, a tallow factory, stables, hangards and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of November next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th July, 1879. 5664
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2100. } TRUCTION MUTUELL
DES ARTISANS, Plaintiff ; against LOUI
HAMEL, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Montreal, in Saint James ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Amherst street, known and designated as number nine hundred and sixty eight (968), on the plan and book of official reference for the said ward—with a two storey wooden house cased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th May, 1879. 4640
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MESSRS DOHERTY &
No. 1849. } M DOHERTY, Plaintiffs
by distraction for costs ; against the lands and
tenements of FRANCIS CLARKE, in a certain
suit wherein Ann Conlan, was Plaintiff.

A lot of land known and designated as number seven hundred and four (704), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward, in the parish of Notre Dame de Montreal, in the city and district of Montreal, said lot fronting on Hermine street, in the said city of Montreal ; bounded in rear by lot No. 707, on one side to the north by lot No. 703, and on the other side to the south by lot No. 705—with a two storey wooden cottage, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 9th July, 1879. 5748
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1647. } COMPANY OF CANADA,
Demanderesse ; contre GEORGE WILFRID
PARENT, Défendeur.

Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro cent soixante et onze-six (171-6), de la subdivision du numéro cent soixante et onze (171), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, contenant le dit terrain vingt-deux pieds et demi de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; tenant en front à la rue Saint-Joseph, en arrière à une ruelle dans laquelle l'acquéreur a droit de passage, au côté nord-est au numéro cent soixante et onze-cinq (171-5), de la dite subdivision, et au côté sud-ouest du lot officiel numéro cent soixante et dix (170).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 8 juillet 1879. 5661 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.
Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT et al.,
No. 8252. } G^{es-qualités}, Demandeurs ;
contre JOSEPH LALONDE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Durham, connu et désigné sous le numéro mille vingt-sept (1027), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et cité — avec une maison en bois à deux étages lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 28 mai 1879. 4653 3
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 212. } LE DEPOT ET DE PRET
DU CANADA, Demanderesse ; contre GEORGE
LAURENT, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier Saint-Louis, des cité et district de Montréal, étant une subdivision numéro deux cent quatre-vingt huit (288), du lot numéro neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Louis, contenant vingt pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, mesure anglaise ; borné en front ci-devant par la rue Sainte-Elizabeth, maintenant rue Laval, en arrière par une ruelle, du côté sud-est par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt sept, et du côté nord-ouest par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt neuf — avec un cottage en briques et en pierre sus-érigé.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant une subdivision numéro deux cent quatre-vingt neuf, du lot numéro neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis, contenant vingt pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur,

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1647. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against GEORGE WILFRID PARENT,
Defendant.

A certain lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated as number one hundred and seventy one-six (171-6), of the subdivision of number one hundred and seventy one (171), on the official plan and book of reference of Saint Antoine ward aforesaid, said lot measuring twenty two feet and a half in width by ninety feet in depth, the whole english [measure ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by a lane in which the said purchaser has a right of passage, on the north east side by number one hundred and seventy one-five (171-5), of the said subdivision, and on the south west side by the official lot number one hundred and seventy (170).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th July, 1879. 5662
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.
Montreal, to wit : } GEORGE R. GRANT et al.,
No. 8252. } G^{es-qualités}, Plaintiffs ;
against JOSEPH LALONDE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Durham street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and city, as number ten hundred and twenty seven (1027) — with a two storey wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 28th May, 1879. 4654
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 212. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiffs ; against GEORGE LAURENT, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Notre-Dame de Montreal, in the Saint Louis ward, of the said city and district of Montreal, being subdivision number two hundred and eighty eight (288), of lot number nine hundred and three (903), of the official plan and in the book of reference made for the said Saint Louis ward, containing twenty feet in width by seventy five feet in depth, english measure ; bounded in front heretofore by Saint Elizabeth, now Laval street, in rear by a lane, on the south east side by subdivision number two hundred and eighty seven, and on the north west side by subdivision number two hundred and eighty nine — with a brick and stone cottage thereon erected.

2. Another lot of land situated at the same place, being subdivision number two hundred and eighty nine, of lot number nine hundred and three (903), of the official plan and book of reference made for the said Saint Louis ward, containing twenty feet in width by seventy five feet in depth,

mesure anglaise, plus ou moins; borné en front ci-devant par la rue Sainte-Elizabeth, maintenant rue Laval, en arrière par une ruelle, du côté nord-ouest par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt-dix, et du côté sud-est par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt-huit—avec un cottage en briques et en pierre sus-érigé.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d' O C T O B R E prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 mai 1879. 4637 3
[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.
Montréal, à savoir: } **E MERY CHENIER**,
No. 2071. } Demandeur; contre
CYPRIEN CHENIER, Défendeur.

1. Un lot de terre connu sous le nom de chemin de Cherrier, situé dans la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, dans le comté de Soulanges, contenant le dit lot de terre ou chemin Chenier, soixante et quatre pieds de front sur cinq arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise; tenant devant au chemin de base de la côte Saint-Louis de Saint-Joseph de Soulanges, en profondeur au lot ci-après décrit, et des deux côtés à G. H. Dumesnil ou représentants.

2. Un autre lot de terre ou chemin connu sous le nom de chemin Chenier, situé en la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, contenant le dit lot de terre ou chemin, cinquante-quatre pieds de front sur trente arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise, ce chemin étant la continuation du chemin ci-haut désigné, à partir de la ligne de division de la paroisse de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil et de Saint-Joseph de Soulanges, comté de Soulanges, jusqu'au chemin de base de la côte Saint-Louis de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil; tenant d'un côté et partie à François-Xavier Latour, et partie à Jean-Baptiste Poudrette, de l'autre côté par Jean Bte. Ranger et le dit Poudrette.

Pour être vendus comme suit, savoir: lot numéro un, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le lot numéro deux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Lazare, le dit TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 juillet 1879. 5667 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.
Montréal, à savoir: } **JOHN S. KNOX**, ès-qua-
No. 1528. } tité, Demandeur; contre
ANDREW MARTIN, Défendeur.

Ce lot de terre faisant front sur la rue Mullins, dans les paroisse et village de Saint-Gabriel, connu comme cette partie du lot désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous le numéro deux mille six cent soixante et quinze (2675), portant numéro vingt-huit (28), sur le plan de subdivision officielle d'icelui—avec une petite maison en briques sus-érigée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 juillet 1879. 5669 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

english measure; bounded in front heretofore by Saint Elizabeth, now Laval street, in rear by a lane, on the north west side by subdivision number two hundred and ninety, and on the south east side by subdivision number two hundred and eighty eight—with a brick and stone cottage thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 27th May, 1879. 5638
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.
Montreal, to wit: } **E MERY CHENIER**, Plain-
No. 2071. } tiff; against **CYPRIEN**
CHENIER, Defendant.

1. A lot of land known as the Chenier road, situate in the parish of Saint Joseph de Soulanges, in the county of Soulanges, said lot of land measuring on the Chenier road, sixty four feet in front by five arpents in depth, without warranty as to precise measurement; bounded in front by the base road of the cote Saint Louis of Saint Joseph de Soulanges, in rear by the lot hereinafter described, and on both sides by G. H. Dumesnil or representatives.

2. Another lot of land on the road known as the Chenier road, situate in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, said lot of land measuring on the road fifty four feet in front by thirty arpents in depth, without warranty of precise measurement, this road being the continuation of the one above mentioned, starting from the division line of the parish of Saint Lazare, county of Vaudreuil, and of Saint Joseph de Soulanges, county of Soulanges, to the base road of the cote Saint Louis of Saint Lazare, county of Vaudreuil; bounded on one side and partly by François Xavier Latour, and partly by Jean Baptiste Poudrette, and on the other side by Jean Baptiste Ranger and the said Poudrette.

To be sold as follows, to wit: lot number one, at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Soulanges, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lot number two, at the parochial church door of the parish of Saint Lazare, the said THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable the thirty first day of December next.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th July 1879. 5668
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.
Montreal, to wit: } **JOHN S. KNOX**, ès-qualité,
No. 1528. } Plaintiff; against
ANDREW MARTIN, Defendant.

That lot of land fronting on Mullins street, in the parish and village of Saint Gabriel, known as that part of the lot designated on the official plan and book of reference of the parish of Montréal, by the number two thousand six hundred and seventy five (2675), which bears upon the official subdivision thereof the number twenty eight (28)—with a small brick house thereon.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th July, 1879. 5670
[First published, 12th July, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

Sheriff's Sales.—Quebec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-séjour avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 313. } LA CITE DE QUEBEC; contre
AUGUSTIN GIRARD, des cité et district de
Québec, charretier, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Turgeon, mesurant trente-sept pieds et cinq pouces de front sur soixante et treize pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front à la dite rue Turgeon, en arrière par les (Nos. 1358 et 1359), d'un côté au nord par Pierre Pepin dit Lachance ou ses représentants, de l'autre côté au sud par Joseph Galarneau ou ses représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit immeuble étant désigné par le numéro mille trois cent soixante et dix, sur le plan et au livre de renvoi faits par le commissaire des terres de la couronne, pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Québec, 30 août 1879. [Première publication, 6 septembre 1879.] 7093

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE
No. 1744. } LA CITE DE QUEBEC; contre
ELLEN DOHERTY, épouse de George
Neilan, l'une des héritières de feu Patrick Doherty,
en son vivant, des cité et district de Québec, et de
son dit mari dument séparée quant aux biens, et
le dit George Neilan, mis en cause pour assister sa
dite épouse, à savoir:

Un demi emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté nord de la rue Sainte-Julie, contenant vingt-cinq pieds de front sur quarante-huit pieds de profondeur, plus ou moins; borné par devant au sud à la dite rue Sainte-Julie, par derrière au nord à Terence Martin, d'un côté au nord-est à John Cootes, et d'autre côté au sud-ouest à John Morgan ou ses représentants—circonstances et dépendances.

Le dit demi emplacement étant la moitié sud-ouest du (No. 4182), donné sur le plan cadastral du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 août 1879. [Première publication, 6 septembre 1879.] 7095

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 313. } THE CITY OF QUEBEC; against
AUGUSTIN GIRARD, of the city and district of
Québec, carter, to wit:

A lot situate in the city of Québec, Turgeon street, measuring thirty seven feet five inches in front by seventy three feet six inches in depth, more or less; bounded in front by Turgeon street aforesaid, in rear by (Nos. 1358 and 1359), on one side to the north by Pierre Pepin dit Lachance or his representatives, and on the other side to the south by Joseph Galarneau or his representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot being number one thousand three hundred and seventy, given on the plan of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of January next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Québec, 30th August, 1879. [First published, 6th September, 1879.] 7094

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 1744. } THE CITY OF QUEBEC; against
ELLEN DOHERTY, wife of George
Neilan, one of the heirs of the late Patrick Doherty,
in his lifetime, of the city and district of
Québec, and from her said husband duly separated
as to property, and the said George Neilan, *mis en
cause* to assist and authorize his said wife, to wit:

A half lot situate in the city of Québec, on the north side of Sainte Julie street, containing twenty five feet in front by forty eight feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Sainte Julie street aforesaid, in rear to the north by Terence Martin, on one side to the north east by John Cootes, and on the other side to the south west by John Morgan or his representatives—circumstances and dependencies.

Said half lot being the south west half of (No. 4182), given upon the cadastral plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of January next.

C. ALLEYN,

Québec, 30th August, 1879. [First published, 6th September, 1879.] 7096

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1242. } LICITE DE QUEBEC ;
contre FRANÇOIS DOYER, des cité et district de
Québec, journalier, à savoir :

Un terrain situé en la cité de Québec, rue Richmond, mesurant quinze pieds de front sur cinquante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Richmond, en arrière vers le nord à la Cime du Cap, d'un côté vers l'est à Augustin Doyer, père, de l'autre côté vers l'ouest à Cyrille Tessier, écuyer—circonstances et dépendances.

Le dit terrain étant le numéro (3748), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 30 août 1879.

[Première publication, 6 septembre 1879.] 7091

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 43. } LICITE DE QUEBEC ;
contre MARIE THIVIERGE, des cité et district de
Québec, veuve de François Huot, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Charest, mesurant vingt et un pieds et quatre pouces de front sur soixante et douze pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Charest, en arrière vers le nord à Joachim St. Pierre ou ses représentants, d'un côté vers l'est à Charles Guenette ou ses représentants, de l'autre côté vers l'ouest à Germain St. Pierre—circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le numéro (1114), donné sur le plan cadastral du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 30 août 1879.

[Première publication, 6 septembre 1879.] 7089

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH BARBEAU, culti-
No. 1930. } vateur, de la paroisse de
Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, comté de
Québec ; contre JEAN LIRET, du même lieu, culti-
vateur, à savoir :

1. Une terre de forme irrégulière, située dans la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, concession Saint-Michel, dans le comté de Québec, maintenant connue et désignée aux plans cadastral et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro deux cent quatre-vingt-quinze (295) ; joignant au sud au lot (No. 294), et au nord au lot (No. 296), à l'est au chemin Planté, et à l'ouest à la ligne seigneuriale—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, lère concession, maintenant connu sous le numéro cent vingt et un (121), porté au plan cadastral et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette ; joignant à l'est au lot (No. 120), et à l'ouest aux lots (Nos. 122 et 123), au sud en front au chemin du trait-quarré, en arrière au

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1242. } THE CITY OF QUEBEC ;
against FRANÇOIS DOYER, of the city and district
of Quebec, laborer, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Richmond street, measuring fifteen feet in front by fifty nine feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Richmond street aforesaid, in rear to the north by the Cime du Cap, on one side to the east by Augustin Doyer, senior, and on the other side to the west by Cyrille Tessier, esquire—circumstances and dependencies.

Said lot being (No. 3748), given on the plan of Saint John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of January next.

C. ALLEYN,

Sheriff.

Québec, 30th August, 1879.

[First published, 6th September, 1879.] 7092

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 43. } THE CITY OF QUEBEC ;
against MARIE THIVIERGE, of the city and district
of Quebec, widow of François Huot, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Charest street, measuring twenty one feet four inches in front by seventy two feet nine inches in depth, more or less ; bounded in front to the south by Charest street aforesaid, in rear to the north by Joachim St. Pierre or his representatives, on one side to the east by Charles Guenette or his representatives, and on the other side to the west by Germain St. Pierre—circumstances and dependencies.

The said lot of land being (No. 1114), given upon the cadastral plan of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of January next.

C. ALLEYN,

Sheriff.

Québec, 30th August, 1879.

[First published, 6th September, 1879.] 7090

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JOSEPH BARBEAU, farmer,
No. 1930. } of the parish of Saint
Ambroise de la Jeune Lorette, county of Quebec ;
against JEAN LIRET, of the same place, farmer,
to wit :

1. A land of irregular outline, situate in the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, Saint Michel concession, in the county of Quebec, now known and designated on the cadastral plan and on the book of official reference of the said parish, as number two hundred and ninety five (295) ; bounded on the south by lot (No. 294), and on the north by lot (No. 296), on the east by the Plante road, and on the west by the seigniorial line—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette aforesaid, 1st concession, now known and designated as number one hundred and twenty one (121), on the cadastral plan and on the book of official reference of the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette ; bounded on the east by lot (No. 120), on the west by lots (Nos. 122 and 123), to the south in front by the

nord au lot (No. 114)—circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 30 août 1879. [Première publication, 6 septembre 1879.] 7057

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **EDOUARD LACROIX**, de la No. 2014. } cité de Québec, marchand; contre **MARIE DELPHINE WILLIAMS**, de la cité de Québec, épouse séparée quant aux biens de John Auld, inspecteur d'huile et de poisson, à Québec, et le dit John Auld, mis en cause, à savoir :

1. Tout ce lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Roch, quartier Saint-Roch, en la cité de Québec, mesurant trente un pieds de front sur cinquante pieds de profondeur sur le côté nord de la rue Saint-Joseph, joignant au nord-est à Honoré Barbeau ou ses représentants, et du côté sud-ouest par le résidu du lot. Le dit lot de terre formant partie du lot maintenant connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le dit quartier Saint-Roch, comme la partie nord-est du lot (No. 1001)—avec une maison en pierre à deux étages sus-érigée, circonstances et dépendances.

2. Un autre lot de terre situé dans le dit quartier Saint-Roch, contenant dix-neuf pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-François, en arrière par la veuve Paquet ou représentants, du côté nord-est par André Leroux dit Cardinal, maintenant représentés par George Henderson ou représentants, et du côté sud-ouest par John Alexander représentant Jean-Baptiste Gauvreau ou représentants—avec une maison en briques à deux étages couverte en métal et un hangar.

Le dit lot étant maintenant connu et désigné sur le plan de cadastre et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Roch de Québec, sous le numéro neuf cent quarante-quatre (944).

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur le côté sud de la rue Saint-François, contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant quinze pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Saint-François, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud-ouest à Louis Jacob ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-est par James Sharp ou lot (No. 2), ci-dessous décrit—circonstances et dépendances. Lequel dit lot de terre est maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Roch de Québec, sous le numéro neuf cent quarante-cinq (945).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 30 août 1879. [Première publication, 6 septembre 1879.] 7035

Cour de Circuit—Comté de Lotbinière.

Québec, à savoir : } **PIERRE CELESTIN** No. 24. } **LEVASSEUR**, écuyer, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, bourgeois, rentier; contre **PROSPER PARADIS**, de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, cultivateur, à savoir :

Une terre sise et situé en la troisième concession de la paroisse de Saint Jean Deschaillons, de la contenance d'un arpent environ de front sur environ douze arpents de profondeur; et aussi borné au nord à Guillaume Legendre, au sud aux chemin Royal, des concessions Saint-Roch et

road on the division line, in rear to the north by lot (No. 114)—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ambrose de la Jeune Lorette, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of January next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th August, 1879. [First published, 6th September, 1879.] 7088

FIERI FACIAS.
Québec Circuit.

Québec, to wit : } **EDOUARD LACROIX**, of the No. 2014. } City of Québec, merchant; against **MARIE DELPHINE WILLIAMS**, of the city of Québec, wife separated as to property of John Auld, fish and oil inspector, at Québec, and the said John Auld, *mis en cause*, to wit :

1. All that certain lot of ground situate lying and being in the parish of Saint Roch, Saint Roch's ward, in the city of Québec, measuring thirty one feet in front by fifty feet in depth on the north side of Saint Joseph street, adjoining on the north east to Honoré Barbeau or his representatives, and on the south west by the remainder of the lot. And which lot of ground forms part of the lot now known on the official plan and book of reference of the cadastre for said Saint Roch's ward, as the north east part of lot (No. 1001)—with a two story stone house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another lot of ground situate in the said Saint Roch's ward, containing nineteen feet in front by fifty feet or thereabouts in depth; bounded in front by Saint François street, and in rear by widow Paquet or representatives, on the north east side by André Leroux dit Cardinal, now represented by George Henderson or representatives, and on the south west side by John Alexander representing Jean Baptiste Gauvreau or representatives—with a two story brick house covered with metal and hangar.

Said lot being now known and distinguished upon the cadastral plan and book of reference for Saint Roch's ward of Québec, as number nine hundred and forty four (944).

3. Another lot of ground situate at the same place, on the south side of Saint François street, contiguous to the one above described, measuring fifteen feet in front by fifty feet in depth; bounded in front by the said Saint François street, and in the rear at the end of said depth, on one side to the south west to Louis Jacob or his representatives, and on the other side to the north east by James Sharp or lot (No. 2) hereinabove described—circumstances and dependencies. Which said lot of ground is now known and distinguished in the official plan and book of reference for Saint Roch's ward of Québec, under number nine hundred and forty five (945).

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of January next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th August, 1879. [First published, 6th September, 1879.] 7086

Circuit Court—County of Lotbinière.

Québec, to wit : } **PIERRE CELESTIN LEVAS-** No. 24. } **SEUR**, esquire, of the parish of Saint Jean Deschaillons, gentleman, rentier; against **PROSPER PARADIS**, of the said parish of Saint Jean Deschaillons, farmer, to wit :

A land situate and being in the third concession of the parish of Saint Jean Deschaillons, of one arpent or thereabouts in front by about twelve arpents in depth; bounded on the north by Guillaume Legendre, on the south by the Queen's highway of the Saint Roch and Sainte Marie

Sainte-Marie, de la dite paroisse de Saint-Jean Deschailions, du côté nord-est à Signier Paris, et de l'autre côté au sud-ouest à Thélesphore Barabé—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

Le dit lot étant le (No. 383), donné sur le plan de la paroisse de Saint-Jean Deschailions, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschailions, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 août 1879. Shérif.
[Première publication, 6 septembre 1879.] 7099

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } SIMON POLYCARPE ALIAS
No. 1856. } PAUL PARENT, de la
paroisse de Beauport, marchand ; contre JOSEPH
PAQUET, de Charlesbourg, à savoir :

L'usufruit du défendeur dans

1. Une terre située en la paroisse de Charlesbourg, concession Montplaisir, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée au sud à la terre de Charles Stewart ou ses représentants, et par derrière aux terres de la Montagne des Ormes, joignant au nord-est à Joseph Paquet, fils, qui possède un demi arpent de largeur entre le lot susdit et la terre de Jacques Laurent dit Lortie ou représentant, et d'autre côté au sud-ouest à Raphael Giroux, représentant les héritiers Louis Dery—circonstances et dépendances.

La dite terre étant la partie du côté sud-ouest du (No. 873), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

2. Une terre située en la dite paroisse de Charlesbourg, au lieu appelé le Bourg Royal, contenant environ quarante arpents en superficie, (à distraire d'une terre contenant originairement cinquante-neuf arpents en superficie, de laquelle le défendeur a détaché environ dix-huit à dix-neuf arpents en superficie) ; étant bornée au sud aux terres de Thomas Villeneuve, Charles Fortier, représentant Joseph Bourret et Alexis Leclerc, et Paul Leclerc, représentant Charles Leclerc, au nord à un point, au nord-est à veuve Etienne Bourret, représentant Prisque Bourret, et au sud-ouest partie à la veuve Etienne Bourret, et partie à Joseph Paquet, fils—avec ensemble une maison, grange, hangar et étable sus-érigés, circonstances et dépendances.

La dite terre partie des (Nos. 981 et 982), et le (No. 996), donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

3. Une terre située même paroisse et même concession, contenant un arpent et demi de front sur huit arpents de profondeur en totalité, de laquelle dite terre il faudra distraire environ cinq ou six arpents, plus ou moins, en superficie, détaché par le défendeur et donné au dit Joseph Paquet ; bornée par devant à Jean Giroux, et par derrière à la terre ci-dessus dernièrement désignée, joignant au nord-est au dit Thomas Villeneuve, et au sud-ouest à Joseph Bourret—circonstances et dépendances.

La dite terre étant le (No. 740), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

4. Une terre à bois située en la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, dans la concession appelée Bourg de la Reine ; bornée par devant au sud à François Sansfaçon, et par derrière au nord au nommé Paradis, au nord-est à Pierre Dery,

concessions of the said parish of Saint Jean Deschailions, on the north east side by Signier Paris, and on the other side to the south west by Thélesphore Barabé—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land being (No. 383), given on the cadastral plan of the parish of Saint Jean Deschailions, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschailions, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of February next.

C. ALLEYN,

Quebec, 28th August, 1879. Sheriff.
[First published, 6th September, 1879.] 7100

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } SIMON POLYCARPE ALIAS
No. 1856. } PAUL PARENT, of the
parish of Beauport, merchant ; against JOSEPH
PAQUET, of Charlesbourg, to wit :

The usufruct of the defendant in

1. A land situate in the parish of Charlesbourg, Montplaisir concession, of two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded on the south by the property of Charles Stewart or representatives, and in rear by the lands of La Montagne des Ormes, on the north east side by Joseph Paquet, junior, who possesses one half arpent in width between the said land and the property of Jacques Laurent dit Lortie or his representatives, and on the other side to the south west by Raphael Giroux representing the heirs of Louis Dery—circumstances and dependencies.

Said land being the south west part of (No. 873), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

2. A land situate in the said parish of Charlesbourg, at the place called Bourg Royal, containing about forty arpents in superficial extent, (to be taken off a land originally fifty nine arpents in superficie, from which the defendant has detached about eighteen or nineteen arpents in superficies) ; being bounded on the south by the properties of Thomas Villeneuve, Charles Fortier, representing Joseph Bourret and Alexis Leclerc, and Paul Leclerc, representing Charles Leclerc, on the north by a point, on the north east by the widow Etienne Bourret representing Prisque Bourret, on the south west partly by the widow Etienne Bourret, and partly by Joseph Paquet, junior -- with a house, barn, hangard and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land being part of (Nos. 981 and 982), and (No. 996), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

3. A land situate in the same parish and concession, containing one arpent and a half in front by eight arpents in depth in all, from which land must be deducted about five or six arpents, more or less, in superficies, detached by defendant and given to the said Joseph Paquet ; bounded in front by Jean Giroux, and in rear by the property lastly above described, on the north east side by the said Thomas Villeneuve, and on the south west by Joseph Bourret—circumstances and dependencies.

Said land being (No. 740), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

4. A woodland situate in the said parish of Charlesbourg, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, in the concession called Bourg de la Reine ; bounded in front to the south by François Sansfaçon, and in rear to the north by one Paradis, on the north east by Pierre Dery,

représentant la veuve Joseph Dery, et d'autre côté au sud-ouest à Thomas Parent, représentant Jean-Marie Bélanger—circonstances.

La dite terre étant le (No. 924), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

5. Un morceau de terre de vingt-quatre ou vingt-cinq arpents en superficie, situé dans la dite paroisse de Charlesbourg, au lieu nommé le Bourg Royal; borné le dit morceau de terre d'un bout au sud par la rivière du moulin, et en arrière au nord par la grange ci-après mentionnée; tenant du côté nord-est par le terrain restant au défendeur, et par celui de Thomas Villeneuve, et du côté sud-ouest par la veuve Etienne Bourré et Joseph Prisque Bourré, en allant vers le sud—avec ensemble la maison en pierre et la grange dessus bâties, circonstances et dépendances. Servitudes de chemin y attachés.

Le dit morceau de terre étant la partie sud-ouest du (No. 981 et 982), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

6. Un morceau de terre en bois debout situé en la paroisse de Charlesbourg, au lieu nommé Montplaisir, contenant un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur; borné d'un bout au sud par les trois arpents des représentants Charles Grey Stewart, et en arrière au nord au bout de la dite profondeur, du côté nord-est par Dominique Lortie, et du côté sud-ouest par le terrain restant au Défendeur ou lot No. 1, ci-haut décrit.

Le dit morceau de terre étant la partie nord-est du (No. 873), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Sujets au droit de possession réversible ou éventuels en faveur de Charles George Paquet, sur un lot de quinze arpents en superficie, à prendre et distraire du côté nord-est de la terre ci-dessus en deuxième lieu décrit, et aux autres droits stipulés en faveur du dit Charles George Paquet, dans l'acte de donation passé devant M^{re}. E. O'Brien, notaire, sous le (No. 1907), par Joseph Paquet *et ux*, au dit Charles George Paquet, desquels terrain il faut aussi distraire environ quinze arpents en superficie dans l'immeuble en cinquième lieu décrit, et celui en sixième lieu décrit, tel que porté en l'acte de donation passé devant M^{re}. G. Guay, notaire, sous le (No. 19,615), entre les dits Joseph Paquet *et ux*, et Joseph Paquet.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Charlesbourg, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapprochable le premier jour d'octobre prochain.

Québec, 28 mai 1879. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4651 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } PIERRE MARET dit
No. 514. } LEPINE, journalier, de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, dans le district
de Québec; contre GASPARD PAQUET,
cultivateur, de la paroisse de Sainte-Jeanne de
Neuveille, dans le district de Québec, à savoir:

1. Une terre située en la quatrième concession de la seigneurie de Neuville, dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, maintenant Sainte-Jeanne de Neuville, dans le village du Petit Capsa; bornée en front par la troisième concession, en arrière par la Rivière aux Pommes, d'un côté au sud-ouest aux représentants de Joseph Thibault, et d'autre côté au nord-est aux représentants de Jean-Baptiste Maret dit Lépine—circonstances et dépendances, formant maintenant partie du lot

representing the widow Joseph Dery, and on the other side to the south west by Thomas Parent, representing Jean Marie Belanger—circumstances.

Said land being (No. 924), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

5. A piece of land of twenty four or twenty five arpents in superficies, situate in the said parish of Charlesbourg, at the place called Bourg Royal; said piece of land being bounded at one end to the south by the mill river, and in rear to the north by the barn hereinafter mentioned; on the north east side by the property remaining to the defendant and by the property of Thomas Villeneuve, and on the south west side by the widow Etienne Bourré and Joseph Prisque Bourré, running southwards—together with the stone house and barn thereon erected, circumstances and dependencies. Roadservitudes thereto attached.

Said land being the south west part of (No. 981 and 982), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

6. A piece of woodland situate in the parish of Charlesbourg, at the place called Montplaisir, containing one half arpent in front by twenty arpents in depth; bounded at one end to the south by the three arpents belonging to the representatives of Charles Grey Stewart, and in rear to the north by the end of the said depth, on the north east side by Dominique Lortie, and on the south west side by the property remaining to the Defendant, lot No. 1, hereinabove described.

Said piece of land being the north east part of (No. 873), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

Subject to the eventual right of revertible possession in favor of Charles George Paquet, upon a lot of fifteen arpents in superficial extent, to be taken off the north east side of the land hereinabove secondly described, and to the other rights stipulated in favor of the said Charles George Paquet, in the deed of gift passed before M^{re}. E. O'Brien, notary, under (No. 1907), by Joseph Paquet *et ux*, to the said Charles George Paquet, from which lots must also be reserved about fifteen arpents in superficial extent in the lot fifthly described, and the one sixthly described, such as set forth in the deed of gift passed before M^{re}. G. Guay, notary, under (No. 19,615), between the said Joseph Paquet *et ux*, and Joseph Paquet.

To be sold at the parochial church door of Charlesbourg, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

Québec, 28th May, 1879. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4652

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } PIERRE MARET dit
No. 514. } LEPINE, laborer, of the
parish of Saint Sauveur de Québec, in the district
of Québec; against GASPARD PAQUET, farmer,
of the parish of Sainte Jeanne de Neuville, in the
district of Québec, to wit:

1. A land situate in the fourth concession of the seigniory of Neuville, in the parish of La Pointe aux Trembles, now Sainte Jeanne de Neuville, in the village of Petit Capsa; bounded in front by the third concession, in rear by River aux Pommes, on one side to the south west by the representatives of Joseph Thibault, and on the other side to the north east by the representatives of Jean Baptiste Maret dit Lépine—circumstances and dependencies, forming no w

numéro trente-huit (38), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de la Pointe aux Trembles, maintenant Sainte-Jeanne de Neuville, même seigneurie et même village, contenant un demi arpent de terre de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée par devant aux terres de la troisième concession de la dite seigneurie de Neuville, par derrière à la Rivière aux Pommes, d'un côté au nord-est aux représentants de Jean-Baptiste Lépine, et de l'autre côté au sud-ouest à la terre ci-dessus désignée—circonstances et dépendances, et formant partie du lot numéro trente-huit (38), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

3. Une autre terre située en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, maintenant Sainte-Jeanne de Neuville, village Grand Capsa, contenant deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la Rivière aux Pommes à aller à la rivière Jacques-Cartier; bornée devant à la dite Rivière aux Pommes, par derrière à la dite rivière Jacques-Cartier, d'un côté au sud-ouest aux représentants de Charles Bussière, et d'autre côté au nord-est aux représentants de Jean-Baptiste Lépine—ensemble avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Laquelle est maintenant connu et désignée sous le numéro cent quatre (104), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

4. Un lot de terre complanté en érable, situé au lieu appelé La Montagne, seigneurie de Neuville, paroisse du Cap-Santé, maintenant Sainte-Jeanne de Neuville, formant partie du lot numéro quatre cent vingt-neuf (429), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Jeanne de Neuville, le TREIZIEM jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 juillet 1879. Shérif.
[Première publication, 12 juillet 1879.] 5675 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } NAZAIRE LEMIEUX, de
No. 312. } la ville de Lévis, cultivateur; contre JOSEPH LEMIEUX, de la paroisse de Saint-David de l'Aube-Rivière, cultivateur, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur duement nommé à Aimée, Camille Arthur, Henriette et Napoléon, enfants du dit Joseph Lemieux, et de feu Marie Geneviève Rosalie Guenette, son épouse, à savoir :

Un lot de terre situé en la dite paroisse Saint-David de l'Aube-Rivière, (ci-devant Notre-Dame de Lévis), premier rang, contenant un arpent de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins; borné au sud au chemin public, et au nord à la cime du cap de la côte du fleuve Saint-Laurent, d'un côté au nord-est à Dame veuve Gabriel Lemieux ou représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à Charles Bégin—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube-Rivière, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 5 juillet 1879. Shérif.
[Première publication, 12 juillet 1879.] 5673 2

part of lot number thirty eight (38), on the official plan and book of reference for the parish of Sainte Jeanne de Neuville.

2. Another land situate in the said parish of La Pointe aux Trembles, now Sainte Jeanne de Neuville, same seigniorie and same village, containing one half arpent in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the lands of the third concession of the said seigniorie of Neuville, in rear by River aux Pommes, on one side to the north east by the representatives of Jean Baptiste Lepine, and on the other side to the south west by the lot above described—circumstances and dependencies, forming now part of lot number thirty eight (38), on the official plan and book of reference for the parish of Sainte Jeanne de Neuville.

3. Another land situate in the parish of La Pointe aux Trembles, now Sainte Jeanne de Neuville, village Grand Capsa, containing two arpents in front by the depth there may be from River aux Pommes going to the Jacques Cartier river; bounded in front by the said River aux Pommes, in rear by the said river Jacques Cartier on one side to the south west by the representatives of Charles Bussiere, and on the other side to the north east by the representatives of Jean Baptiste Lepine—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot now known and designated as number one hundred four (104), on the official plan and book of reference for the parish of Sainte Jeanne de Neuville.

4. A lot of land planted with maple trees, situate at the place called La Montagne, seigniorie of Neuville, parish of Cap Santé, now parish of Sainte Jeanne de Neuville, forming part of lot number four hundred and twenty nine (429), on the official plan and book of reference for the cadastre of the parish of Sainte Jeanne de Neuville.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Jeanne de Neuville, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 8th July, 1879. Sheriff.
[First published, 12th July, 1879.] 5676

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } NAZAIRE LEMIEUX, of
No. 312. } the town of Lévis, farmer; against JOSEPH LEMIEUX, of the parish of Saint David de l'Aube Rivière, farmer, both in his own name and his quality of tutor duly appointed to Aimée, Camille Arthur, Henriette and Napoleon, minor children of the said Joseph Lemieux, and of the late Marie Genevieve Rosalie Guenette, his wife, to wit :

A lot of land situate in the said parish of Saint David de l'Aube Riviere, (formerly Notre Dame de Lévis), first range, containing one arpent in front by six arpents in depth, more or less; bounded on the south by the main road, and on the north by the top of the hill on the river Saint Lawrence, on one side to the north east by Mrs. widow Gabriel Lemieux or representatives, and on the other side to the south west by Charles Bégin—with the outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David de l'Aube-Rivière, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 5th July, 1879. Sheriff.
[First published, 12th July, 1879.] 5674

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **L** OUIS PARÉ, de la paroisse
No. 1052. } de Saint-Joachim, dans le
comté de Montmorency, commerçant et cultiva-
teur ; contre OLIVIER FERLAND, de la paroisse
de Saint-Tite des Caps, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située à Saint-Tite des Caps, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au sud au chemin Royal, au nord au bout de la profondeur, au nord-est à Azarie Ferland, et au sud-ouest à Philéas Lebond—avec ensemble les maisons, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre de deux arpents de front sur trente arpents de long ; bornée vers le sud aux Messieurs du Séminaire de Québec, au nord par le chemin des Caps, au sud-ouest par Yves Jean, et au nord-est par Maxime Crépault—circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de Saint-Tite des Caps, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de novembre prochain.

Québec, 8 juillet 1879.

[Première publication, 12 juillet 1879.]

C. ALLEYN,

Shérif.

5577_2

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **L** OUIS PARE, of the parish
No. 1052. } of Saint Joachim, in the
county of Montmorency, trader and farmer ;
against OLIVIER FERLAND, of the parish of
Saint Tite des Caps, farmer, to wit :

1. A land situate at Saint Tite des Caps, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the south by the Queen's highway, on the north by the end of the depth, on the north east by Azarie Ferland, and on the south west by Phileas Lebond—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land of two arpents in front by thirty arpents in length ; bounded on the south by the gentlemen of the Quebec Seminary, and on the north by the road *Des Caps*, on the south west by Yves Jean, and on the north east by Maxime Crépault—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Tite des Caps, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the nineteenth day of November next.

Quebec, 8th July, 1879.

[First published, 12th July, 1879.]

C. ALLEYN,

Sheriff.

5678

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **W** ILLIAM DAWSON, de
No. 2625. } l'endroit communément
appelé Laval, dans le comté de Montmo-
rency, dans le district de Québec, cultivateur ;
contre JAMES MOORE ET JOSEPH MOORE, tous
deux du même lieu, cultivateurs, et Messieurs
Andrews, Caron & Andrews, procureurs du De-
mandeur, distrayants.

Ici suit la description des propriétés des dits James Moore et Joseph Moore, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans le fief et seigneurie de Beaupré, en la paroisse de Sainte-Bridgette de Laval, avec le pouvoir d'eau qui s'y trouve, contenant un arpent de profondeur ; borné du côté nord-est par la rivière qui sépare la dite terre des propriétés de John Vallé et des représentants de John Mahers, et des trois autres côtés par le premier vendeur, le dit terrain pris à l'endroit le plus convenable pour bâtir un moulin à scie, étant à une distance d'environ vingt arpents de la ligne qui sépare la deuxième de la troisième concession ; le dit lot de terre formant partie de la terre qui est désignée dans le Titre Nouvel en date du vingtième jour d'octobre mil huit cent vingt-cinq, devant M. Bernier, notaire, comme suit : trois arpents de profondeur dans le troisième rang ; bornés au sud par les terres du deuxième rang, au nord au bout des dits trente acres, joignant au nord-est à Louis Vallé et John Mahers, et au sud-ouest à Pierre Marcoux, laquelle terre devant être considérée comme ayant que deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, vu que la rivière Montmorency cause une perte d'un arpent sur trente ; le dit lot ci-dessus décrit ayant été acheté dans le but de bâtir un moulin à scie à l'endroit le plus convenable sur une branche de la rivière Montmorency—avec le droit de prendre et de couper le bois pour l'érection du dit moulin à scie—circonstances et dépendances.

2. Un autre lot de terre avec le pouvoir d'eau, contenant un arpent et demi de front à partir du Grand Pont sur la dite terre et s'étendant à l'extrémité d'icelui ; borné au nord-est par les représentants de John Gordon comme représentants Jean Vallé, au sud-ouest par la terre d'Etienne Parent, en front par le dit pont, et en arrière au bout de la dite terre le dit lot de terre contient douze arpents et demi ou environ en superficie—circonstances et dépendances.

3. Une autre grande île située dans le troisième rang de la paroisse de Beauport, formant ci-devant

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **W** ILLIAM DAWSON, of the
No. 2625. } place commonly called
Laval, in the county of Montmorency, in the district
of Québec, farmer ; against JAMES MOORE
AND JOSEPH MOORE, both of the same place,
farmers, and Messieurs Andrews, Caron & An-
drews, attorneys for the Plaintiff, *distrayants*.

Here follows the description of the properties of the said James Moore and Joseph Moore, to wit :

1. A lot of ground situate in the fief and seigniorie of Beaupré, in the parish of Sainte Bridgette de Laval, with the water privilege on the same, containing one arpent in depth ; bounded on the north east side by the river which divides the said ground from John Vallé and the representatives of John Mahers, and on the other three sides by the original vendor, the said ground taken on the most eligible place for erecting and making a saw mill, being at about twenty arpents distance from the line separating the second from the third concession ; the said lot of ground forming part of the land which is designated in the *Titre Nouvel* dated the twentieth day of October, one thousand eight hundred and twenty five, before Mr. Bernier, notary, as follows : three arpents in depth in the third range ; bounded on the south by the lands of the second range, on the north at the end of the said thirty acres, joining on the north east to Louis Vallé and John Mahers, and on the south west to Pierre Marcoux, which land ought to be considered as having only two arpents in width by thirty arpents, as the river Montmorency causes a waste of one arpent by thirty ; the said above described lot of ground having been purchased for the purpose of erecting a saw mill on the most eligible spot on a branch of the river Montmorency—with the right of taking and cutting timber for the erection of the said saw mill, circumstances and dependencies.

2. Another lot of ground with the water privilege, containing one arpent and a half in front to be taken from the Great Bridge on the said land and, containing to the extremity of the same ; bounded on the north east by the representatives of John Gordon as representing Jean Vallée, on the south west the land of Etienne Parent, in front by the said bridge, and in rear at the end of the said farm the said lot of ground contains twelve arpents and a half or thereabout in superficies—circumstances and dependencies.

3. Another great island situate in the third range of the parish of Beauport, heretofore forming

partie du bout nord situé en la paroisse de Beauport, maintenant la paroisse de Sainte-Bridgette de Laval, laquelle terre étant de quatre arpents de largeur sur trente acres de profondeur; bornée du côté nord-est par la terre des représentants de Prisque Chalifour, et de l'autre côté vers le sud-ouest par la terre d'Etienne et Antoine Parent, en front par la terre de la deuxième concession, et en arrière par les terres de la quatrième concession—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Bridgette de Laval, le QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de novembre prochain.

Québec, 10 juillet 1879. Shérif.
[Première publication, 12 juillet 1879.] 5771, 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } ALFRED DALY, de la cité
No. 1390. } A de Québec, tailleur de
pierre; contre FREDERICK PITON, de la
paroisse de Saint-David de l'Aube Rivière, à
savoir:

Un lot de terre situé à Saint-David de l'Aube Rivière, au nord-ouest du chemin public, de la contenance de deux cent quatre-vingt-neuf pieds de largeur sur le dit chemin public, sur la largeur de deux cent soixante et dix-neuf pieds à la profondeur, au nord sur trois cent cinquante-quatre de profondeur du côté sud-ouest et sur deux cent soixante et dix-huit de profondeur du côté nord-est, le tout mesure anglaise—avec deux bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; borné au sud-est au dit chemin public, en arrière au nord-ouest à la profondeur susdite, d'un côté au sud-ouest à Benjamin Lemieux, et au nord-est à Jacques Hallée. Avec réserve du droit en usage en commun avec Frs. Bourassa, d'un chemin ou rue de trente-six pieds de largeur, mesure anglaise, dont l'acquéreur aura aussi l'usage pour lui, ses hoirs et ayant cause.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube-Rivière, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'octobre prochain.

Québec, 29 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4701 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } MÉDEE GAGNON, Deman-
No. 11838. } A deur; contre FRANÇOIS
VANDALLE et al., Défendeurs.

Comme appartenant à John George Crebassa, l'un des dits Défendeurs.

part of the north end situate in the parish of Beauport, now the parish of Sainte Bridgette de Laval, which farm contain four arpents in width by thirty acres in depth; bounded on the north east side by the land of the representatives of Prisque Chalifour, and on the other side towards the south west by the land of Etienne and Antoine Parent; in front by the land of the second concession, and in rear by the lands of the fourth concession—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Sainte Bridgette de Laval, on the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of November next.

Quebec, 10th July, 1879. Sheriff.
[First published, 12th July, 1879.] 5772

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } ALFRED DALY, of the city
No. 1390. } A of Québec, stone cutter;
against FREDERICK PITON, of the parish of
Saint David de l'Aube Rivière, to wit:

A lot of land situate at Saint David de l'Aube Rivière, north west of the main road, containing two hundred and eighty nine feet in width on the main road aforesaid, by two hundred and sixty nine feet in depth in rear, on the north by three hundred and fifty four in depth on the south west side and by two hundred and seventy eight feet in depth on the north east side, the whole english measure—with two buildings thereon erected, circumstances and dependencies; bounded on the south east by the said main road, in rear to the north west by the said depth, on one side to the south west by Benjamin Lemieux, and on the other side to the north east by Jacques Hallée. Reserving the right of using in common with Frs. Bourassa, a road or street thirty six feet in width, english measure, of which the purchaser shall also have the use for himself, his heirs and assigns.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David de l'Aube-Rivière, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of October next.

Quebec, 29th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4702

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } MÉDEE GAGNON, Plaintiff;
No. 11838. } A against FRANÇOIS VAN
DALLE et al., Defendants.

As belonging to John George Crebassa, one of the said Defendants.

1. Un morceau de terre ais et situé en la ville de Sorel, concession Sud Richelieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro mille cinq cent quatre-vingt-quinze (No. 1595), de figure irrégulière, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds de largeur sur trois mille sept cents pieds de profondeur dans la ligne qui le divise du No. 1594, et trois mille deux cents pieds de profondeur dans la ligne qui le divise du No. 1596, contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent pieds, mesure anglaise; tenant devant à la rivière Richelieu, en profondeur à la ligne limitative de la ville de Sorel, d'un côté à François Vandalle, fils, et d'autre côté aux héritiers Jude Héroux—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, première concession Sud Richelieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, sous le numéro quatre-vingt-dix-neuf, de figure irrégulière, contenant en superficie vingt-huit arpents et quatre-vingt perches; tenant devant à la ligne limitative de la ville de Sorel, en profondeur à William Craib, d'un côté à François Vandalle, fils, et d'autre côté aux héritiers Jude Héroux—circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit, savoir: le lot en premier lieu désigné, au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le QUINZIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et celui en deuxième lieu désigné, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le MÊME JOUR à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois de novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 juillet 1879. 5691 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } JOSEPH HONORE VOISARD,
No. 1541. } Demandeur; contre DAME
MARIE MARTINEAU, veuve de feu Claude
Lachapelle, Défenderesse.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans le district de Richelieu, étant partie du sixième lot du deuxième rang du township d'Upton, de la contenance d'environ quatre arpents de largeur sur la profondeur des terres du dit rang; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à terres concédées, des deux côtés à Louis Lachapelle—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le QUATORZIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 8 juillet 1879. 5693 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif—Rimouski.

A VIS I PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître sui-

1. A piece of land situate in the town of Sorel, South Richelieu concession, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number fifteen hundred and ninety five (1595), of irregular outline, measuring two hundred and eighty eight feet in width by three thousand seven hundred feet in depth in the line which divides it from No. 1594, and three thousand two hundred feet in depth on the line which divides it from No. 1596, containing in superficies, nine hundred and ninety three thousand six hundred feet, english measure; bounded in front by the river Richelieu, in rear by the boundary line of the town of Sorel, on one side by François Vandalle, junior, and on the other side by the heirs of Jude Héroux—with the buildings thereon erected.

2. A piece of land situate in the parish of Saint Pierre de Sorel, first concession Rich-lieu South, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Pierre de Sorel, as number ninety nine, of irregular outline, containing in superficies twenty eight arpents and eighty perches; bounded in front by the boundary line of the town of Sorel, in rear by William Craib, on one side by François Vandalle, junior, and on the other side by the heirs of Jude Héroux—circumstances and dependences.

To be sold as follows, to wit: the lot firstly described, at the sheriff's office, in the court house, in the town of Sorel, on the FIFTEENTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon; and the lot secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint Pierre de Sorel, on the SAME DAY, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the twentieth day of the month of November next

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th July, 1879. 5692
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } JOSEPH HONORE VOISARD,
No. 1541. } Plaintiff; against DAME
MARIE MARTINEAU, widow of the late Claude
Lachapelle, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Bonaventure d'Upton, in the district of Richelieu, being part of the sixth lot of the second range of the township of Upton, containing about four arpents in width by the depth of the lands of the said range; bounded in front by the Queen's highway, in rear by conceded lands, on both sides by Louis Lachapelle—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the FOURTEENTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th July, 1879. 5694
[First published, 12th July, 1879.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de*

vant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Magistrat—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **HILAIRE ROY**, Deman-
No. 86, (C. S. 343.) } **H**teur ; contre **HUBERT**
PROULX, Défendeur, à savoir :

1. La juste moitié indivise d'une terre sise et située au quatrième rang de la seigneurie Lessard et Lamolaie, paroisse Saint-Anaclet, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée au nord-ouest aux terres du troisième rang, par le sud-ouest au bout de la dite profondeur, par le nord-est à Louis Lavoie, et par le sud-ouest à Honoré Lévêque ou ses représentants—avec la juste moitié indivise des bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La juste moitié indivise d'une autre terre située au dit quatrième rang de la seigneurie Lessard et Lamolaie, paroisse Saint-Anaclet, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée par le nord-ouest aux terres du troisième rang, par le sud au bout de la dite profondeur, par le nord-est à Honoré Lévêque ou ses représentants, et par le sud-ouest à Narcisse Lepage—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 9 juillet 1879. 5763 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **DELLE MARIE STELLA**
No. 1042, (342.) } **D** **GEORGIANNA HILL**,
Demanderesse ; vs. **FERDINAND TREMBLAY**,
Défendeur, savoir :

Une terre située en le deuxième rang de Sainte-Cécile du Bic, contenant un arpent et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur, mais ayant par le bas trois arpents de front sur une profondeur de six arpents, et au bout d'en haut deux arpents de front sur une profondeur de trois arpents et demi ; bornée au nord aux terres du premier rang, au sud aux terres du troisième rang, à l'est à Edouard Voyer, et à l'ouest à Sylvain Gagné—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, le DEUXIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 8 juillet 1879. 5761 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700

distraire, afin de charge or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conseroer* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Magistrate's Court—County of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **HILAIRE ROY**, Plain-
No. 86. (S. C. No. 343.) } **H** tiff ; against **H U-**
BERT PROULX, Defendant, to wit :

1. The undivided half of a land situate in the fourth range of the seignory Lessard and Lamolaie, parish of Saint Anaclet, containing two arpents in front by forty arpents in depth ; bounded on the north west by the lands of the third range, on the south west by the end of the said depth, on the north east by Louis Lavoie, and on the south west by Honoré Levesque or his representatives—with the undivided half of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The undivided half of another land situate in the fourth range of the seignory Lessard and Lamolaie, parish of Saint Anaclet, containing two arpents in front by forty arpents in depth ; bounded on the north west by the lands of the third range, on the south by the end of the said depth, on the north east by Honoré Levesque or his representatives, and on the south west by Narcisse Lepage—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Anaclet, on the TWENTY FOURTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the fore-noon. Said writ returnable the fourth day of December next.

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Shérif.
Rimouski, 9th July, 1879. 5764
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **MISS MARIA STELLA**
No. 1042, (342.) } **M** **GEORGIANNA HILL**,
Plaintiff ; vs. **FERDINAND TREMBLAY**, Defen-
dant, to wit :

A land situate and being in the second range of Sainte Cecile du Bic, containing one arpent and a half in front by forty two arpents in depth, but measuring at the lower extremity three arpents in front by a depth of six arpents, and at the upper extremity two arpents in front by a depth of three arpents and a half ; bounded on the north by the lands of the first range, on the south by the lands of the third range, on the east by Edouard Voyer, on the west by Sylvain Gagné—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Cecile du Bic, on the SECOND day of the month of DECEMBER next, at NOON. Said writ returnable on the eleventh day of December next.

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Shérif.
Rimouski, 8th July, 1879. 5762
[First published, 12th July, 1879.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower

du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **A**LEXANDER ROSS
No. 596. } **E**T CHARLES
ROSS, tous deux du canton de Lingwick, dans le district de Saint-François, commerçants et associés, y faisant affaires ensemble en sociétés, comme tels sous les nom et raison de A. & C. Ross, Demandeurs ; contre les terres et tenements de ANGUS McLEOD, du canton de Bury, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

La partie nord-ouest du lot numéro dix-huit, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Lingwick, contenant cent acres de terre—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 14 juillet 1879. 5861
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **W**ILLIAM BEATTIE, du
village de Melbourne, dans le district de Saint-François, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de DENNIS GLEASON, du canton de Melbourne, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Melbourne, formant partie du lot numéro vingt-six, dans le huitième rang des lots dans le dit canton de Melbourne ; bornée en front par le chemin de la Reine conduisant à Sherbrooke, en arrière par la ligne du septième rang, d'un côté au nord-ouest par le ruisseau connu comme le ruisseau est sur le dit lot, et de l'autre côté par la terre ci-après décrite.

Deuxièmement.—La moitié nord-ouest du lot numéro vingt-sept, dans le huitième rang du dit canton de Melbourne ; bornée en front par la rivière Saint-François, en arrière par la ligne du septième rang, d'un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit, et de l'autre côté par la moitié sud-est du dit lot—avec les améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 5 juillet 1879. 5633 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

Saint-François, à savoir : } **A**LEXIS L. DE
No. 208. } **A**MERS, gentil-
homme, commerçant et cultivateur, maintenant de la paroisse de Saint-George d'Henryville, district d'Iberville, et ci-devant de Coaticook, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **A**LEXANDER ROSS
No. 596. } **A**ND CHARLES ROSS,
both of the township of Lingwick, in the district of Saint Francis, traders, co-partners, doing business there together in partnership, as such under the name and firm of A. & C. Ross, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ANGUS McLEOD, of the township of Bury, in said district, Defendant, to wit :

North west part of the lot number eighteen, in the sixth range of lots in the said township of Lingwick, containing one hundred acres of land—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 14th July, 1879. 5862
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, } **W**ILLIAM BEATTIE, of the
to wit : No. 729. } village of Melbourne, in
the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of DENNIS GLEASON, of the township of Melbourne, in said district, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain tract or parcel of land situate lying and being in the said township of Melbourne, forming part and portion of the lot number twenty six, in the eighth range of lots in the said township of Melbourne ; bounded in front by the Queen's highway leading to Sherbrooke, in rear by the line of the seventh range, on one side to the north west by the brook known as the easterly brook on said lot, and on the other side by the land hereinafter described.

Secondly.—The north west half of the lot number twenty seven, in the eighth range of the said township of Melbourne ; bounded in front by the river Saint Francis, in rear by the line of the seventh range, on one side by the piece of land above described, and on the other side by the south east half of said lot—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 5th July, 1879. 5634
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Francis, to wit : } **A**LEXIS L. DEMERS,
No. 208. } **A** trader and farmer,
now of the parish of Saint George de Henryville, district of Iberville, and heretofore gentleman of Coaticook, in the district of Saint Francis, Plaintiff ; against the lands and tenements of EUSEBE

les terres et tenements de EUSÈBE ROCH, cultivateur, ci-devant (du canton de Barford, dans le district de Saint-François, mais maintenant de la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, Défendeur, savoir :

La moitié ouest du lot numéro quatre, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Barford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Coaticook, en le village de Coaticook, dans le district de Saint-François, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 9 juillet 1879. 5767 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **D**ANS une cause où
No. 43. } **D**AVID BARRY,
du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, est Demandeur ; et JAMES YOUNG, junior, et J. T. JENKINS, tous deux du dit canton de Stanstead, sont Défendeurs, et J. T. Jenkins, séparé dans la défense, et Messrs. Terrill et Hackett, avocats, demandeurs par distraction de frais.

Ces étendues de terre appartenant au dit David Barry, sise et situées dans le dit canton de Stanstead, plus particulièrement connues et désignées.

Premièrement.—Comme les cinquante acres de terre en superficie à distraire du bout est de la juste moitié ouest ou moitié du lot numéro sept, dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead, sans aucune allocation pour chemins publics, la dite allocation étant incluse dans les susdits cinquante acres) tel que les dits cinquante acres existent maintenant.

Deuxièmement.—Comme les dix acres en superficie à distraire de la moitié ouest du lot numéro huit, dans le neuvième rang de Stanstead susdit, décrits et mesurés comme suit, à savoir : commençant au milieu de la ligne de bornage sud du dit lot ; de là ouest sur la dite ligne s'étendant vingt-sept perches et huit chaînons jusqu'à un poteau ; de là nord-est à travers le dit lot au milieu de la ligne de bornage nord d'icelui ; de là sud parallèle avec le bout de la ligne du dit lot au milieu de la susdite ligne de bornage sud d'icelui, le point de départ ci-dessus mentionné—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dits morceaux de terre.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzisième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 21 mai 1879. 4675 3
[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **D**ANS une cause où
No. 43. } **D**AVID BARRY,
du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, est Demandeur ; et JAMES YOUNG, jr., et J. T. JENKINS, tous deux dit canton de Stanstead, sont Défendeurs, et James Young, jr., séparé dans la défense, et Messieurs Terrill & Hackett, avocats, demandeurs, sur distraction de frais, à savoir.

Cette étendue de terre appartenant au dit David Barry, sise et située dans le dit canton de

ROCH, farmer, hitherto residing in the township of Barford, in the district of Saint Francis, but now of the parish of Saint Johns, in the district of Iberville, Defendant, to wit :

The west half of the lot number four, in the fifth range of lots in the said township of Barford, containing one hundred acres of land, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of November next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 9th July, 1879. 5768
[First published, 12th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **I**N a certain cause wherein
No. 43. } **I**rein **D**AVID BARRY,
of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, is Plaintiff ; and JAMES YOUNG, junior, and J. T. JENKINS, both of the said township of Stanstead, are Defendants, and J. T. Jenkins, severing in his defence, and Messrs. Terrill and Hackett, advocates, plaintiffs *par distraction de frais*.

Those certain tracts or parcels of land belonging to the said David Barry, situate and being in the said township of Stanstead, more particularly, known and distinguished.

Firstly.—As the east fifty superficial acres of land, to be taken off the east end of the equal west half or moiety of the lot number seven, in the ninth range of the said township of Stanstead, without any allowance for highways, (the same being included in the aforesaid fifty acres), as the said fifty acres is and extends.

Secondly.—As ten superficial acres to be taken off of the west half of the lot number eight, in the ninth range of Stanstead aforesaid, described and measured as follows, to wit : Beginning at the center of the southerly boundary line of said lot ; thence west on the said line to extend twenty seven rods and eight links to a stake ; thence north easterly across the said lot to the center of the northerly boundary line thereof ; thence southerly parallel with the end lines of said lot to the center of the aforesaid southerly boundary line thereof, the place of beginning above mentioned—with the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 21st May, 1879. 4676
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **I**N a certain cause
No. 43. } wherein **D**AVID BARRY, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, is Plaintiff ; and JAMES YOUNG, jr., and J. T. JENKINS, both of the said township of Stanstead, are Defendants ; and James Young, jr., severing in his defence, and Messrs. Terrill & Hackett, advocates, plaintiffs, *par distraction de frais*, to wit :

That certain tract or parcel of land belonging to said David Barry, situate and being in the said

Stanstead, connue comme quarante aeres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics, à distraire du bout ouest de la moitié est du lot numéro huit, dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead, décrite comme suit : commençant au milieu de la ligne côté sud du lot ; et de là courant est sur la dite ligne de côté sud à quatre pieds du coin d'ua mur en pierre jusqu'à un poteau ; de là nord-est sur une ligne courant entre les maisons du dit David Barry et de feu Ebenezer Barry, et rencontrant la ligne de côté nord du dit lot, à une telle distance du centre de la ligne de côté nord du dit lot de manière à contenir en dedans des bornes ci-dessus mentionnées la dite quantité de quarante aeres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 21 mai 1879. 4673 3
[Première publication, 31 mai 1879.]

township of Stanstead, known as forty superficial acres of land and allowance for highways, to be taken off of the west end of the east half of the lot number eight, in the ninth range of the said township of Stanstead, described as follows : commencing at the center of the south side line of the lot ; and thence running east on the said south side line to within four feet of the corner of a stone wall thereon to a stake ; thence north easterly on a line running between the dwelling houses of said David Barry and the late Ebenezer Barry, and to strike the north side line of the said lot, at such a distance from the center of the north side line of the lot so as to contain within the above mentioned limits, the said quality of forty superficial acres of land and allowance for highways—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 21st May, 1879. 4674
[First published, 31st May, 1879.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour Supérieure.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LA BANQUE DE
No. 2134. } SAINT-HYACIN-
CINTHE, Demanderesse ; contre JOSEPH LACHAPELLE, père, et EUSEBE DESMARAIS, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Joseph Lachapelle.

1. La coupe sur coupe et dépouille du bois, sur un terrain situé en la paroisse de La Présentation, dans le rang Sainte-Rose, de deux arpents de largeur sur huit arpents de profondeur, tenant au sud-est à des terres du rang du Point-du-Jour, au nord-ouest à un nommé Bernard, au sud-ouest au dit Bernard, et d'autre côté à un nommé Bergeron.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, du côté sud-ouest du Grand Rang, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du Grand Rang, en profondeur au rang des Soixante, au nord-ouest à Prudent Guertin, et au sud-est à un nommé Ledoux—avec une grange et autres dépendances dessus érigées.

3. Une autre terre située au dit lieu de Saint-Hyacinthe, côté nord du Grand Rang, de quatre arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du Grand Rang, en profondeur au rang des Petits Etangs, au nord-ouest à André Dessenin, et au sud-est à

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Superior Court.

Saint Hyacinthe, to wit : } THE BANK OF
No. 2134. } SAINT HYACIN-
THE, Plaintiff ; against JOSEPH LACHAPELLE, father, and EUSEBE DESMARAIS, Defendants, to wit :

As belonging to the said Joseph Lachapelle.

1. *La coupe sur coupe et dépouille du bois*, on a piece of land situate in the parish of La Présentation, in the range called Sainte Rose, of two arpents in width by eight arpents in depth, joining on the south east, lands of Point du Jour, on the north west one named Bernard, on the south west the said Bernard, and on the other side one named Bergeron.

2. One land situate in the parish of Saint Hyacinthe, on the south west side of the Grand Rang, of three arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the road called Grand Rang, in rear the range called les Soixante, on the north west Prudent Guertin, and on the south east one named Le Joux—with one barn and other dependencies thereon erected.

3. Another land situate in the said parish of Saint Hyacinthe, on the north side of the Grand Rang, of four arpents and one half in front by thirty arpents in depth, joining in front the road called Grand Rang, in rear the road called Petits Etangs, on the north west side André Dessenin,

Charles McAfee—avec une maison, une grange, étable et autres dépendances dessus construites.

Comme appartenant au dit Eusèbe Desmarais.

4. La moitié indivise d'un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, à l'encoignure ouest des rues Saint-Paul et Sainte-Marie, contenant soixante pieds de front par quatre-vingt pieds de profondeur, tenant au sud est à la rue Saint-Paul, au nord-est à la rue Sainte-Marie, au sud-ouest aux représentants Joseph Pichette, et au nord-ouest à Dominique Gervais—avec une maison et dépendances dessus érigées.

5. La moitié indivise d'un autre emplacement situé au même lieu, au nord-est de la rue Sainte-Marie, de soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à un nommé Côté, au nord-ouest à Eustache Brien, et d'autre côté aux représentants D. G. Morison—avec une maison et dépendances.

Pour être vendus le HUITIEME jour de JANVIER prochain, les immeubles No. 2 et No. 3, à la porte de l'église de la paroisse Saint Hyacinthe, à DIX heures du matin; les immeubles No. 4 et No. 5, au bureau du Shérif, à MIDI; et l'immeuble No. 1, à la porte de l'église de la paroisse de La Présentation, à DEUX heures de l'après-midi. Bref rapportable le quinziesme jour de janvier prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 2 septembre 1879. 7103
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } R. C. JANIESON
No. 3720. } R. et al., Deman-
deurs; contre GABRIEL CHARLAND et al.,
Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Gabriel Charland.

Un emplacement en la cité de Saint-Hyacinthe, sur la rue Piété, de vingt-quatre pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, tenant en front à la dite rue, en profondeur à un terrain appartenant à Dominique Gervais, d'un côté à François Tétreault, et de l'autre côté à Paul Duchesne—avec une maison en bois dessus construite.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le quinziesme jour de janvier prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 2 septembre 1879. 7101
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JEAN AUDETTE,
No. 2091. } J. requérant; contre
PROPRIETAIRE INCONNU, à savoir :

Une terre sise et située dans la paroisse de l'Ange-Gardien, du côté sud du rang Casimire, de la contenance de quarante-six arpents en superficie, plus ou moins; borné en front au chemin de la Reine, en arrière à David Dupuis, d'un côté à Damase Bachand, et de l'autre côté à Antoine Johé, père—avec une maison, une grange et autres bâtisses desus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange Gardien, le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 8 juillet 1879. 5647 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

and on the south east side Charles McAfee—with one house, barn, stable and other dependencies thereon erected.

As belonging to the said Eusèbe Desmarais.

4. One undivided half of a lot of land situated in the city of Saint Hyacinthe, at the western corner of Saint Paul and Saint Mary streets, containing sixty feet in front by eighty feet in depth, joining on the south east side Saint Paul street, on the north east Sainte Mary street, on the south west the representatives of Joseph Pichette, and on the north west Dominique Gervais—with one house and dependencies thereon erected.

5. One undivided half of another lot of land situate at the same place, on the north eastside of Sainte Marie street, of sixty feet in front by eighty feet in depth, joining in front the said street, in rear one named Côté, on the north west Eustache Brien, and on the other side the representatives of D. G. Morison—with one house and dependencies.

To be sold on the EIGHTH day of JANUARY next, the lots Nos. 2 and 3, at the church door of the parish of Saint Hyacinthe, at TEN o'clock in the forenoon; the lots Nos. 4 and 5, at the sheriff's office, at NOON; and the lot No. 1, at the church door of the parish of La Presentation, at TWO o'clock in the afternoon. Writ returnable on the fifteenth day of January next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 2nd September, 1879. 7104
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } R. C. JANIESON
No. 3720. } R. et al., Plaintiffs;
against GABRIEL CHARLAND et al., Defendants,
to wit :

As belonging to the said Gabriel Charland.

A lot of land in the city of Saint Hyacinthe, on Piété street, of twenty four feet in front by eighty feet in depth, joining in front the said street, in rear a property belonging to Dominique Gervais, on one side François Tétreault, and on the other side Paul Duchesne—with one wooden house thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, on the SEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of January next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 2nd September, 1879. 7102
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } JEAN AUDETTE,
No. 2091. } J. petitioner; against
OWNER UNKNOWN, to wit :

A land situate in the parish of l'Ange-Gardien, on the south side of Casimire range, containing forty six arpents in superficies, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by David Dupuy, on one side by Damase Bachand, and on the other side by Antoine Johé, senior—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of l'Ange Gardien, the FOURTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the first day of December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 8th July, 1879. 5648
[First published, 12th July, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } **A**RISTIDE LEFORT,
District de Terrebonne, } Esq^r, Demandeur;
à savoir: No. 113. } vs. JAMES ROGERS,
Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le township du Gore, dans le troisième rang du dit township, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, étant le numéro quinze, et contenant deux cents acres, plus ou moins, en superficie; borné en front par Henry Pait, d'un côté par Georges Moore, et de l'autre côté par F. C. Ireland ou représentant, en arrière par la veuve John Hammond—avec une maison et autre bâtiments dessus érigés.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, dit district, JEUDI, le HUITIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de janvier prochain (1880).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, } Shérif.
Sainte-Scholastique, 1er septembre 1879. 7121
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } **D**A ME CECILE DU
District de Terrebonne, } BOIS, Demande-
à savoir: No. 119. } resse; vs. OCTAVE
HEMOND, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la ville de Terrebonne, comté et district de Terrebonne, de la contenance de trente-cinq pieds de largeur sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, connu et désigné sous le numéro cent soixante et quatre (164), au cadastre hypothécaire du comté de Terrebonne, de la dite ville de Terrebonne; borné en front par la rue Saint-Joseph, en profondeur par les emplacements sur la rue Saint-André, joignant du côté nord Grégoire Vaillancourt, possesseur du numéro cadastral cent soixante et trois (163), et du côté sud par Elzéar Cammuel, possesseur du numéro cadastral cent soixante et cinq (165), —avec maison et dépendances dessus érigées; à la charge d'une rente constituée de une piastre et trente-trois centins et un tiers courant, dû aux héritiers de feu François Hyacinthe Séguin, écuyer, ancien notaire, de Terrebonne.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Terrebonne, SAMEDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain (1880).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, } Shérif.
Sainte-Scholastique, 1er septembre 1879. 7123
[Première publication, 6 septembre 1879.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Quebec, } **A**RISTIDE LEFORT,
District of Terrebonne. } Esquire, Plaintiff;
to wit: No. 113. } vs. JAMES ROGERS,
Defendant.

A lot of land situate and being in the township of Gore, in the third range of the said township, county of Argenteuil, district of Terrebonne, being number fifteen, and containing two hundred acres, more or less, in superficies; bounded in front by Henry Pait, on one side by Georges Moore, and on the other side by F. C. Ireland or representative, in rear by the widow John Hammond—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, district aforesaid, on THURSDAY, the EIGHTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of January next, (1880)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, } Shérif.
Sainte Scholastique, 1st September, 1879. 7122
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Quebec, } **D**A ME CECILE
District of Terrebonne, } DUBOIS, Plaintiff;
to wit: No. 119. } vs. OCTAVE HEMOND,
Defendant.

A land situate and being in the town of Terrebonne, county and district of Terrebonne, containing thirty five feet in width by one hundred and eighty feet in depth, more or less, known and designated as number one hundred and sixty four (164), on the registration cadastre of the county of Terrebonne, of the said town of Terrebonne; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by the lots on Saint André street, on the north side by Gregoire Vaillancourt, possessor of the cadastral lot number one hundred and sixty three (163), and on the south side by Elzéar Cammuel, possessor of the cadastral lot number one hundred and sixty five (165)—with the house and dependencies thereon erected; subject to the charge of a constituted rent of one dollar and thirty three and one third cents currency, due to the heirs of the late François Hyacinthe Séguin, esquire, heretofore notary, of Terrebonne.

To be sold at the parochial church door of the parish of Terrebonne, on SATURDAY, the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next (1880).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, } Shérif.
Sainte Scholastique, 1st September, 1879. 7124
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } **E**VARISTE BARCELO,
 District de Terrebonne, } écuyer, Demandeur ;
 à savoir : No. 162. } vs. JULES BROUILLET,
 Défendeur.

Un terrain de forme irrégulière, situé au village de New-Glasgow, en la paroisse de Sainte-Sophie, dans le comté de Terrebonne, district de Terrebonne, de la contenance de trois quarts d'arpent en superficie, plus ou moins ; tenant devant à la Grande Rue du dit village, en profondeur et d'un côté à James Drummond, et de l'autre côté à John Murray—avec une maison et écurie dessus érigés, connu et désigné sous les numéros vingt-neuf (29) et trente et un (31), des plan et livre de renvoi officiels pour le dit village de New Glasgow.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, dit district, VENDREDI, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain (1880).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sainte-Scholastique, 1er septembre 1879. 7127
 [Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Sainte-Scholastique, } **L**A COMPAGNIE D'AS-
 à savoir : No. 2413. } **L**SURANCE M-
 TUELLE CONTRE LE FEU D'HOCHELAGA,
 Demanderesse ; contre ZOTIQUE THERRIEN,
 Défendeur.

Un terrain sis et situé en la concession de la Plaine, paroisse de Sainte-Anne des Plaines, dans le comté de Terrebonne, district de Terrebonne, connu sous le numéro deux cent soixante et dix-sept (277), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines, contenant un arpent de front sur un arpent et demi de profondeur ; borné au sud-ouest par la montée du village, au nord-est et au sud-est par le numéro deux cent soixante et dix-huit (278), et au nord-ouest par le chemin de front du trait-carré—avec un moulin à scie avec son engin complet dessus érigé, de soixante et seize pieds sur vingt-deux pieds.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, dit district, VENDREDI, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain (1880).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sainte-Scholastique, 1er septembre 1879. 7129
 [Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } **L**OUIS CLEOPHAS
 District de Terrebonne, } **L**EDUC, écuyer,
 à savoir : No. 28. } Demandeur ; vs. JOHN
 PURCELL *et al.*, Défendeurs.

Une terre sise et située à la Côte Saint-Nicholas, en la paroisse de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents et demi de profondeur, plus ou moins ; tenant à la base au chemin public, en arrière aux terres de la Rivière à Gagnon, d'un côté à John Ronalds, et de l'autre côté à Georges McGarr—avec une maison et autres bâtiments dessus érigés.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Colomban, MERCREDI, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rap-

FIERI FACIAS DE TERRIS

Circuit Court.

Province of Quebec, } **E**VARISTE BARCELO,
 District of Terrebonne, } Esquire, Plaintiff ; vs.
 to wit : No. 162. } JULES BROUILLET,
 Defendant.

A lot of land of irregular outline, situate in the village of New Glasgow, in the parish of Sainte Sophie, in the county of Terrebonne, district of Terrebonne, containing three quarters of an arpent in superficies, more or less ; bounded in front by the Main street (*Grande Rue*) of the said village, in rear and on one side by James Drummond, and on the other side by John Murray—with a house and stable thereon erected, known and designated as numbers twenty nine (29) and thirty one (31), on the official plan and in the book of reference for the said village of New Glasgow.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Sophie, district aforesaid, on FRIDAY, the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next (1880).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sainte Scholastique, 1st September, 1879. 7128
 [First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Sainte Scholastique, } **L**A COMPAGNIE D'AS-
 to wit : No. 2413. } **L**SURANCE MUTUEL-
 LE CONTRE LE FEU D'HOCHELAGA, Plaintiff ;
 against ZOTIQUE THERRIEN, Defendant.

A lot situate and being in the concession de la Plaine, parish of Sainte Anne des Plaines, in the county of Terrebonne, district of Terrebonne, known as number two hundred and seventy seven (277), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sainte Anne des Plaines, containing one arpent in front by one arpent and a half in depth ; bounded on the south west by the by-road (*montée*) of the village, on the north east and south east by number two hundred and seventy eight (278), and on the north west by the front road of the division line—with a saw mill with engine complete thereon erected, of seventy six feet by twenty two feet.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne des Plaines, said district, on FRIDAY, the NINTH day of JANUARY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty eighth day of February next (1880).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sainte Scholastique, 1st September, 1879. 7130
 [First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Quebec, } **L**OUIS CLEOPHAS
 District of Terrebonne, } **L**EDUC, esquire,
 to wit : No. 28. } Plaintiff ; vs. JOHN
 PURCELL *et al.*, Defendants :

A land situate and being in the Cote Saint Nicholas, in the parish of Saint Colomban, county of Two Mountains, district of Terrebonne, containing three arpents in front by thirty arpents and a half in depth, more or less ; bounded at the base by the Main road, in rear by the lands of the Rivière à Gagnon, on one side by John Ronalds, and on the other side by Georges McGarr—with a house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Colomban, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the

portable le quatorzième jour de janvier prochain (1880).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif
Sainte-Scholastique, 1er septembre 1879. 7125
[Première publication, 6 septembre 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit pour le district de Terrebonne.

Canada, } **M**ATHEW MOODY,
Province de Quebec, } écuyer, D e m a n-
District de Terrebonne, } deur; vs. FERDINAND
à savoir: No. 94. } DUQUETTE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, en la Côte Saint-Henri; de la contenance de quatre-vingt-deux arpents en superficie, prenant par devant aux terres de la Côte des Anges, par derrière à la Côte Saint-Jean; tenant d'un côté au sud-ouest au chemin de ligne qui communique de la dite Côte Saint-Henri à celle des Anges, et de l'autre côté au nord-est à Théophile Bouvrette—avec une maison, boulangerie, remise, grange et autres batiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Monique, dit district, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain 1879.

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif
Sainte-Scholastique, 7 juillet 1879. 5653 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } **J**OSEPH EDOUARD
No. 510. } HETU, écuyer, médecin, demeurant en la paroisse de Maskinongé, dans le district des Trois-Rivières, Demandeur; THOMAS CHAREST ALIAS CHARRETTE ALIAS CHAURETTE, fils d'Antoine, demeurant en la paroisse Sainte-Ursule, dit district, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Ursule, dans la concession Fontarabie, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur; borné en front par le fief Grandpré, en profondeur par la seigneurie de Lanaudière, d'un côté par Isaac Fournier, et de l'autre côté par Jean-Baptiste Fournier—avec une maison et autres bâties dessus construites; à distraire du dit immeuble les trois douzièmes comme appartenant à Dame Emélie Charrette, Jean-Baptiste Charrette et Joseph Charrette.

2. Une terre située en la paroisse de Sainte-Ursule, dans la concession Fontarabie, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de

fourteenth day of January next, (1880).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif
Sainte Scholastique, 1st September, 1879. 7126
[First published, 6th September, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court for the district of Terrebonne.

Canada, } **M**ATHEW
Province of Quebec, } M MOODY,
District of Terrebonne. } esquire, Plaintiff;
to wit: No. 94. } against FERD I-
NAND DUQUETTE, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Monique, county of Two Mountains, district of Terrebonne, in the Côte Saint Henri, measuring eighty two arpents in superficies; bounded in front by the lands of the Côte des Anges, in rear partly by the Côte Saint Jean, on one side to the south west by the line road communicating from the said Côte Saint Henri to the said Côte des Anges, and on the other side to the north east by Théophile Bouvrette—with a house, bakery shed, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Monique, said district, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of November next, 1879.

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif
Sainte Scholastique, 7th July, 1879. 5654
[First published, 12th July, 1879.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **J**OSEPH EDOUARD
No. 510. } HETU, esquire, physician, residing in the parish of Maskinongé, in the district of Three Rivers, Plaintiff; THOMAS CHAREST ALIAS CHARRETTE ALIAS CHAURETTE, son of Antoine, residing in the parish of Sainte Ursule, said district, Defendant.

1. A land situate in the said parish of Sainte Ursule, in the Fontarabie concession, containing three arpents in front by twenty eight arpents in depth; bounded in front by the fief Grandpré, in rear by the Lanaudière seigniory, on one side by Isaac Fournier, and on the other side by Jean Baptiste Fournier—with a house and outbuildings thereon erected; reserving therefrom the three twelfths as belonging to Dame Emélie Charrette, Jean Baptiste Charrette and Joseph Charrette.

2. A land situate in the said parish of Sainte Ursule, in the Fontarabie concession, containing two arpents in front by twenty eight

profondeur; tenant en front au fief Grandpré, en profondeur au fief Lanaudière, d'un côté à Louis Daveau, et de l'autre côté au dit défendeur—partie en culture et partie en bois debout.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 29 août 1879. 6961 2
[Première publication, 30 août 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **ULDORIC BRU**
No. 117. } **NELLE**, écuyer,
notaire et marchand, de la paroisse de Saint-
Etienne, Demandeur; vs. **URBAIN BOURNIVAL**,
cultivateur, de la paroisse de Saint-Etienne, Défendeur.

Une terre sise et située au deuxième rang de la paroisse Saint-Etienne, faisant partie du lot numéro quarante et un, contenant trois arpents et un tiers de large sur huit de haut, d'où elle reprend deux arpents et un quart de front sur environ quatorze arpents de profondeur; bornée en front au chemin du deuxième rang, en profondeur au troisième rang, au nord à Adolphe Beland, et au sud partie à Hilaire St. Onge et partie à John Skrowder—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué comme faisant partie du numéro cent quatre-vingt-quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse de Saint-Etienne.

Pour être vendue en la cité des Trois-Rivières, au bureau du régistreur du comté de Saint-Maurice, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 28 mai 1879. 4659 3
[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **DAME SOPHIE**
No. 15. } **FAUTEUX**, de la
paroisse de la Rivière du Loup, épouse de feu
Désiré Lemaître Augé, en son vivant, écuyer, com-
merçant, du dit lieu, de la Rivière du Loup, dit
district, Demanderesse; contre **ADOLPHE**
PLANTE, autrefois cultivateur, de la paroisse de
Saint-Léon, dit district des Trois-Rivières, et
actuellement absent de la Province, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Leon, concession Saint-Barthelemy, de deux arpents de front sur environ trente-six arpents de profondeur; prenant son front au cordon des terres de la concession de Beaupré, où elle contient deux arpents de largeur jusqu'au chemin de la dite concession de Saint-Barthelemy; et de là ayant un arpent et demi sur le reste de la profondeur qui va terminer au cordon des terres de la concession de Saint-Charles; joignant d'un côté à Augustin Chevalier, et de l'autre côté à Pierre Lacoursière, pour la partie des deux arpents, et l'autre partie joignant d'un côté à Edouard Lamy, et de l'autre côté au sud à Joseph Bastien—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Léon, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 9 juillet 1879. 5685 2
[Première publication, 12 juillet 1879.]

arpents in depth; bounded in front by the fief Grandpré, in rear by the Lanaudière fief, on one side by Louis Daveau, and on the other side by the said defendant—part under cultivation and part covered with standing timber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Ursule, on the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 29th August, 1879. 6962
[First published, 30th August, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **ULDORIC BRUNELLE**,
No. 117. } esquire, notary and
merchant, of the parish of Saint Etienne, Plaintiff;
vs. **URBAIN BOURNIVAL**, farmer, of the parish
of Saint Etienne, Defendant.

A land situate and being in the second range of the parish of Saint Etienne, forming part of lot number forty one, containing three arpents and one third in width by eight in depth, where it resumes two arpents and one quarter in front by about fourteen arpents in depth; bounded in front by the road of the second range, in rear by the third range, on the north by Adolphe Beland, and on the south partly by Hilaire St. Onge and partly by John Skrowder—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as part of lot number one hundred and eighty four, on the official cadastre, plan and block of reference for the county of Saint Maurice, parish of Saint Etienne.

To be sold at the registry office for the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the ninth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 28th May, 1879. 4660
[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit: } **DAME SOPHIE FAU-**
No. 15. } **TEUX**, of the parish
of River du Loup, wife of the late Désiré Lemaître
Auger, in his lifetime, esquire, trader, of the same
place, River du Loup, said district, Plaintiff;
against **ADOLPHE PLANTE**, formerly farmer, of
the parish of Saint Leon, district of Three Rivers
aforesaid, and now absent from the Province,
Defendant.

A land situate in the parish of Saint Leon, Saint Barthelemy concession, of two arpents in front by about thirty six arpents in depth; bounded in front by the division line of the lands of the Beau-pré concession, where it measures two arpents in width to the road of the Saint Barthelemy concession aforesaid; and from there measuring one arpent and a half by the rest of the depth which terminates at the division line of the lands of the Saint Charles concession; bounded on one side by Augustin Chevalier, on the other side by Pierre Lacoursière, for the part of two arpents, and the other part bounded on one side by Edouard Lamy, and on the other side to the south by Joseph Bastien—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Leon, on the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 9th July, 1879. 5686
[First published, 12th July, 1879.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 septembre 1879.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Charles Antoine Ernest Gagnon, écuyer, N. P., de la Rivière Ouëlle, comté de Kamouraska, commissaire *per dedimus potestatem*. 7241

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }
Dame Flavie Bélanger, épouse d'Alfred Thibodeau, commerçant, de la paroisse de Saint-Célestin, dit district, Demanderesse;

vs.
Le dit Alfred Thibodeau, de la dite paroisse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 30 août courant (1879.)

J. F. V. BUREAU,
Procureur de la Demanderesse.
Trois-Rivières, 30 août 1879. 7153

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 595.
Dame Marie Mélina Desautels, des cité et district de Montréal, épouse de Louis Dupuy, comptable, du même lieu, donne avis que, par la présente action, elle demande une séparation de biens d'avec son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 3 septembre 1879. 7165

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Olivier Deguise, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, mardi, le vingt-troisième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
Bureau de Dupuy & Dansereau,
Syndics officiels,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 2 septembre 1879. 7199

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Misaël Halde, de la cité et du district de Montréal, agent général, Demandeur; vs. Olivier Deguise, du même lieu, commerçant, Défendeur.
Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
Bureau de Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 2 septembre 1879. 7203

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 5th September, 1879.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Charles Antoine Ernest Gagnon, esquire, N. P., of River Ouëlle, county of Kamouraska, a commissioner *per dedimus potestatem*. 7242

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
Flavie Bélanger, wife of Alfred Thibodeau, of the parish of Saint Célestin, said district, Plaintiff;

vs.
The said Alfred Thibodeau, of the said parish, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the 30th August instant, (1879.)

J. F. V. BUREAU,
Attorney for Plaintiff.
Three Rivers, 30th August, 1879. 7154

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 595.
Dame Marie Mélina Desautels, of the city and district of Montreal, wife of Louis Dupuy, of the same place, accountant, hereby gives notice that the present action is a demand for separation as to property from her said husband.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Plaintiff attorneys.
Montreal, 3rd September, 1879. 7166

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Olivier Deguise, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, on Tuesday, the twenty third day of September instant, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
Office of Dupuy & Dansereau,
Official assignees,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 2nd September, 1879. 7200

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. }
Misaël Halde, of the city and district of Montreal, general agent, Plaintiff; vs. Olivier Deguise, of the same place, trader, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
Office of Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 2nd September, 1879. 7204

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Cairns & Blackwood, de Dillonton,
dans le township de Bolton, dans le dit district
de Bedford, commerçants, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un
acte de composition et décharge exécuté en leur
faveur par leurs créanciers au nombre requis par
la loi, et lundi, le treizième jour d'octobre pro-
chain, John Blackwood, un des dits faillis, fera
application à cette cour pour obtenir la confirma-
tion du dit acte.

JOHN BLACKWOOD,
Par JNO. P. NOYES,
Son procureur *ad litem*.

Sweetsburgh, 1er septembre 1879. 7193

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de G. R. Marler & Cie., faillis.
Un troisième et dernier bordereau de dividendes
a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au
vingt-deuxième jour de septembre courant, après
lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 3 septembre 1879. 7189

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste C. St. Amour, de
Sainte-Cécile, failli.

Je, soussigné, Elie L. Normandin, syndic officiel,
pour le district de Beauharnois, ai été nommé syn-
dic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas
encore filé leurs réclamations sont priés de le faire
sous un mois, et avis est par les présentes donné
qu'une assemblée des créanciers aura lieu à Saint-
Louis de Gonzague, au bureau du soussigné, samedi,
le vingtième jour du mois de septembre courant,
à une heure de l'après-midi, pour prendre en con-
sidération un acte de composition et décharge,
dont les termes sont trente centins dans la piastre,
payable comptant.

E. L. NORMANDIN,
Syndic.

Saint-Louis de Gonzague,
2 septembre 1879. 7207

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Charles Quintal & George Cro-
teau, faillis.

Lundi, le sixième jour d'octobre prochain (1879),
les soussignés demanderont à la dite cour leur
décharge en vertu du dit acte.

CHARLES QUINTAL &
GEORGE CROTEAU,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Procureurs *ad litem*.

Montréal, 4 septembre 1879. 7223

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Houle & Co., faillis.
Avis public est par le présent donné que, lundi,
le quinzième jour de septembre prochain, à dix
heures de l'avant-midi, aura lieu au bureau de
Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes,
Montréal, une assemblée des créanciers pour aviser
aux moyens de recouvrer les deniers qui sont
entre les mains de l'ex-syndic Lecours, et pour le
réglement des affaires de la faillite en général.

J. C. DANSEREAU,
Syndic.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 29 août 1879. 7073

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*
In the matter of Cairns & Blackwood, of Dillonton,
in the township of Bolton, in the said district of
Bedford, traders, Insolvents.

The insolvents have deposited in the office of
this court a deed of composition and discharge
executed in their favour by their creditors in the
number required by law, and on Monday, the
thirteenth day of October next, John Blackwood,
one of said insolvents, will apply to said court to
obtain a confirmation of said deed.

JOHN BLACKWOOD,
By JNO. P. NOYES,
His attorney *ad litem*.

Sweetsburgh, 1st September, 1879. 7194

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

In the matter of G. R. Marler & Co., Insolvents.
A third and final dividend sheet has been pre-
pared until the twenty second day of September
instant, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 3rd September, 1879. 7190

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Jean Baptiste C. St. Amour, of
Sainte Cecile, an Insolvent.

I, the undersigned, Elie L. Normandin, official
assignee, for the district of Beauharnois, have been
appointed assignee in this matter. Creditors who
have not already done so are requested to file
their claims before me within one month, and
notice is hereby given that a meeting of the credi-
tors will take place at Saint Louis de Gonzague, at
the office of the undersigned, on Saturday, the
twentieth day of the month of September instant,
at one o'clock in the afternoon, to take into con-
sideration a deed of composition and discharge, the
terms of which are thirty cents in the dollar cash.

E. L. NORMANDIN,
Assignee.

Saint Louis de Gonzague,
2nd September, 1879. 7208

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*
In the matter of Charles Quintal & George Cro-
teau, Insolvents.

Monday, the sixth day of October next, (1879),
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

CHARLES QUINTAL &
GEORGE CROTEAU,
By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Attorneys *ad litem*.

Montreal, 4th September, 1879. 7224

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of Houle & Co., Insolvents.
Public notice is hereby given that on Monday,
the fifteenth day of September next, at ten of the
clock in the forenoon, a meeting of the said Insol-
vents creditors will be held at the office of Dupuy
& Dansereau, No. 15, Place d'Armes, Montreal, to
consider the means to be taken in order to recover
the monies in the hands of the ex-assignee Lecours,
and for the settlement of the affairs of the estate
in general.

J. C. DANSEREAU,
Assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 29th August, 1879. 7074

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de J. & D. Ripstein, de la Rivière Beaudette, Québec, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mercredi, le vingt-quatrième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques.

Montréal, 3 septembre 1879.

7195

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Thomas Quinn, de la cité de Montréal, restaurant et commerçant, failli

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, à Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de septembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAS. COGHLAN,
Syndic officiel.

Montréal, 4 septembre 1879.

7197

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de George Fullum, de la cité et du district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers (par ordre de la cour), sont notifiés de se réunir au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, vendredi, le dix-neuvième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy & Dansereau,

Syndics officiels,

No. 15, Place d'Armes,

Montréal, 3 septembre 1879.

7205

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de William H. Riley, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 29 août 1879.

7155

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Edward Nilld et George M. Nilld, tous deux des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme faisant affaires en société sous les nom et raison de Edward Nilld & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause en la susdite affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de septembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Bureau d'Evans et Riddell,

Montréal, 1er septembre 1879.

7161

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. & D. Ripstein, of River Beaudette, Que., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection, until Wednesday, the twenty fourth day of September A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street,

Montreal, 3rd September, 1879.

7196

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas Quinn, of the city of Montreal, saloon keeper and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the twenty third day of September instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAS. COGHLAN,
Official assignee.

Montreal, 4th September, 1879.

7198

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Fullum, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors (by order of the court), are notified to meet at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, on Friday, the nineteenth day of September instant, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,

Official assignees,

No. 15, Place d'Armes.

Montreal, 3rd September, 1879.

7206

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of William H. Riley, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,

60, Saint James street.

Montreal, 29th August, 1879.

7156

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward Nilld and George M. Nilld, both of the city of Montreal, as well individually as carrying on business in co-partnership under the name and style of Edward Nilld & Co., Insolvents.

A writ of attachment has issued in the above matter, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the twenty second day of September inst, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Office of Evans & Riddell,

Montreal, 1st September, 1879.

7162

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jules Drapeau & Cie., de Rimouski, faillis.

Je, scoussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 25 août 1879.

7177

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis A. Blanchet, de Québec, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie,
Québec, 1er septembre 1879.

7175

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frederick Dale, de la cité de Sherbrooke, épiciier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Alexander F. Riddell, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ALEX. F. RIDDELL,
Syndic officiel.

Montréal, 3 septembre 1879.

7157

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. F. Mewhort, des cité et district de Montréal, province de Québec, Puissance du Canada, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont par le présent notifiés de me transmettre leurs réclamations contre la faillite sus-mentionnée sous trente jours de cette date.

PHILIP S. ROSS,
Syndic officiel.

182, rue Saint-Jacques.

Montréal, 3 septembre 1879.

7183

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hyman S. G. Ascher et David Harley Laurie, tous deux de la cité de Montréal, Province de Québec, Puissance du Canada, individuellement et comme faisant affaires ensemble à Montréal, en société comme marchands en gros d'articles de fantaisie et commerçants, sous les nom et raison de Ascher, Laurie & Cie., faillis ; et aussi le dit Hyman S. G. Ascher, en sa qualité individuelle comme ci-devant associé de la société Ascher & Cie., failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, 182, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de septembre courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

PHILIP S. ROSS,
Syndic officiel.

182, rue Saint-Jacques.

Montréal, 29 août 1879.

7185

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jules Drapeau & Co., of Rimouski, Insolvents.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are notified to file their claims before me within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 25th August, 1879.

7178

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis A. Blanchet, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are notified to file their claims before me within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street,
Quebec, 1st September, 1879.

7176

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Frederick Dale, of the city of Sherbrooke, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander F. Riddell, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALEX. F. RIDDELL,
Official assignee.

Montreal, 3rd September, 1879.

7158

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. F. Mewhort, of the city and district of Montreal, province of Quebec, Dominion of Canada, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and creditors are hereby notified to file their claims against the above mentioned estate before me within thirty days from this date.

PHILIP S. ROSS,
Official assignee.

182, Saint James street.

Montreal, 3rd September, 1879.

7184

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hyman S. G. Ascher and David Harley Laurie, both of the city of Montreal, Province of Quebec, Dominion of Canada, individually and as doing business together in Montreal aforesaid, as wholesale fancy goods merchants and traders, under the name and firm of Ascher, Laurie & Co., Insolvents; also Hyman S. G. Ascher aforesaid, in his individual capacity as late co-partners in the firm of Ascher & Co., Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and creditors are hereby notified to meet at my office, 182, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of September instant, at three o'clock p. m., to receive statements, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

PHILIP S. ROSS,
Official assignee.

182, Saint James street.

Montreal, 29th August, 1879.

7186

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Waugh, de la cité de Montréal, mercier et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause en la susdite affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ALEX. F. RIDDELL,
Syndic officiel.

Bureau d'Evans & Riddell,
Montréal, 2 septembre 1879. 7163

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edward H. Nesbitt, failli. Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, lundi, le vingt-deuxième jour de septembre courant, à deux heures a. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

D. LORTIE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 3 septembre 1879. 7173

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James G. Shepherd et Samuel B. Fish, tous deux des cité et district de Montréal, Province de Québec et Puissance du Canada, faisant affaires comme marchands en gros de marchandises sèches, sous les nom et raison de Fish, Shepherd & Cie., à Montréal susdit, faillis.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont par le présent notifiés de me transmettre leurs réclamations contre la faillite sus mentionnée sous trente jours de cette date.

PHILIP S. ROSS,
Syndic officiel.

182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 3 septembre 1879. 7181

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Wright, des cité et district de Montréal, Province de Québec, Puissance du Canada, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont par le présent notifiés de me transmettre leurs réclamations contre la faillite sus mentionnée sous trente jours de cette date.

PHILIP S. ROSS,
Syndic officiel.

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 3 septembre 1879. 7187

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Flavien Paquette, failli. Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dixième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

H. C. CABANA,
Procureur *ad litem* du dit failli.
Sherbrooke, 5 septembre 1879. 7239

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of David Waugh, of the city of Montreal, haberdasher and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in the above matter, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the twenty second day of September instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALEX. F. RIDDELL,
Official assignee.

Office of Evans & Riddell,
Montreal, 2nd September, 1879. 7161

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward H. Nesbitt, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Monday, the twenty second day of September instant, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

D. LORTIE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 3rd September, 1879. 7174

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James G. Shepherd and Samuel B. Fish, both of the city and district of Montreal, Province of Quebec and Dominion of Canada, doing business as wholesale dry goods merchants, under style and firm of Fish, Shepherd & Co., at Montreal aforesaid, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and creditors are hereby notified to file their claims against the above mentioned estate before me within thirty days from this date.

PHILIP S. ROSS,
Official assignee.

182, Saint James street,
Montreal, 3rd September, 1879. 7182

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Wright, of the city and district of Montreal, Province of Quebec, Dominion of Canada, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and creditors are hereby notified to file their claims against the above mentioned estate before me within thirty days from this date.

PHILIP S. ROSS,
Official assignee.

182, Saint James street,
Montreal, 3rd September, 1879. 7188

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Flavien Paquette, an Insolvent. The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the tenth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

H. C. CABANA,
Attorney *ad litem* for the said Insolvent.
Sherbrooke, 5th September, 1879. 7240

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isidore Parent, de Saint-Nicholas, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, samedi, le vingtième jour de septembre courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec,
Québec, 3 septembre 1879. 7171

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cyrille Paré, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 29 août 1879. 7209

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles T. Viau, de la cité de Montréal, commerçant, faisant affaires en la dite cité, sous la raison sociale de Viau & Frère, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge portant avoir été signé par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts de ses dettes. Les conditions du dit acte sont le paiement de quinze cents dans la piastre, en trois paiements égaux à six, douze et dix-huit mois, par billets promissoires du failli, et dont les deux derniers endossés par Sénécal, Cadieux & Cie.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 4 septembre 1879. 7201

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Brossard, marchand de fleur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 5 septembre 1879. 7243

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Isidore Parent, of Saint Nicholas, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Saturday, the twentieth day of September instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec,
Quebec, 3rd September, 1879. 7172

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Cyrille Paré, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 29th August, 1879. 7210

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles T. Viau, of the city and district of Montreal, trader, carrying on business in the said city, under the name and style of Viau & Frère, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at Dupuy & Dansereau's office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Wednesday, the twenty fourth day of September instant, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to have been signed by the majority in number of his creditors representing the three fourths of his liabilities. The terms of the said deed are the payment of fifteen cents in the dollar, in three equal payments, at six, twelve and eighteen months, by the insolvent's promissory notes, the two last of which are endorsed by Senecal, Cadieux & Co.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Dupuy & Dansereau's Office,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 4th September, 1879. 7202

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moïse Brossard, flour merchant and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at Beausoleil & Kent's office, 55, Saint James street, Montreal, on Wednesday, the twenty fourth day of September instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 5th September, 1879. 7244

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Forsyth, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Alexander F. Riddell, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération l'offre de composition suivante : de payer trente cents dans la piastre sur les dettes ordinaires, la moitié comptant et la balance par ses propres billets, en trois versements égaux, à 12, 18 et 24 mois, sans intérêt, et le paiement en entier de toutes les réclamations privilégiées et hypothécaires et les frais de la faillite.

ALEX. F. RIDDELL,
Syndic.

Bureau d'Evans & Riddell,
Montréal, 2 septembre 1879. 7159

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. T. DeGuise, failli.

Un deuxième bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au vingt-deuxième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie,
Québec, 4 septembre 1879. 7179.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John W. Maguire, de Quyon, dans le district d'Ottawa, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 août 1879. 7211

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph A. Dupuis, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, A. Bourbonnière, syndic officiel, pour le district judiciaire de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre dûment attestés sous un mois.

A. BOURBONNIERE,
Syndic.

Bureau de Holland, Fulton & Bourbonnière,
199, rue Saint-Jacques.
Montréal, 1er septembre 1879. 7227

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Andrew McNally, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, No. 112, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-septième jour de septembre A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

Montréal, 4 septembre 1879. 7229

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Forsyth, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander F. Riddell, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Wednesday, the twenty fourth day of September instant, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration the following offer of composition : to pay thirty cents on the dollar on ordinary liabilities, one half cash and the balance by his own notes, in three equal instalments, at 12, 18 and 24 months, without interest, and the payment in full of all privileged and hypothecary claims and expenses in insolvency.

ALEX. F. RIDDELL,
Assignee.

Office of Evans & Riddell,
Montreal, 2nd September, 1879. 7160

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of P. T. DeGuise, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty second day of September instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street,
Quebec, 4th September, 1879. 7180

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John W. Maguire, of Quyon, in the district of Ottawa, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 30th August, 1879. 7212

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph A. Dupuis, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourbonnière, official assignee, for the judicial district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so will please file their claims duly attested with me within one month.

A. BOURBONNIERE,
Assignee.

Office of Holland, Fulton & Bourbonnière,
199, Saint James street.
Montreal, 1st September, 1879. 7228

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Andrew McNally, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 112, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of September A. D. 1879, at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

Montreal, 4th September, 1879. 7230

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Racette, failli.
Je, soussigné, G. Wilfrid Parent, syndic officiel, de la dite cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

G. WILFRID PARENT,
Syndic.

Bureau de G. Wilfrid Parent,
97, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 septembre 1879. 7221

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

William Head, Demandeur; et MacDuff Lamb, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de septembre A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 2 septembre 1879. 7217

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque de Montréal, Demanderesse; et Edward A. Hodgson, du village de Hudson, dans le district de Montréal, marchand et commerçant, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de E. A. Hodgson & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, vendredi, le dix-neuvième jour de septembre A. D. 1879, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ANDREW J. SIMPSON,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndic officiels et comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 août 1879. 7215

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles R. Lanthier, de Hull, dans le district d'Ottawa, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 août 1879. 7213

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Lewis McIver, Demandeur; vs. John F. McIver, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.
BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.
Sherbrooke, 29 août 1879. 7233

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François Racette, an Insolvent. I, the undersigned, G. Wilfrid Parent, official assignee, of the said city of Montreal, have been appointed assignee to this estate. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims with me within one month.

G. WILFRID PARENT,
Assignee.

Office of G. Wilfrid Parent,
97, Saint François Xavier street,
Montreal, 3rd September, 1879. 7222

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

William Head, Plaintiff; and MacDuff Lamb, of the city and district of Montreal, butcher and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty second day of September A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 2nd September, 1879. 7218

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

The Bank of Montreal, Plaintiff; and Edward A. Hodgson, of the village of Hudson, in the district of Montreal, merchant and trader, carrying on business there as such under the name and style of E. A. Hodgson & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Friday, the nineteenth day of September A. D. 1879, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ANDREW J. SIMPSON,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
353, Notre Dame street.
Montreal, 30th August, 1879. 7216

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles R. Lanthier, of Hull, in the district of Ottawa, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 30th August, 1879. 7214

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Lewis McIver, Plaintiff; vs. John F. McIver, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.
Sherbrooke, 29th August, 1879. 7234

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Charles D. Proctor, Demandeur; et Joseph Cédras, des cité et district de Montréal, chapelier et marchand de palletterie, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de septembre, A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 4 septembre 1879. 7219

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Ex-parte: L. G. St. Jean, requérant pour bref de saisie-arrêt compulsoire; vs. The Mechanics Bank.

Conformément au jugement rendu en cette cause par l'Hon. Juge Papineau, le troisième jour de septembre courant, les créanciers de la dite Banque sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de la dite Banque, No. 240, rue McGill, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-septième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, dans le but de passer les résolutions soit pour liquider les affaires de la dite Banque ou pour permettre la continuation des affaires d'icelle, suivant ce qui paraîtra le plus avantageux pour les créanciers, pour nommer deux inspecteurs s'ils le jugent à propos, et pour indiquer de quelle manière les affaires de la dite Banque seront liquidées ou continuées.

JAMES COURT,
JOHN MACINTOSH,
Syndics officiels conjoints.

Montréal, 4 septembre 1879. 7231

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John L. Cassidy, des cité et district de Montréal, importateur en gros et commerçant, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de J. L. Cassidy & Cie., faillis.

Un bordereau de dividendes sur composition a été préparé en la susdite affaire, et sera sujet à objections jusqu'au vingt-troisième jour de septembre A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 septembre 1879. 7237

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John F. Melver, du canton de Marston, district de Saint-François, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à notre bureau, Brooks Block, en la cité de Sherbrooke, jeudi, le dix-huitième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 29 août 1879. 7235

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Charles D. Proctor, Plaintiff; and Joseph Cédras, of the city and district of Montreal, hatter and furrier, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty third day of September, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 4th September, 1879. 7220

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. }

Ex-parte: L. G. St. Jean, petitioner for writ of compulsory attachment; vs. The Mechanics Bank.

In conformity with the judgment rendered in this matter by the Hon. Mr. Justice Papineau, on the third day of September instant, the creditors of said Bank are hereby notified to meet at the office of the said Bank, No. 240, McGill street, in the city of Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of September instant, at three o'clock afternoon, for the purpose of passing such resolutions either for the winding up of the affairs of the said Bank or for allowing the business thereof to be carried on as they may deem most advantageous to the creditors, and appointing two inspectors if they see fit, and indicating the mode in which the business of said Bank shall be wound up or continued.

JAMES COURT,
JOHN MACINTOSH,
Joint official assignee.

Montreal, 4th September, 1879. 7232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John L. Cassidy, of the city and district of Montreal, wholesale importer and trader, and there doing business alone under the name style and firm of J. L. Cassidy & Co., Insolvent.

A dividend sheet upon composition has been prepared on the above matter open to objection until the twenty third day of September, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 4th September, 1879. 7238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John F. Melver, of the township of Marston, district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at our office, Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Thursday, the eighteenth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 29th August, 1879. 7236

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert Gardner, père, et Robert Gardner, fils, tous deux des cité et district de Montréal, manufacturiers et commerçants, y faisant affaires ensemble sous les nom et raison de R. Gardner & Fils, tant individuellement que comme associés, faillis.

Les soussignés, les susdits faillis, ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge dûment exécuté en vertu des dispositions du dit acte, et, lundi, le sixième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu, il s'adresseront à la dite Cour Supérieure pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

(Signé), ROBERT GARDNER, père,
ROBERT GARDNER, fils.

Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 4 septembre 1879. 7225

Canada,
Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John C. Willard, de Bolton Centre, dans le dit district, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et mercredi, le quinzième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

JOHN C. WILLARD,

Par W. W. LYNCH,

Son procureur *ad litem*.

Sweetsburgh, 4 septembre 1879. 7169

Ventes d'immeubles en vertu des
Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon T. Dussault, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et Alexandre Robinson, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, commerçants, y faisant affaires sous les nom et raison de Dussault & Robinson, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du dit Napoléon T. Dussault, l'un des faillis en cette affaire, dans les propriétés suivantes.

No. 1. Un certain lot de terre situé dans le township d'Orford, district de Saint-François, étant le demi quart est du lot No. 9, dans le troisième rang d'Orford susdit, contenant vingt-cinq acres en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses dessus construites; borné au bout du deuxième rang par Eusèbe Dufresne ou représentants, à l'autre bout et d'un côté par Didace Robert ou représentants,

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Robert Gardner, senior, and Robert Gardner, junior, both of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, there doing business together under the name style and firm of R. Gardner & Sons, as well individually as such co-partners, Insolvents.

The undersigned, the above insolvents, have deposited in the office of this court a deed of composition and discharge duly executed under the provisions of said act, and will apply to the said Superior Court for a confirmation of the discharge thereby effected, on Monday, the sixth day of October next, at eleven of the clock in the forenoon, or as soon after as council can be heard.

(Signed), ROBERT GARDNER, Senior,
ROBERT GARDNER, Junior.

By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Their attorneys *ad litem*.
Montreal, 4th September, 1879. 7225

Canada,
Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*

In the matter of John C. Willard, of Bolton Centre, in said district, an Insolvent.

The undersigned, has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Wednesday, the fifteenth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOHN C. WILLARD,

By W. W. LYNCH,

His attorney *ad litem*.

Sweetsburgh, 4th September, 1879. 7170

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoleon T. Dussault, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, and Alexander Robinson, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, traders, carrying on business there under the name and firm of Dussault & Robinson, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All the rights, titles and interests of Napoleon T. Dussault, one of the above named insolvents, in the following properties, to wit :

No. 1. A certain piece of land situate in the township of Orford, district of Saint Francis, being the eastern half quarter of lot No. 9, in the third range of Orford aforesaid, measuring 25 acres in superficies, more or less—with the buildings thereon erected; bounded at the end of the second range by Eusèbe Dufresne or representatives, at the other end and on one side by Didace Robert

et de l'autre côté par Souverain Lévesque ou représentants.

No. 2. Un terrain situé dans la ville de Sherbrooke, contenant un quart d'acre en superficie, et connue comme lot No. 1, dans le bloc 8, de la dite ville de Sherbrooke, ou No. 135, Quartier-Centre de la cité de Sherbrooke, suivant le plan cadastral et livre de renvoi officiels du dit Quartier-Centre; borné au nord par la rue French ou Market, au sud par W. W. Beckett, à l'ouest par Joseph Hudon, et à l'est par la rue Grove—avec deux maisons dessus construites, (à distraire la partie sud du No. 1, vendu au dit W. W. Beckett.)

No. 3. Un morceau de terre ou emplacement situé dans la cité de Sherbrooke, connu le dit emplacement comme partie des Nos. 2 et 3, du bloc 10, de Sherbrooke-Sud, ou comme numéro 181 et 182, du Quartier-Centre, de la cité de Sherbrooke, comme désigné par le plan cadastral et livre de renvoi du dit Quartier-Centre, et contenant un quart d'acre en superficie, et lequel commence à une borne au côté ouest de la rue Wellington, et vis-à-vis le côté sud de la rue Meadow, continuant ensuite le long du côté ouest de la rue Wellington, dans une direction allant vers le sud, soixante-six pieds, ensuite à angle droit avec le côté ouest de la rue Wellington, cent soixante-six pieds, ensuite parallèle au côté ouest de la même rue, allant vers le nord soixante-six pieds, ensuite cent soixante et cinq pieds jusqu'au point de départ—avec une maison en bois, hangard et autres bâtiments y érigés.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, SAMEDI, le HUITIEME jour de NOVEMBRE, A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Hamilton Chambers,
17, rue Saint-Jean.
Montréal, 4 septembre 1879. 7167
[Première publication, 6 septembre 1879.]

or representatives, and on the other side by Souverain Lévesque or representatives.

No. 2. A piece of land situate in the city of Sherbrooke, measuring a quarter of an acre in superficies, and known as lot No. 1, in block No. 8, of the said city of Sherbrooke, or No. 135, Centre Ward of the city of Sherbrooke, according to the cadastral plan and book of reference thereof prepared; bounded to the north by French or Market street, to the south by W. W. Beckett, to the west by Joseph Hudon, and to the east by Grove street—with two houses thereon erected, (à distraire the south part of No. 1, which was sold to the said W. W. Beckett.)

No. 3. A piece of land situate in the city of Sherbrooke, and known as part of Nos. 2 and 3, of block 10, of South Sherbrooke, or as numbers 181 and 182, Centre Ward, city of Sherbrooke, as shown by cadastral plan and book of reference for said Centre Ward, measuring a quarter of a acre superficies, and begin at a boundary on the western side of Wellington street, and opposite the south side of Meadow street, then continuing along the western side of Wellington street, in a direction towards the south, then 65 feet at right angle with the west side of Wellington street, then 166 feet parallel to the west side of the same street, towards the north 65 feet, then 165 feet to the starting point—with a wooden house, hangard and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, on SATURDAY, the EIGHTH day of NOVEMBER, A. D. 1879, at ELEVEN o'clock a. m.

CHARLES BAILLIE,
Assigneé.

Hamilton Chambers,
17, Saint John street.
Montreal, 4th September, 1879. 7163
[First published, 6th September, 1879.]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]